



2020

-

2021

Inventaire de Biodiversité Communale Commune de Luisant



Contact :

Eure-et-Loir Nature

Rue de Chavannes, 28630 MORANCEZ

Tel : 02.37.30.96.96

@ : www.eln28.org

RAPPORT FINAL

Inventaire de Biodiversité Communale

Commune de Luisant

Rédaction : Orane DARONNAT

Coordination : Benoit FOREAU

Base de données : Obs'28, SIRFF

Botanique – Lépidoptères – Odonates – Orthoptères : Benoit FOREAU, Laurie GIRARD,
Nathan MARTIN, Loreley PRUNIER, Enzo THIERY

Ornithologie – Amphibiens – Reptiles – Mammifères : Éric GUERET, Alain HOUSSIER

Crédit photos : Eure-et-Loir Nature (sauf mentions contraires)

Table des matières

Table des figures	1
Table des tableaux.....	1
Table des annexes.....	2
Table des abréviations.....	3
Introduction	4
I. Méthodologie de travail.....	6
I.1. L'organisation au sein de l'association	6
I.2. L'implication des élus et des habitants	6
II. Présentation de la commune	7
III. Méthodes d'inventaire.....	9
III.1. Détermination de la patrimonialité des espèces	10
<i>III.1.1. La flore</i>	10
<i>III.1.2. La faune</i>	12
III.2. Les protocoles d'inventaires	14
<i>III.2.1. L'inventaire de la flore</i>	14
<i>III.2.2. L'inventaire des Oiseaux</i>	14
<i>III.2.3. L'inventaire des Mammifères</i>	15
<i>III.2.4. L'inventaire des Amphibiens et des Reptiles</i>	15
<i>III.2.5. L'inventaire des Insectes</i>	16
<i>III.2.6. L'inventaire des Poissons</i>	16
<i>III.2.7. Les limites des inventaires</i>	17
IV. Résultats des inventaires	18
IV.1. L'inventaire des habitats	18
IV.2. L'inventaire de la flore	22
<i>IV.2.1. Bilan des données</i>	22
<i>IV.2.2. Les espèces d'intérêt</i>	22
<i>IV.2.3. Les espèces plus communes</i>	26
<i>IV.2.4. Les espèces exotiques envahissantes</i>	28
IV.2. L'inventaire de la faune	32
<i>IV.2.1. Les Oiseaux</i>	32
<i>IV.2.2. Les Amphibiens</i>	39
<i>IV.2.3. Les Reptiles</i>	40
<i>IV.2.4. Les Mammifères</i>	41
<i>IV.2.5. Les Insectes</i>	44
<i>IV.2.6. Les Poissons</i>	50

V. Les zones d'intérêt et les préconisations de gestion	52
FICHE ACTION n° 1 : Gestion des boisements favorables pour la biodiversité	55
FICHE ACTION n° 2 : Gestion écologique des plantations de peupliers	58
FICHE ACTION n° 3 : Gestion des prairies mésophiles	60
FICHE ACTION n° 4 : Gestion des berges de cours d'eau	62
FICHE ACTION n° 5 : L'étang communal.....	64
FICHE ACTION n° 6 : Gestion différenciée des espaces verts publics.....	66
FICHE ACTION n° 7 : Gestion différenciée des bords de route.....	69
FICHE ACTION n° 8 : Gestion des Asters américains.....	70
FICHE ACTION n° 9 : Gestion de l'Orpin de Helms	71
FICHE ACTION n° 10 : Gestion de la Renouée du Japon.....	72
FICHE ACTION n° 11 : Gestion du Robinier faux-acacia.....	74
FICHE ACTION n° 12 : Planter local.....	76
FICHE ACTION n° 13 : Accueillir et protéger les chauves-souris	80
FICHE ACTION n° 14 : Installer des nichoirs à oiseaux.....	83
Récapitulatif : favoriser la biodiversité et préserver l'environnement.....	85
Conseils aux particuliers pour favoriser la biodiversité dans leur jardin	88
Bibliographie.....	89
Annexes.....	93

Table des figures

Figure 1 : Localisation de la commune de Luisant	7
Figure 2 : Localisation des périmètres réglementaires autour de Luisant	8
Figure 3 : Localisation des parcours Oiseaux.....	15
Figure 4 : Localisation du tronçon de pêche électrique réalisée en 2020 par la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir	17
Figure 5 : Cartographie des habitats présents sur la commune de Luisant.....	21
Figure 6 : Proportions des statuts de rareté de la flore inventoriée à l'échelle du département..	22
Figure 7 : Localisation des espèces floristiques patrimoniales sur le territoire communal.....	25
Figure 8 : Localisation des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire communal	31
Figure 9 : Proportions des espèces d'oiseaux recensées classées sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.....	33
Figure 10 : Localisation des espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs recensées sur le territoire communal.....	37
Figure 11 : Localisation des espèces patrimoniales d'oiseaux migrateurs recensées sur le territoire communal.....	38
Figure 12 : Localisation des espèces patrimoniales d'amphibiens, de reptiles et de mammifères recensées sur le territoire communal.....	43
Figure 13 : Localisation des autres espèces patrimoniales d'insectes recensées sur le territoire communal.....	49
Figure 14 : Localisation des zones à enjeux patrimoniaux sur la commune de Luisant.....	54
Figure 15 : Schéma de la technique de la "Fauche sympa" (Source : Programme Life + Nature) .	61
Figure 16 : Les différents types de nichoirs à oiseaux (© Refuges LPO)	84

Table des tableaux

Tableau 1 : Répartition des prospections sur 2020 et 2021	9
Tableau 2 : Description des statuts de rareté.....	10
Tableau 3 : Catégories UICN et leurs abréviations.....	11
Tableau 4 : Liste des espèces floristiques patrimoniales recensées sur le territoire communal..	23
Tableau 5 : Liste des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire communal.....	29
Tableau 6 : Liste des espèces patrimoniales d'oiseaux recensées sur le territoire communal	33
Tableau 7 : Liste des espèces d'amphibiens recensées sur le territoire communal	39
Tableau 8 : Liste des espèces de reptiles recensées sur le territoire communal.....	40
Tableau 9 : Liste des espèces de mammifères recensées sur le territoire communal	41
Tableau 10 : Liste des espèces de lépidoptères recensées sur le territoire communal.....	44
Tableau 11 : Liste des espèces d'odonates recensées sur le territoire communal	45
Tableau 12 : Liste des espèces d'orthoptères recensées sur le territoire communal	47
Tableau 13 : Liste des espèces de poissons recensées sur un tronçon de l'Eure par la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir	50

Table des annexes

Annexe 1 : Fiche descriptive de la ZNIEFF Cavités à chiroptères de la Bussiere, des Grands Larris et des clous gaillards (Identifiant national : 240003927).....	93
Annexe 2 : Fiche descriptive de la zone Natura 2000 FR2400552 - Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents	98
Annexe 3 : Liste totale des espèces végétales recensées sur la commune de Luisant en 2020 et 2021.....	111
Annexe 4 : Liste totale des espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Luisant en 2020 et 2021.....	120

Table des abréviations

ABC : Atlas de la Biodiversité Communale

CBNBP : Conservatoire Botanique Nationale du Bassin Parisien

CEN : Conservatoire d'Espace Naturel

CRBPO : Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DDT : Direction Départementale des Territoires

EEE : Espèce Exotique Envahissante

ENS : Espace Naturel Sensible

EPS : Echantillonnage Ponctuel Simple

FNE : France Nature Environnement

IBC : Inventaire de Biodiversité Communale

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

PNAO : Plan National d'Actions Odonates

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SIG : Système d'Information Géographique

SIRFF : Système d'Information Régional Faunistique et Floristique

STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs

TVB : Trame Verte et Bleue

UICN : Union Internationale de Conservation de la Nature

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Introduction

C'est au cours du XX^{ème} siècle que la France découvre les véritables richesses de son territoire mais aussi les nombreuses menaces qui pèsent sur elles. Dans la seconde moitié de ce siècle, des stratégies d'amélioration des connaissances et de protection de l'environnement voient le jour dans la politique globale d'aménagement de l'espace.

En France, la loi Grenelle I (3 août 2009) permet de répondre aux enjeux environnementaux en définissant concrètement les politiques environnementales. La loi Grenelle II (12 juillet 2010) formalise un cadre d'action pour répondre à « l'urgence écologique et des besoins de transition ». Avec un cadre juridique et sur les demandes des acteurs de l'environnement, le ministère chargé de l'Environnement a mis en place un programme d'amélioration des connaissances à l'échelle locale avec la création des Atlas de la biodiversité communale (ABC).

La région Centre-Val de Loire, dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité et sous l'impulsion du réseau associatif France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire, a initié l'Inventaire de Biodiversité Communale (IBC). L'IBC s'inspire de l'ABC. Depuis 2010, les associations de la région accompagnent les communes et les intercommunalités volontaires dans la connaissance et la prise en compte de la biodiversité de leur territoire dans leurs décisions.

Un IBC consiste à réaliser un état des lieux du patrimoine naturel (faune, flore et habitats) de la commune sur 2 ans (45 jours). Cet état des lieux permet d'acquérir des connaissances sur la faune et la flore locales et d'identifier les enjeux principaux liés à la biodiversité remarquable et ordinaire. Dans un second temps, les élus et les acteurs locaux sont sensibilisés à la conservation et à la restauration du patrimoine naturel communal avec des restitutions publiques, des résultats d'inventaires, des sorties nature, des conférences ou encore des animations scolaires.

Cet IBC a pour ambition de permettre aux élus d'assimiler la biodiversité dans leurs réflexions afin d'orienter les projets d'aménagement et de faire évoluer les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Local d'Urbanisme (PLU)). Il peut aussi permettre de prendre en compte la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue (TVB), avec les noyaux et les corridors écologiques. Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la diversité biologique sur la commune.

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune de Luisant a souhaité s'investir dans la réalisation d'un IBC en partenariat avec l'association Eure-et-Loir Nature. L'objectif premier de ce partenariat est plutôt le recensement de la biodiversité urbaine, c'est-à-dire la biodiversité pouvant se trouver sur les trottoirs, sur les espaces publics, etc. Cela permettra à la commune de compléter et appuyer sa démarche « Zéro pesticides », engagé en partenariat avec Eure-et-Loir Nature en 2014, auprès des habitants. Un travail sur cette biodiversité a déjà été entrepris avec la pose de panneaux d'informations sur les plantes sauvages présentes dans les espaces publics par les services espaces verts. Luisant est ainsi la quatorzième commune du département à s'inscrire dans cette démarche.

La biodiversité sur le secteur est déjà bien connue, notamment sur les prairies de Luisant et l'étang communal. En effet, ces espaces ont été prospectés par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Centre-Val de Loire au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) Vallée de l'Eure avec l'établissement de plans de gestion en cours.

Dans le cadre de cet IBC, l'association a été amenée à rencontrer et à échanger avec diverses personnes ressources pour repérer les secteurs à prospecter (parcelles communales, rues propices à la végétation spontanée, etc.) :

- Alizée FINOT, responsable des espaces verts et propreté urbaine – environnement ainsi que d'autres personnes appartenant aux services : Sophie DEBITUS, responsable communication et Romain DEVAUX, directeur général des services ;
- Monsieur le Maire Bertrand MASSOT.

Eure-et-Loir Nature envisage également de prendre contact avec l'association locale Nature'L afin d'avoir leur avis sur des préconisations de gestion ou un apport de données.

Le présent document constitue la synthèse finale des résultats de l'IBC mené sur la commune de Luisant en 2020 et 2021. Il comprend une présentation des méthodologies d'inventaires et l'état des lieux du patrimoine naturel recensé sur la commune.

I. Méthodologie de travail

I.1. L'organisation au sein de l'association

Trois salariés de l'association travaillent sur les IBC :

- Laurie GIRARD puis Benoit FOREAU pour les inventaires flore, habitats, Odonates et Lépidoptères. Le chargé de mission biodiversité est également l'interlocuteur principal auprès des élus de la commune.
- Éric GUERET pour les inventaires Oiseaux, Amphibiens, Chiroptères et Reptiles.
- Marie NICOLE pour la sensibilisation des scolaires et du grand public.

Ils sont épaulés par des volontaires en service civique (Loreley PRUNIER, Orane DARONNAT), des stagiaires (Enzo THIERY, Nathan MARTIN) et des bénévoles de l'association.

I.2. L'implication des élus et des habitants

Pour répondre à l'objectif premier des IBC, qui est de porter à la connaissance des élus et des habitants le patrimoine naturel de leur commune, il semble nécessaire de les impliquer dans l'inventaire.

Ainsi, au cours de cet IBC, l'association a rencontré à 3 reprises les élus :

- Une première fois au début du projet pour présenter l'IBC et la démarche de travail mise en œuvre,
- Une seconde fois, à l'issue de la première année d'inventaire, pour présenter les premiers résultats
- Et une troisième fois pour présenter les résultats finaux de l'inventaire et les préconisations d'actions visant à préserver le patrimoine naturel de la commune.

Ces rencontres sont avant tout des temps d'échange avec les chargés de mission de l'association. Ces échanges sont indispensables tant pour l'intégration des attentes des élus que pour la valorisation de l'IBC.

Les habitants sont également sollicités pour participer à l'inventaire. Plusieurs sorties et animations à destination du grand public et des scolaires sont organisées pendant et après la réalisation de l'IBC (sorties découverte de la faune et de la flore, atelier de construction de gîtes et nichoirs pour les oiseaux, etc.).

II. Présentation de la commune

La commune de Luisant, d'une superficie d'environ 440 hectares, se situe au centre du département d'Eure-et-Loir à seulement 3 kilomètres de Chartres. Elle fait partie de l'intercommunalité de « Chartres Métropole ». En 2018, elle comptait 6 673 habitants (INSEE).

Le territoire communal est marqué par une intense urbanisation avec néanmoins des espaces verts, tels qu'un grand étang communal au Sud-Est, un ensemble de boisements et de prairies nommés « La coulée verte » au Sud de la commune et des prairies humides au Nord-Est dénommées les « Prairies de Luisant » (Fig. 1).

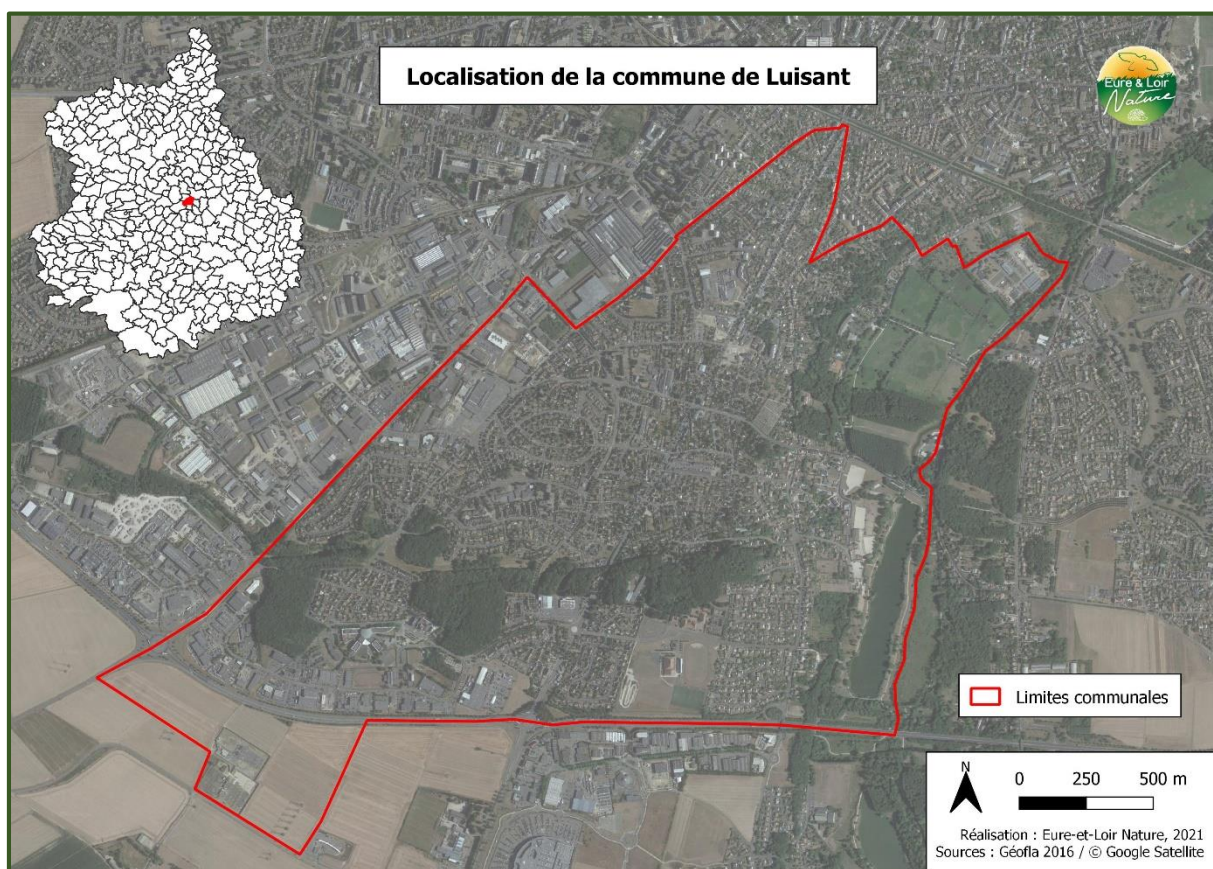


FIGURE 1 : LOCALISATION DE LA COMMUNE DE LUISANT

L'étang communal et les prairies de Luisant sont compris dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée de l'Eure. Un plan de gestion a été mis en œuvre par le CEN Centre-Val de Loire pour une période de 10 ans (2019 – 2028). De plus, une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) (réseau Natura 2000) est présente au sein de cet ENS et est représentée par les prairies de Luisant : la ZSC Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents (Fig. 2).

Dans le cadre de la rédaction d'un document de gestion, les prairies de Luisant ont été inventoriées par le CEN Centre-Val de Loire sur la flore, les odonates, les lépidoptères et les orthoptères. Ces groupes taxonomiques n'ont donc pas été inventoriés sur ce secteur lors de cet IBC. Une description des habitats et des espèces présentes sera tout de même réalisée. Quelques données prises par des particuliers sur ce secteur ont également été intégrées dans ce présent rapport. En

outre, des opérations de gestion ont été définies par le conservatoire. Aucune préconisation de gestion ne sera donc proposée dans ce rapport pour ce secteur.

Par ailleurs, une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 se situe à une dizaine de kilomètres de la commune : les cavités à Chiroptères de la Bussière, des Grands Larris et des Clous gaillards (240003927) (Fig. 2).

Les fiches descriptives de ces deux zones réglementaires sont présentées en annexes 1 et 2.



FIGURE 2 : LOCALISATION DES PERIMETRES REGLEMENTAIRES AUTOUR DE LUISANT

III. Méthodes d'inventaire

L'inventaire écologique doit s'appuyer sur des méthodes rapides, rigoureuses et reproductibles permettant d'apprécier les potentialités du secteur d'étude. La méthodologie retenue est issue d'une réflexion analysant les moyens humains et temporels impartis mais aussi la représentativité de la méthode d'échantillonnage et le caractère indicateur des groupes analysés. De ce fait, les inventaires réalisés sont essentiellement qualitatifs et ne reflètent pas précisément la répartition des espèces sur la commune. Les inventaires se concentrent sur quelques taxons principaux, en privilégiant les zones naturelles existantes ainsi que quelques bords de route. L'objectif de l'IBC n'est pas de réaliser un inventaire exhaustif (qui demanderait de nombreuses années d'inventaires, ne serait-ce que pour l'entomofaune) mais de faire ressortir les enjeux principaux en termes de biodiversité et de sensibiliser les habitants.

Une première phase de travail consiste à réaliser une synthèse des connaissances à partir de recherches bibliographiques et d'études documentaires. La bibliographie s'appuie sur les bases de données SIRFF¹ (Système d'Information Régional Faunistique et Floristique) et Obs'28, celle de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), celle du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) ou encore d'autres informations données par des tiers comme le CEN Centre-Val de Loire.

Une deuxième phase de travail consiste à réaliser les inventaires de terrain. Les groupes d'espèces étudiés sont les Plantes (flore vasculaire), les Oiseaux (avifaune), les Reptiles et les Amphibiens (herpétofaune), les Odonates (libellules), les Rhopalocères (papillons de jour) et les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons).

Les inventaires sont répartis sur toute l'année en fonction des groupes taxonomiques afin de maximiser les chances d'observations (Tab. 1). Les observations ponctuelles d'autres groupes sont renseignées lors des autres inventaires en fonction des compétences des observateurs présents (par exemple, si un écureuil traverse un chemin forestier lors d'un inventaire flore, il sera noté).

TABLEAU 1 : REPARTITION DES PROSPECTIONS SUR 2020 ET 2021

	Date	Flore	Oiseaux	Amphibiens et Reptiles	Insectes
2020	19/05/2020	X			X
	28/05/2020	X	X		X
	05/06/2020	X	X		X
	09/06/2020	X			X
	10/06/2020	X			X
	17/07/2020	X			X
	29/07/2020			X	X
	30/07/2020	X			X

¹ Ancienne base de données régionale, récemment remplacée par Obs'28, la nouvelle base de données départementale gérée par l'association.

	02/09/2020	X			
	18/09/2020	X			
	17/12/2020		X		
2021	05/02/2021		X		
	07/04/2021		X		
	15/04/2021	X			X
	26/04/2021	X			X
	05/05/2021		X		
	24/05/2021	X			X
	01/06/2021	X			X
	03/06/2021		X	X	
	23/06/2021		X		

Les données collectées sont centralisées sur la nouvelle base de données associative Obs'28. Elles sont ensuite mises en forme via un logiciel SIG (Système d'Information Géographique) (QGIS).

La nomenclature officielle (TAXREF 13) et la réglementation en vigueur de chaque espèce sont vérifiées à partir du site web de l'INPN.

III.1. Détermination de la patrimonialité des espèces

III.1.1. La flore

L'inventaire se concentre sur la flore vasculaire.

Une espèce végétale est considérée **patrimoniale** si elle est indigène² et si elle présente un ou plusieurs des critères suivants détaillés dans les paragraphes ci-dessous :

- ✓ Un statut de menace « **Quasi-menacé** » à « **En danger critique** » sur la Liste rouge régionale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- ✓ Une **réglementation particulière** (protection régionale, nationale ou européenne) ;
- ✓ Une **déterminance ZNIEFF** selon les critères de la liste régionale ;
- ✓ Un statut de rareté « **Assez rare** » à « **Très rare** » dans le département.

Détermination du statut de rareté des espèces

Le **statut de rareté** des espèces est issu de l'*Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir (2009)*. Ces critères de rareté correspondent au pourcentage de communes en Eure-et-Loir où l'espèce considérée est observée (Tab. 2).

TABLEAU 2 : DESCRIPTION DES STATUTS DE RARETE

² Une espèce indigène est définie comme telle si sa présence sur le territoire d'étude est le résultat de processus naturels.

Statut	Très commune (CC)	Commune (C)	Assez Commune (AC)	Assez Rare (AR)	Rare (R)	Très Rare (RR)	Extrêmement Rare (RRR)	Disparu (?)
Fréquence	> 50 % des communes	25 à 50 % des communes	12.5 à 25 % des communes	5 à 12.5 % des communes	2 à 5 % des communes	0.5 à 2 % des communes	< 0.5 % des communes	Aucune commune

Détermination du statut de menace des espèces

Le **statut de menace des espèces** (Tab. 3) est issu des Listes rouges régionales et/ou nationales. La catégorie « Quasi-menacé » regroupe les espèces pouvant devenir menacées si aucune gestion conservatoire n'est réalisée. Les espèces jugées menacées sont hiérarchisées « Vulnérable », « En danger » et « En danger critique » en fonction du degré de risque de disparition.

TABLEAU 3 : CATEGORIES UICN ET LEURS ABBREVIATIONS

Catégories UICN	Abréviations
Éteint	EX
Éteint à l'état sauvage	EW
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Quasi-menacé	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évalué	NE

Détermination du statut d'indigénat des espèces

Le **statut d'indigénat** est issu de l'*Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir (2009)* : indigène, exotique subspontané (lorsqu'il y a reproduction, mais pas sur plusieurs générations) ou exotique naturalisé (quand la reproduction est viable sur le long terme).

Les **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** se définissent comme des espèces exotiques naturalisées dont la présence et/ou la prolifération a des impacts d'ordre écologique (l'appauvrissement ou la banalisation de la flore, allant parfois jusqu'à la modification de la structure ou du fonctionnement des écosystèmes), économique ou sanitaire. Le CBNBP a produit un document présentant la liste hiérarchisée des espèces invasives en région Centre-Val de Loire en 2020. Elles sont classées en 3 catégories :

- **Les espèces invasives avérées** qui sont classées selon deux priorités :
 - o **Prioritaire** : espèces exotiques naturalisées dont la répartition est ponctuelle en région mais qui crée d'importants dommages sur les habitats naturels et qui est

en voie de propagation. Elles doivent être assidûment surveillées et leur expansion limitée, voire éradiquées.

- **Secondaire** : espèces exotiques naturalisées mais nettement localisées. Leurs impacts sur les habitats naturels sont tout de même perceptibles. Ces espèces étant largement répandues, leur éradication se voit être moins prioritaire que pour les précédentes.
- **Les espèces à observer** : espèces exotiques naturalisées de catégorie intermédiaire.
- **La liste d'alerte** : espèces exotiques considérées comme invasives dans les régions limitrophes ou non naturalisées. Dans la mesure du possible, elles doivent être éradiquées lorsqu'elles sont identifiées.

III.1.2. La faune

Une espèce animale indigène est considérée **patrimoniale** si elle présente un ou plusieurs des critères suivants détaillés dans les paragraphes ci-dessous :

- ✓ Un statut de menace « **Quasi-menacé** » à « **En danger critique** » ;
- ✓ Une **règlementation** (protection régionale, nationale ou européenne) ;
- ✓ Une **déterminance ZNIEFF** selon les critères de la liste régionale.

Pour les oiseaux, une espèce est patrimoniale si :

- ✓ Elle possède un statut de menace de « **Quasi-menacé** » à « **En danger critique** » sur la **Liste rouge nationale ou régionale des oiseaux nicheurs** et que **cette espèce est bien nicheuse sur la commune** ;
- ✓ Une **protection européenne** issue de la Directive Oiseaux ;
- ✓ Une **déterminance ZNIEFF** selon les critères de la liste régionale.

Pour ce taxon, le statut de protection nationale n'est pas pris en compte car la majeure partie d'entre eux sont protégés à l'échelle nationale.

Le **statut de menace** est issu du Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre. Cette liste n'est pas exhaustive, certaines espèces peuvent ne pas être répertoriées.

Détermination des statuts de protection des espèces

Les statuts de protection peuvent être multiples. En voici le détail :

- La **Convention de Berne** :
 - *Annexe 2* : espèces faunistiques strictement protégées ;
 - *Annexe 3* : espèces faunistiques protégées ;
- La **Directive Habitats, Faune, Flore** :
 - *Annexe 2* : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ;
 - *Annexe 4* : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte ;

- **La Directive Oiseaux :**
 - *Annexe 1* : espèces faisant l'objet de mesures de conservations spéciales concernant leur habitat (Zone de Protection Spéciale (ZPS)) ;

- La déclinaison régionale du **Plan National d'Action des Odonates (PNAO)** :
 - *Rang 1* : espèces prioritaires à l'échelle nationale avec obligations d'actions ;
 - *Rang 2a* : espèces prioritaires à l'échelle régionale avec obligations d'actions ;
 - *Rang 2b* : espèces avec obligations de prise en compte à l'échelle régionale ;
 - *Rang 3* : espèces demandant une attention particulière à l'échelle régionale lors des autres actions réalisées ;

- **L'arrêté du 12 mai 1993** : liste des espèces végétales protégées en région Centre-Val de Loire complétant la liste nationale :
 - *Article 1* : interdiction de destruction, coupe, mutilation, arrachage, cueillette ou enlèvement, colportage, utilisation, mise en vente, vente ou achat de tout ou partie des spécimens sauvages ;

- **L'arrêté du 29 octobre 2009** : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire :
 - *Article 3* :
 - Interdiction de destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, de destruction, mutilation, capture ou enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel et de perturbation intentionnelle des oiseaux (notamment pendant la période de reproduction) ;
 - Interdiction de destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ;
 - Interdiction de détention, transport, naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés dans le milieu naturel ;

- **L'arrêté du 23 avril 2007** : liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire :
 - *Article 2* : interdiction de destruction, mutilation, capture, enlèvement, perturbation, détention, transport, naturalisation, colportage, vente, achat, utilisation commerciale des espèces et interdiction de destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction et aires de repos ;

- **L'arrêté du 8 janvier 2021** : liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire :
 - *Article 2* :
 - Interdiction de destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, de destruction, mutilation, capture ou enlèvement des animaux dans le milieu naturel et de perturbation intentionnelle ;
 - Interdiction de destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ;
 - Interdiction de détention, transport, naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés dans le milieu naturel ;

- Article 3 :
 - Interdiction de destruction ou enlèvement des œufs et des nids, destruction, mutilation, capture ou enlèvement, perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ;
 - Interdiction de détention, transport, naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel ;
- Article 4 :
 - Interdiction de mutilation des animaux ;
 - Interdiction de naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

III.2. Les protocoles d'inventaires

III.2.1. L'inventaire de la flore

La flore fait partie du patrimoine naturel qu'il est nécessaire de préserver pour le transmettre aux générations futures. Les végétaux sont à la base de la chaîne alimentaire et sont indispensables pour bon nombre d'espèces animales. La protection de la nature passe inévitablement par la connaissance et la préservation de la diversité floristique.

La méthode employée consiste à parcourir au moins une fois par mois l'ensemble du territoire, en privilégiant les mois d'avril à juillet et en insistant sur les zones capables d'accueillir la plus grande richesse en biodiversité. L'observateur parcourt la zone d'étude de long en large de manière aléatoire, en notant toutes les espèces végétales vasculaires, sous toutes les strates. L'inventaire se termine lorsqu'aucune espèce nouvelle n'apparaît.

Déjà suivies par le CEN Centre-Val de Loire pour ce volet, les prairies de Luisant n'ont pas été inventoriées dans le cadre de cet IBC.

III.2.2. L'inventaire des Oiseaux

Les Oiseaux constituent de très bons indicateurs de la qualité générale d'un milieu par leurs caractéristiques écologiques. La variété de leurs régimes alimentaires (frugivores, granivores, insectivores, etc.) permet d'estimer les potentialités nutritionnelles des milieux. Leurs modes de reproduction et de nidification variés donnent des indications quant à l'abondance des micro-habitats sur le territoire considéré. Enfin, ils correspondent à un groupe biologique très étudié et dont l'observation reste relativement simple.

Le protocole employé est un ajustement du protocole de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) par Échantillonnages Ponctuels Simples (EPS) élaboré par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dont l'objectif est d'évaluer les tendances évolutives des effectifs reproducteurs des espèces d'oiseaux communs (Tanguy A., Gourdain P., 2011 d'après Bibby C.J. et al, 2000).

La méthode est basée sur des points d'écoute qui ont pour but d'évaluer les variations spatiales et temporelles de l'indice d'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Les différents

points d'écoute sont localisés suivant plusieurs parcours définis afin de couvrir une plus grande diversité d'habitats. Les parcours effectués sont présentés sur la figure 3.

Les écoutes se font le matin, durant les trois premières heures du lever du soleil. L'observateur reste dix minutes sur chaque point et note l'ensemble des espèces vues et entendues. Les conditions météorologiques doivent être favorables, il est inutile de faire des écoutes par temps de pluie et de vent fort.

Sur les deux ans, huit demi-journées ont été consacrées à l'observation des oiseaux dont une demi-journée pour l'observation des oiseaux hivernants sur l'étang.

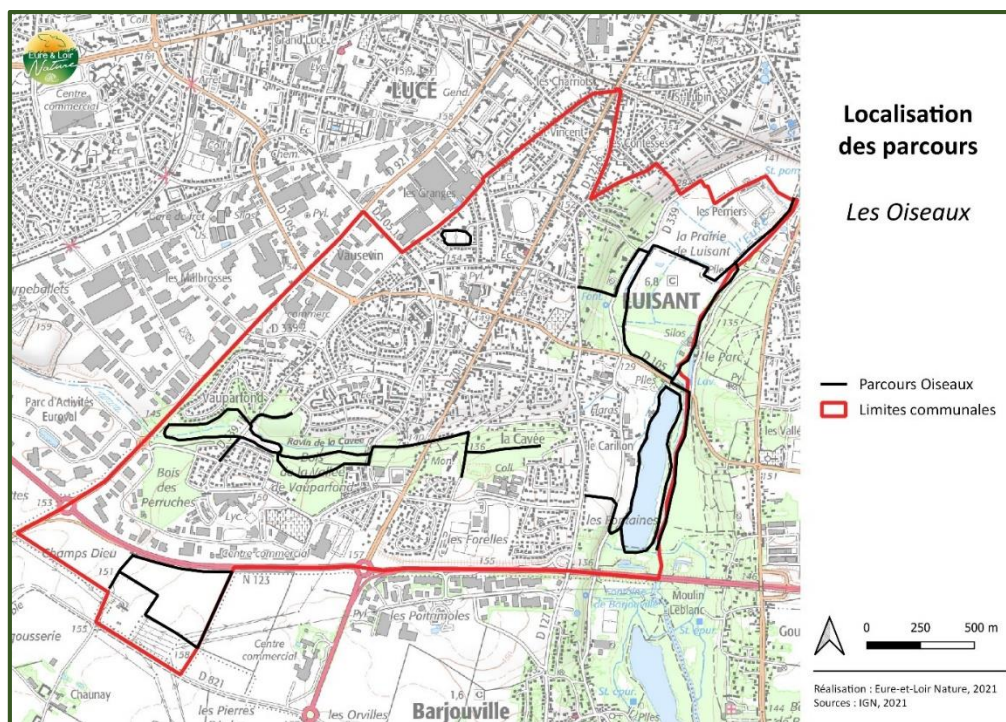


FIGURE 3 : LOCALISATION DES PARCOURS OISEAUX

III.2.3. L'inventaire des Mammifères

Aucun protocole particulier concernant la prospection des Mammifères n'a été mis en place. Néanmoins, les espèces rencontrées lors des sorties de terrain ainsi que les traces ou indices de présence ont été relevés.

III.2.4. L'inventaire des Amphibiens et des Reptiles

Les Amphibiens sont des espèces très sensibles à la pollution des eaux, des sols et de l'atmosphère, à la prolifération de maladies et à la destruction et la fragmentation de leurs habitats. Tout comme les Oiseaux, ce sont d'excellents indicateurs de la qualité générale d'un milieu.

La méthode d'inventaire des Amphibiens consiste à prospecter les points d'eau les plus favorables à la présence d'Amphibiens et notamment de tritons. Cette prospection se fait en soirée. Les

Anoures (grenouilles et crapauds) sont identifiés au chant et à vue à proximité des plans d'eau. Les Urodèles (tritons) sont identifiés à vue à proximité des plans d'eau.

Les Reptiles sont recherchés dans les endroits chauds et ensoleillés, tels que les abords de voies ferrées, les friches ou encore les talus exposés au sud.

III.2.5. L'inventaire des Insectes

Pour les Insectes, l'inventaire s'est concentré sur les Odonates (libellules), les Rhopalocères (papillons de jours) et les Orthoptères (grillons, criquets et sauterelles). Toutes ces espèces sont fréquemment utilisées dans les études car ils sont faciles à détecter, simples à identifier sur le terrain, la documentation sur ces espèces concernant leur biologie, leur rareté et leur statut est suffisante et, pour finir, ils sont très représentatifs de l'écosystème. Néanmoins, si d'autres groupes d'insectes sont observés et identifiés, ils sont également notés.

Les Odonates, les Rhopalocères et les Orthoptères sont recherchés sur les milieux jugés favorables : les prairies, les jachères et les haies pour les papillons diurnes et les Orthoptères et les zones humides pour les libellules. Ils sont identifiés différemment selon les taxons : à vue, au filet, par battage, par photographies, au chant.

Déjà suivies par le CEN Centre-Val de Loire pour les Lépidoptères, les Odonates et les Orthoptères, les prairies de Luisant n'ont pas été inventoriées dans le cadre de cet IBC.

III.2.6. L'inventaire des Poissons

Suite aux travaux de reconquête de la continuité écologique réalisés sur l'Eure, une pêche électrique a été organisée par la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir en septembre 2020 au Nord de l'étang communal afin de recenser les poissons présents et de comparer avec les données antérieures. Elle a été faite sur un tronçon de l'Eure d'une centaine de mètres et a mobilisé différents acteurs : Chartres Métropole, le Syndicat des trois rivières, le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, le Conseil Départemental et Eure-et-Loir Nature (Fig. 4).

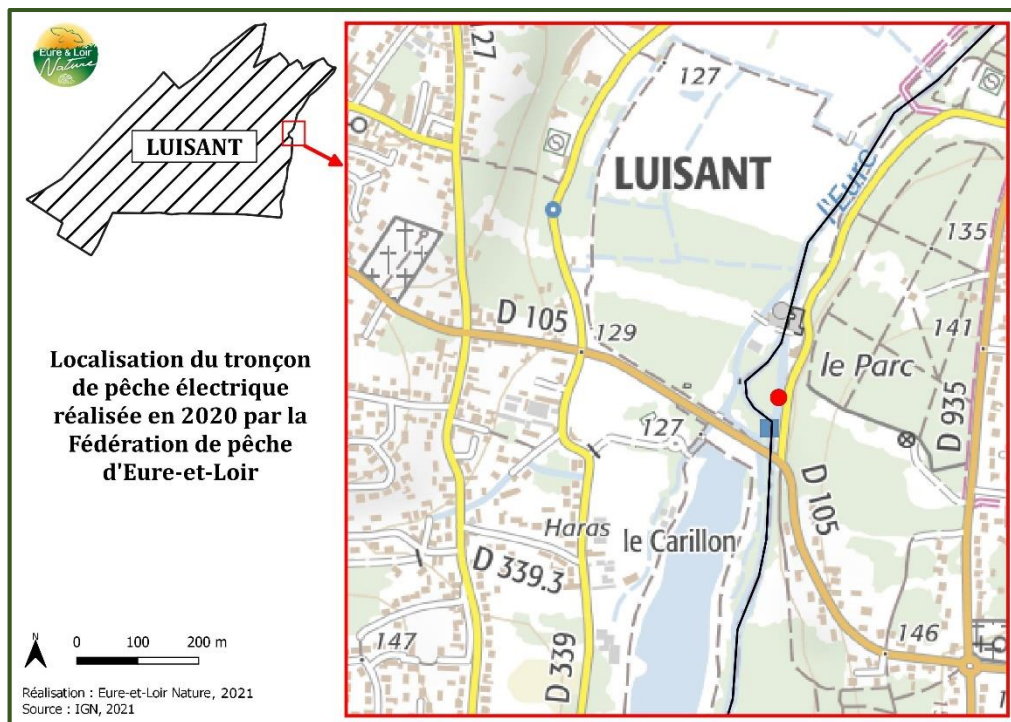


FIGURE 4 : LOCALISATION DU TRONÇON DE PECHE ELECTRIQUE REALISEE EN 2020 PAR LA FEDERATION DE PECHE D'EURE-ET-LOIR

III.2.7. Les limites des inventaires

Il est difficile de réaliser un inventaire de l'ensemble de la faune et de la flore. Ce type de travail demanderait plusieurs années d'étude, ne serait-ce que pour inventorier l'entomofaune. C'est pourquoi l'inventaire réalisé est non-exhaustif et correspond à un état initial de la biodiversité d'une commune. Il a pour but principal d'identifier les secteurs à enjeux pour la biodiversité et de sensibiliser les habitants.

IV. Résultats des inventaires

Cet IBC a permis d'inventorier 432 espèces : 284 espèces végétales et 148 espèces animales (dont 14 espèces de poissons recensées par la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir). Les listes complètes des espèces végétales et animales sont présentées ci-dessous ainsi qu'en annexes 3 et 4.

IV.1. L'inventaire des habitats

La carte des habitats (Fig. 5) ainsi que la description de certains d'entre eux sont présentés ci-dessous.



Les **boisements à dominance de feuillus** (Code EUNIS : G1.A & G1.A1) correspondent aux forêts d'essences très mélangées, généralement sur sol riche. Sur la commune de Luisant, les essences dominantes sont le Chêne et le Charme. Les strates arbustives et herbacées sont généralement bien développées. Cet habitat se retrouve au Sud de la commune, à proximité des zones urbaines, principalement avec une superficie de plus de 2 hectares. Par ailleurs, un

bois privé supérieur à trois hectares est situé au Nord de la commune et n'a pas pu être inventorié (classés comme « Grands parcs privés » (X11)).

Les **boisements mixtes** (Code EUNIS : G4) sont des formations d'espèces caducifoliées ou sempervirentes avec des conifères. La strate arbustive est dominée par un complexe de feuillus et de conifères. Sur Luisant, cet habitat est peu présent et la présence de conifères est généralement le résultat de plantation.

Les **peupleraies** (Code EUNIS : G1.C1) sont des cultures de ligneux. La transformation d'un milieu ouvert humide en peupleraie provoque la réduction du nombre d'espèces végétales indicatrices de milieux humides, espèces souvent rares et protégées. Pour éviter une fermeture et une banalisation des milieux et des paysages, l'installation ou le maintien d'une peupleraie doit être longuement réfléchi. Sur la commune de Luisant, deux grandes zones de peupleraies sont présentes : une ancienne peupleraie à l'Ouest de la coulée verte et une plus récente au Sud des prairies de Luisant.

Les **fouirés tempérés** (Code EUNIS : F3.1) correspondent à des formations pré- et postforestières. Ils sont très utiles pour de nombreux animaux car ce sont des espaces de transition entre les milieux forestiers et les milieux ouverts. Cet habitat est présent à l'Est de Luisant, à proximité de l'étang communal.

Les **étangs** (Code EUNIS : C1.2) sont des étendues d'eau stagnante dans des cuvettes naturelles ou anthropiques dont le sol est imperméable. Ces étendues d'eau, plus ou moins stagnantes, sont permanentes et de faibles profondeurs. L'étang communal de Luisant, d'une superficie d'environ huit hectares, est localisé au Sud-Est de la commune.

Les **mares** (Code EUNIS : C1.3 & C1.6) sont des étendues d'eau stagnante de petites tailles (5 000 m² au maximum) et de faibles profondeurs (deux mètres maximum). Ces milieux peuvent être en eau de manière permanente ou temporaire (seulement quelques mois dans l'année). Plusieurs petites mares permanentes se trouvent au Nord de Luisant, au niveau des prairies de Luisant.

Les **cours d'eau temporaires** (Code EUNIS : C2.5) sont des cours d'eau, à sec pendant une partie de l'année, pouvant parfois former des mares. Du fait des conditions changeantes, les espèces présentes doivent pouvoir s'adapter à la fois à la sécheresse mais également à l'engorgement. Sur le territoire communal, plusieurs cours d'eau temporaires se trouvent sur les prairies de Luisant.

Les **cours d'eau permanents** (Code EUNIS : C2.3) sont des cours d'eau restant tout le temps en eau. Les eaux y sont calmes, à débit régulier et le lit est généralement composé de sable ou de vase. Sur le territoire communal, il s'agit de l'Eure.



Les **roselières sèches** (D5.1) sont des formations assez pauvres en espèces et généralement dominées par le Roseau commun. Ces communautés végétales sont exondées pendant une grande partie de l'année. Ces roselières peuvent parfois être accompagnées par des espèces d'autres habitats humides comme les mégaphorbiaies ou les prairies humides. Quelques roselières sèches se trouvent au Nord des prairies de Luisant.

Les **magnocariçaies** (Code EUNIS : D5.2) sont des communautés végétales généralement dominées par une espèce du genre Carex. Ces espèces croissent en bordure des cours d'eau ou en queue d'étangs. Sur Luisant, cet habitat est présent sur les prairies de Luisant.

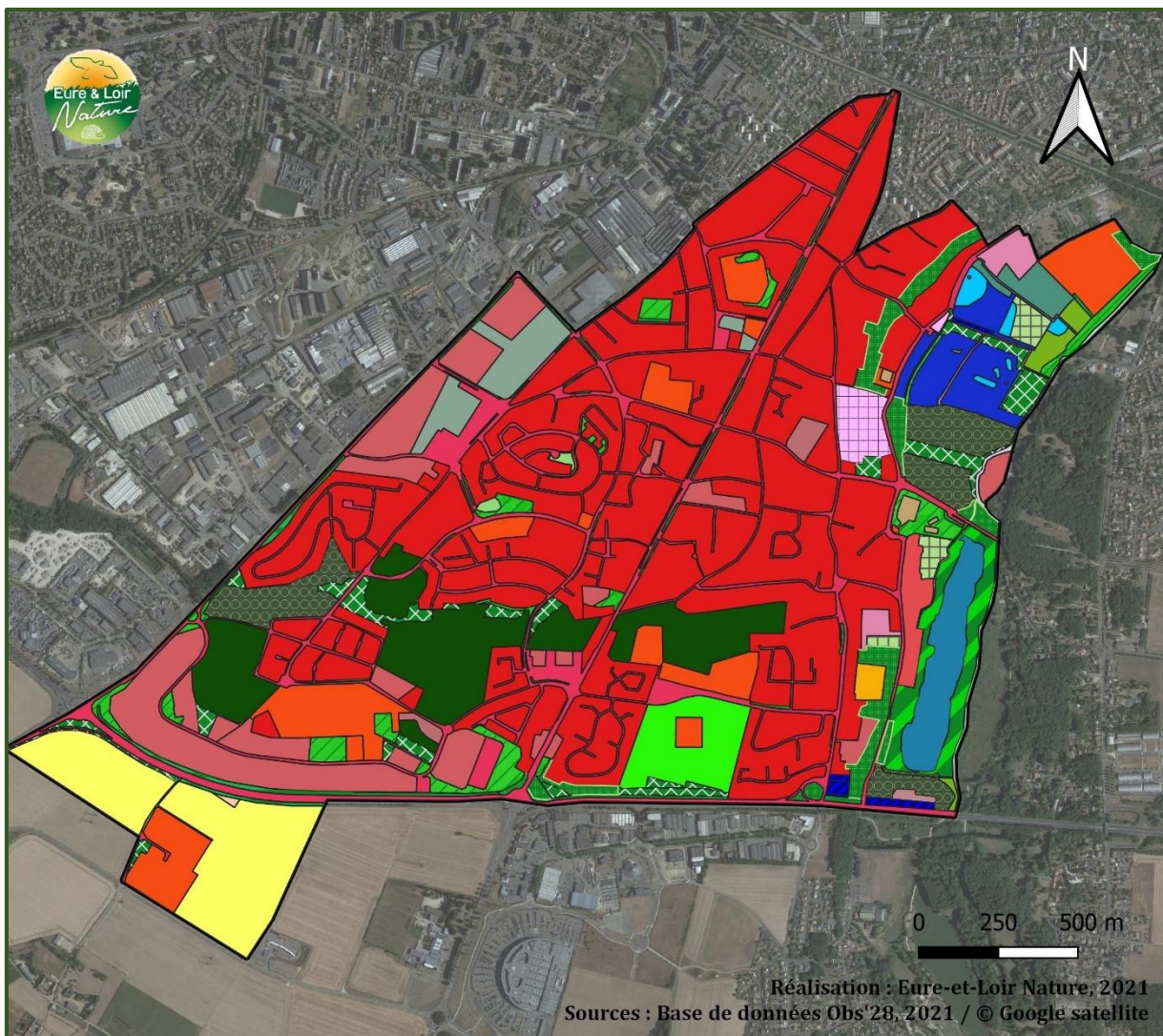
Les **mégaphorbiaies** (Code EUNIS : E5.41) sont des communautés à grandes herbacées hygrophiles présentes le long des cours d'eau. Ces espèces peuvent coloniser une prairie humide si cette dernière n'est pas entretenue par fauche ou par pâturage. Cet habitat est largement représenté au niveau des prairies de Luisant.

Les **ourlets nitrophiles** (Code EUNIS : E5.1) possèdent des peuplements d'herbacées se développant sur des sols frais et riches en matières azotées. Ils sont des indicateurs d'un milieu qui tend à se fermer. Sur la commune de Luisant, cet habitat est présent aux alentours de l'étang communal et au niveau des prairies de Luisant.



Les **prairies mésiques** (Code EUNIS : E2) correspondent à des prairies permanentes semées ou fortement fertilisées, parfois traitées avec des herbicides, avec une faune et une flore appauvries. Ces habitats se rencontrent sur des sols assez profonds chargés en argile et limon. Ces sols ont une bonne rétention en eau mais ils sont rarement engorgés en surface. Ils sont plus ou moins riches en calcaire et se dessèchent en période estivale de façon variable. La physionomie et la composition floristique des prairies varient selon qu'elles sont pâturées ou fauchées. Elles sont présentes à de nombreux endroits sur le territoire de la commune.

Les **prairies humides** (Code EUNIS : E3.4) sont des prairies de fauche riches en espèces, se développant sur des sols riches en nutriments, humides, souvent inondés en hiver. L'entretien par fauche ou pâturage est peu fréquent. Cet habitat est présent essentiellement sur les prairies de Luisant.



Limites communales	Mosaïque de prairies et de pelouses	Bâtiments résidentiels
Habitats	Pelouses des parcs	Bâtiments publics
Etangs	Gazons des stades sportifs	Sites industriels et commerciaux
Mares	Boisements à dominance de Chênes et de Charmes	Constructions agricoles
Cours d'eau permanents	Boisements mixtes	Grands jardins privés
Cours d'eau temporaires	Peupleraies	Grands parcs privés
Roselières	Alignements d'arbres	Jardins potagers
Magnocariçaies	Haies	Espaces récréatifs
Mégaphorbiaies	Grandes cultures	Bassins de rétention
Ourlets nitrophiles	Jachères	Cimetières
Prairies humides	Ourlets forestiers	Réseaux routiers
Prairies mésiques	Fourrés tempérés	Chemins
Pâturages		

FIGURE 5 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS PRESENTS SUR LA COMMUNE DE LUISANT

IV.2. L'inventaire de la flore

IV.2.1. Bilan des données

Les données antérieures à 2020 sont issues du CBNBP qui a mené des inventaires sur la commune ces 30 dernières années et du CEN Centre-Val de Loire. Environ 360 espèces sont déjà connues sur le territoire communal dont 35 espèces considérées patrimoniales.

Concernant l'étang communal, deux espèces patrimoniales avaient notamment été recensées : le **Butome en ombelle** et la **Cardamine amère**, espèces respectivement très rare et assez rare dans le département.

Le CEN Centre-Val de Loire a recensé sur l'étang communal environ 130 espèces dont sept patrimoniales. Une espèce très rare dans le département, le **Butome en ombelle**, avait notamment été recensée, ainsi qu'une espèce rare, la **Crépide bisannuelle**.

En 2016, 217 espèces sont connues sur les prairies de Luisant (Annexes 3 et 4). Des espèces patrimoniales comme le **Myriophylle verticillée** (en danger d'extinction en région et rarissime dans le département), le **Pigamon jaune** (protégé régionalement et assez rare dans le département) et la **Canche aquatique** (en danger critique d'extinction en région et rarissime dans le département) avaient notamment été retrouvées sur ce secteur.

Lors de cet IBC, **284 espèces ont été recensées**. La liste complète des plantes est présentée en annexe 5. Sur l'ensemble des espèces recensées, 11 espèces sont classées d'« Assez rare » à « Extrêmement rare » en Eure-et-Loir (Fig. 6).

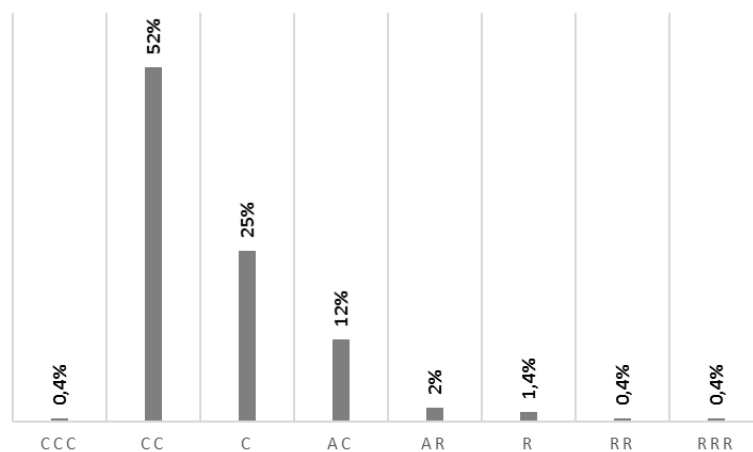


FIGURE 6 : PROPORTIONS DES STATUTS DE RARETE DE LA FLORE INVENTORIEE A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT

IV.2.2. Les espèces d'intérêt

L'inventaire a permis de recenser huit espèces patrimoniales. Aucune n'était connue auparavant sur la commune (Tab. 4) :

- Une espèce **protégée à l'échelle régionale** et **déterminante ZNIEFF** : l'**Orchis pyramidal** ;

- Cinq espèces « **Assez rares** » dans le département : le **Mélilot blanc**, l'**Orchis pyramidal**, l'**Orpin rougeâtre**, le **Rubaniér émergé** et le **Torilis à feuilles glomérulées** ;
- Trois espèces « **Rares** » dans le département : le **Bident penché**, l'**Orpin de Forster** et l'**Osier blanc**.

Leurs localisations sur la commune sont présentées sur la figure 7. D'autres espèces observées présentent un indice de rareté d'« Assez rare » à « Extrêmement rare » mais ne sont pas comptées parmi les espèces patrimoniales parce qu'elles ont été plantées suites à des travaux de réaménagement : le **Bleuet**, « Assez rare » dans le département, la **Laïche à épis pendants**, « Rare » dans le département, et la **Lychnis Nielle**, « Extrêmement rare » dans le département et en « Danger critique » d'extinction en région.

TABLEAU 4 : LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge de la flore vasculaire		Indice de rareté		Statut juridique
		France	Région	Région	Département	
Bident penché	<i>Bidens cernua</i>	LC	LC	R	R	-
Mélilot blanc	<i>Melilotus olbus</i>	LC	LC	AR	AR	-
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	LC	LC	R	AR	ZDet Protection régionale (Article 1)
Orpin de Forster	<i>Sedum forsterianum</i>	LC	DD	RRR	R	-
Orpin rougeâtre	<i>Sedum rubens</i>	LC	LC	AR	AR	-
Osier blanc	<i>Salix viminalis</i>	LC	LC	RR	R	-
Rubaniér émergé	<i>Sparganium emersum</i>	LC	LC	R	AR	-
Torilis à fleurs glomérulées	<i>Torilis nodosa</i>	LC	LC	R	AR	-

Légende

Liste rouge nationale et régionale de la flore vasculaire → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Indice de rareté → CC : Très commune, C : Commune, AC : Assez commune, AR : Assez Rare, R : Rare, RR : Très Rare, RRR : Extrêmement Rare, ? : Disparu.

Statut juridique → ZDet : espèce déterminante ZNIEFF.

Présentation de quelques espèces patrimoniales

Le **Bident penché** (*Bidens cernua*) est une plante annuelle velue, à feuilles lancéolées. L'inflorescence est sous forme de capitule jaune penché. Il fleurit d'août à octobre et se retrouve surtout dans les milieux humides tels que les marais. C'est une plante rare dans le département. Une station de quelques mètres carrés a été observée en 2020 en bordure de la rivière de l'Eure au Sud de l'étang communal.



L'**Orchis pyramidal** (*Anacamptis pyramidalis*) est une plante vivace de la famille des orchidées, à tige élancée, à feuilles longues, étroites et dressées, à inflorescence dense et conique, composée de petites fleurs roses vifs. Elle se développe de mai à juin sur les pelouses, les talus, les accotements herbeux et les friches, sur des sols calcaires secs. Espèce très rare au 19^{ème} siècle, elle reste assez rare en Beauce mais a colonisé depuis les coteaux crayeux de la vallée de l'Eure, aussi bien les pelouses naturelles que les parcelles mises en jachère depuis plusieurs années. Sur la commune, elle a été contactée une fois en 2020 sur un bord de route à proximité de l'ancien cimetière.



L'**Orpin de Forster** (*Sedum forsterianum*) est une plante vivace à tige dressée. Les feuilles forment une rosette à la base des tiges stériles. Sur les tiges fertiles, les feuilles se retrouvent sur toute la hauteur et sont étroites et charnues. Les fleurs sont jaunes vifs, à 7 pétales qui fleuriront entre juin et juillet. Cette plante se trouvera sur les milieux rocaillieux, parfois humides. C'est une plante rare dans le département. Sur le territoire communal, il a été vu une fois en 2020 sur le cimetière Marceau.



Le **Rubaniér émergé** (*Sparganium emersum*) est une plante aquatique. Il possède à la fois des feuilles émergées et des feuilles flottantes longue et rubanées. Les petites fleurs jaunes forment une inflorescence en capitule sphérique. C'est une plante typique des zones humides. Elle est assez rare dans le département. Sur la commune, elle est visible dans la rivière de l'Eure.



Le **Torilis à fleurs glomérulées** (*Torilis nodosa*) est une plante annuelle velue de la famille des Apiacées. Les feuilles sont composées de folioles découpées. Les fleurs sont blanches, de petites tailles et forment des ombelles. Elles fleuriront de mai à août. Cette plante fréquente les milieux plutôt secs. Elle est assez rare dans le département. Sur le territoire communal, elle a été retrouvée deux fois, à proximité de chacun des deux cimetières.



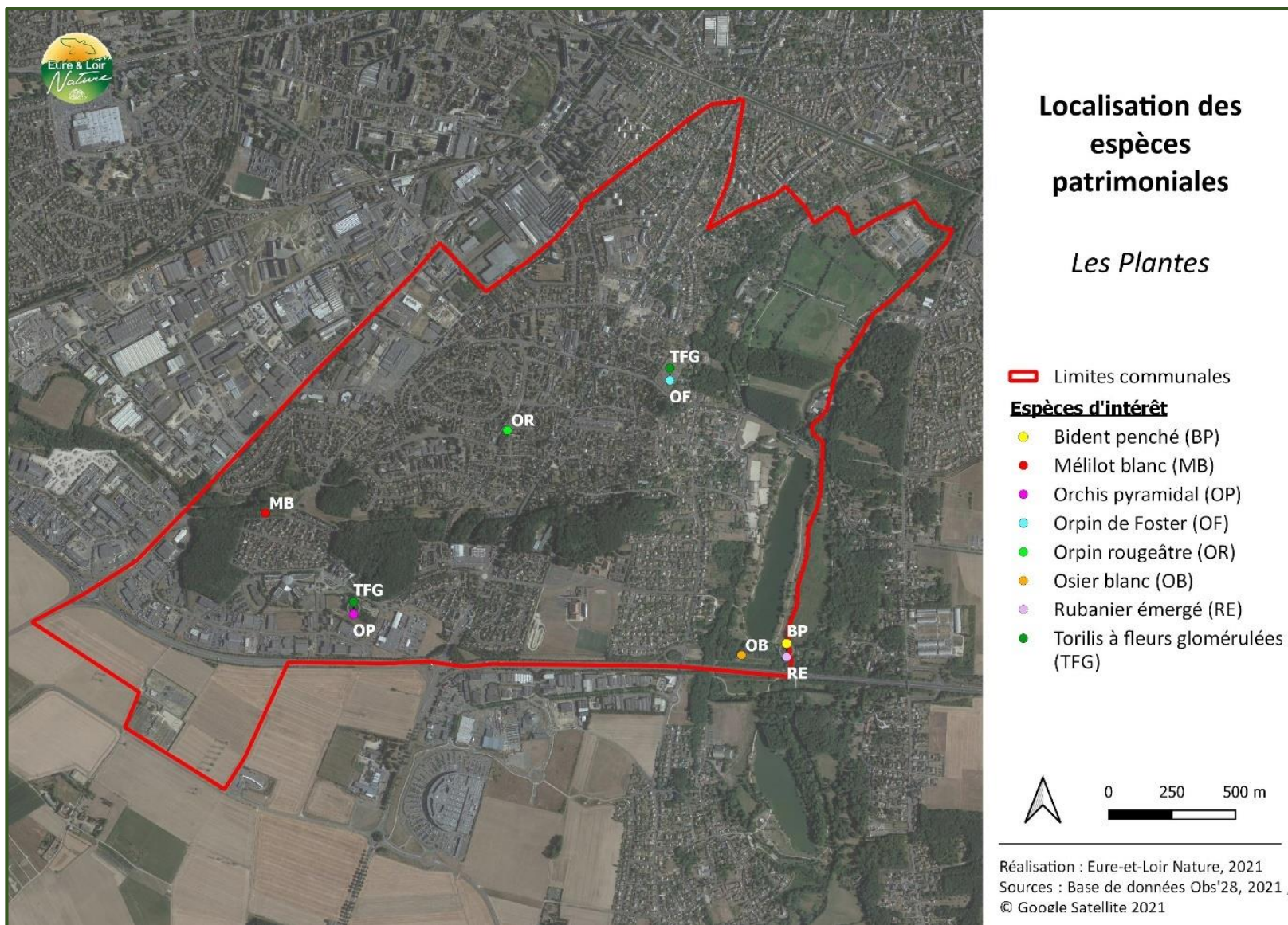


FIGURE 7 : LOCALISATION DES ESPÈCES FLORISTIQUES PATRIMONIALES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

IV.2.3. Les espèces plus communes

L'inventaire a également permis de recenser des espèces végétales plus communes, qui trouvent refuge dans des espaces non dédiés à la nature comme les interstices des trottoirs, les murs de pierre, les toitures, les pieds d'arbres, etc. Souvent considérée comme « mauvaises herbes », cette flore sauvage participe au retour de la nature en ville et possède de nombreux avantages (attire les pollinisateurs, atténuation du phénomène d'îlot de chaleur, contribue à la perméabilité des sols, etc.).

Présentation de quelques espèces présentes sur la commune

L'**Achillée millefeuille** (*Achillea millefolium*) est une plante de la famille des Astéracées. Elle est reconnaissable par son inflorescence blanche/rosée en capitule et ses feuilles finement découpées en petits segments. Connue pour son pouvoir cicatrisant, cette plante était utilisée dans les kits de secours lors de la première guerre mondiale. Également nectarifère, elle fleurit de juin à septembre.



La **Benoîte commune** (*Geum urbanum*) fait partie de la famille des Rosacées. Cette plante possède des fleurs jaunes à cinq pétales et des feuilles dentées et découpées. Son fruit a la particularité d'être muni de petits crochets favorisant ainsi la dispersion des graines par les animaux (mais également en s'accrochant à nos vêtements). Cette espèce est reconnaissable par son odeur de clou de girofle dégagée par ses racines violacées. Au Moyen-Âge, elle était considérée comme une plante magique et était utilisée pour chasser le diable.



Le **Compagnon blanc** (*Silene latifolia*) est une plante habituée des bords de chemins. Ses fleurs sont blanches et s'ouvrent en fin de soirée. Ce sont des papillons de nuit qui assurent la pollinisation de cette espèce. Il doit son nom à la forme de son calice, rappelant le ventre bedonnant des Silènes, personnages mythologiques grecs. Les plantes femelles sont facilement reconnaissables par leur calice plus rond et renflé, contenant les graines en fin de floraison.



Le **Gaillet gratteron** (*Galium aparine*), également appelé Herbe collante, est une plante herbacée pouvant mesurer jusqu'à 1 mètre de haut. Les quatre angles de sa tige sont recouverts de petits aiguillons, la rendant rude au toucher. Véritable velcro, elle s'accroche à tous les supports possibles. De nombreux poils crochus sont présents sur ses fruits, facilitant ainsi la dispersion de cette espèce. C'est une plante indicatrice de sols riches en nitrate.



Le **Plantain majeur** (*Plantago major*) est une plante vivace en rosettes. Ses feuilles sont larges et ovales. Ses fleurs sont réunies en épis denses de 10 à 15 cm de hauteur. Elle apprécie les sols argileux et piétinés. Les graines de cette espèce sont fortement appréciées par les oiseaux granivores, comme les moineaux. Le Plantain a également de nombreuses vertus médicinales dont une vertu cicatrisante. Les feuilles fraîches écrasées peuvent être appliquées sur une piqûre d'ortie ou de moustique afin d'en apaiser la douleur.



Le **Laiteron potager** (*Sonchus oleraceus*) est une plante annuelle de la famille des Astéracées. Sa tige est creuse, dressée et peut mesurer jusqu'à 1,2 mètres de hauteur. Ses feuilles sont alternes, divisées en plusieurs lobes dentés et embrassent la tige par deux oreillettes droites. Cette plante doit son nom au latex laiteux qui s'écoule des feuilles et de la tige lorsqu'on les casse. Le Laiteron est un légume oublié car ses jeunes feuilles tendres étaient autrefois utilisées en salade ou cuites.



Le **Lierre grimpant** (*Hedera helix*) est une plante grimpante et buissonnante. Ses feuilles sont persistantes, brillantes, en forme de losange sur les tiges florifères et en cinq lobes sur les rameaux sans fleur. Le Lierre a très longtemps joui d'une mauvaise réputation et porte le nom de parasite, notamment pour les arbres. Il a pourtant des effets bénéfiques en terme d'apport nutritif pour son arbre support et des effets positifs thermiques lorsqu'il est présent sur un mur ou une façade. De par son cycle de vie décalé, il sert également de couvert à de nombreux oiseaux en hiver.



La **Luzerne lupuline** (*Medicago lupulina*) est une plante de la famille des Fabacées. Ses fleurs sont en grappe, de couleur jaune, et ses feuilles sont alternes, divisées en trois folioles. Cette espèce est très utile aux pollinisateurs grâce à sa richesse en nectar et à sa longue durée de floraison (mars à novembre).



La **Pâquerette** (*Bellis perennis*) est une plante vivace, retrouvée en touffes denses. Ses feuilles ovales sont disposées en rosettes. Faisant partie de la famille des Astéracées, elle possède des fleurs tubulées jaunes et des fleurs ligulées blanches-rosées. Très commune, elle fleurit de mars à novembre. Cette plante était autrefois appelée « l'Arnica des plaines » : la macération des fleurs était utilisée en usage externe comme anti-inflammatoire sur les entorses ou les coups.



IV.2.4. Les espèces exotiques envahissantes

Les **espèces invasives** se définissent comme des espèces exotiques (introduites par l'Homme en dehors de leur aire de répartition) naturalisées dont la prolifération ou la présence au sein d'un milieu a des impacts d'ordre écologique, économique ou sanitaire. Leur présence aboutit à un appauvrissement ou une banalisation de la flore, modifiant parfois la structure ou perturbant le fonctionnement naturel des écosystèmes.

Une liste hiérarchisée des espèces exotiques considérées invasives en Centre-Val de Loire a été réalisée en 2020 par le CBNBP. **Quatre espèces végétales invasives** sont connues sur Luisant (Tab. 5). Trois sont classées dans la catégorie « **Invasives avérées secondaires** » et une, l'**Orpin de Helms**, est classée comme « **Invasives avérées prioritaires** ». La localisation de ces espèces sont présentées sur la figure 8.

La prolifération de ces plantes dans les milieux naturels, non ou peu perturbés, occasionnent des dommages importants sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies. Un effort de gestion doit être mis en œuvre pour limiter leur prolifération. Des préconisations de gestion pour ces espèces sont proposées dans les fiches actions n° 8 à 11.

Concernant l'Orpin de Helms, les premières stations ont été découvertes en 2020 dans la région, et plus particulièrement sur deux communes euréliennes en 2020. Un groupe de travail, piloté par le groupe « Plantes invasives » du CEN Centre-Val de Loire, s'est formé en 2020 en partenariat avec la Fédération de pêche, le CEN, le CBNBP, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre, le service espaces verts de la commune de Luisant et Chartres Métropole. Une réflexion est en cours sur l'observation de la dynamique de cette espèce ainsi que son extension. Des tests de gestion seront également pratiqués.

Par ailleurs, de la **Vigne-vierge à cinq folioles** a été recensée sur le commune. Même si cette espèce n'est pas classée comme invasive sur la liste hiérarchisée des espèces végétales invasives du CBNBP en Centre-Val de Loire, elle n'en reste pas moins exotique et peut former des peuplements denses au détriment de la flore locale. La vente de cette espèce n'étant pas encore réglementée, il est donc fortement déconseillé d'encourager sa dispersion et son expansion doit être surveiller.

TABLEAU 5 : LISTE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom scientifique	Indice de rareté		Statut
		Région	Département	
Aster des jardins	<i>Symphotrichum novi-belgii</i>	-	-	Avérée secondaire
Orpin de Helms	<i>Crassula helmsii</i>	-	-	Avérée prioritaire
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	AR	AC	Avérée secondaire
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	CC	CC	Avérée secondaire

Légende

Indice de rareté → CC : Très commune, C : Commune, AC : Assez commune, AR : Assez Rare, R : Rare, RR : Très Rare, RRR : Extrêmement Rare, ? : Disparu.

Présentation des espèces végétales invasives

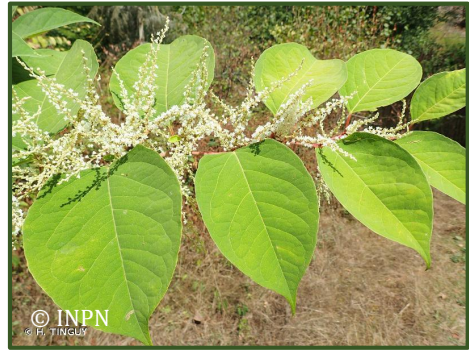
L'**Aster des jardins** (*Symphotrichum novi-belgii*) est une plante du groupe des Asters américains correspondant à plusieurs espèces d'Asters horticoles difficiles à différencier entre elles. Ils forment des massifs denses et leur inflorescence est sous forme de capitules. Ces plantes sont à surveiller en raison de leur caractère potentiellement envahissant dans les zones humides. Cette espèce a été recensée à une reprise près de l'étang.



L'**Orpin de Helms** (*Crassula helmsii*) est une plante aquatique à semi-terrestre qui colonise les eaux stagnantes à faiblement courantes et leurs abords. Sa reproduction par fragmentation fait d'elle une excellente colonisatrice. En effet, les boutures suite à la fragmentation peuvent facilement être transportées par l'eau et la faune sauvage. Elle a nouvellement été observée en région et dans le département et pourrait s'étendre rapidement si une gestion n'est pas mise en place. Sur la commune, elle a été observée au Sud de l'étang communal, sous forme de tapis étendus, dans les fossés reliés à l'Eure et sur une berge de la rivière elle-même.



La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*) est une plante vivace robuste à souche traçante atteignant deux à trois mètres de hauteur. Originnaire d'Asie orientale, cette espèce a été introduite en Europe comme plante ornementale et fourragère. Elle forme des fourrés denses souvent près des berges des rivières et des plans d'eau, sur les accotements et les talus, dans les fossés, sur les terrains vagues et les friches, en général sur des sols frais à humides et riches en éléments nutritifs. Là où elle s'implante, elle monopolise l'espace et les ressources conduisant à la disparition progressive des espèces locales. Sur le territoire communal, elle a été observée à deux reprises aux alentours de l'étang. À la suite d'une information transmise par la commune fin 2020, une troisième station a été repérée sur le coteau boisé à l'Ouest de l'étang communal. Une réflexion est en cours quant à sa gestion par les espaces verts car c'est une station de grande superficie. Le CEN Centre-Val de Loire a également recensé une station sur les prairies de Luisant.



Le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) est un arbre à grappes pendantes de fleurs blanches, muni de grandes épines. Il a été importé d'Amérique du Nord pour les besoins de la filière « bois énergie ». Largement naturalisé en France grâce à sa croissance rapide, il concurrence les espèces autochtones. Ses capacités à s'établir dans les milieux pionniers et à enrichir les sols en azote lui confèrent un pouvoir de modification de la végétation qu'il colonise : les espèces des sols pauvres (souvent peu communes) disparaissent au profit d'espèces nitrophiles (espèces qui apprécient les sols riches en azote et qui sont très communes). Il est fréquent de rencontrer cet arbre dans les bois, les talus, les pelouses calcaires, les fourrés, les friches et les terrains vagues, sur des sols bien drainés. Il a été recensé à deux reprises dans une peupleraie, à proximité du quartier du Vauparfond.



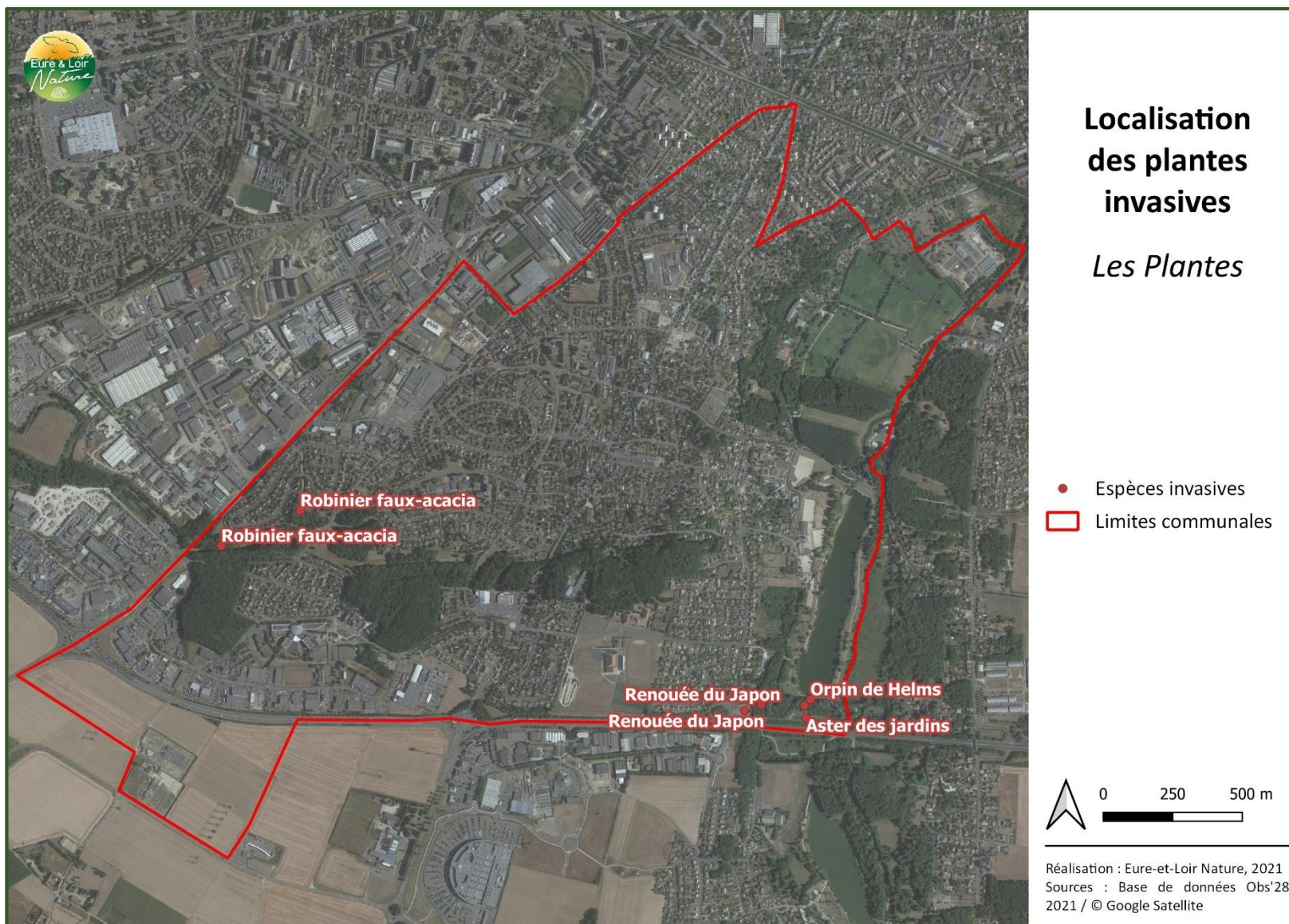


FIGURE 8 : LOCALISATION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Espèces déclassées suite à la hiérarchisation de 2017

En plus de ces espèces, trois autres espèces anciennement envahissantes ont été recensées sur le territoire communal. Il s'agit d'espèces qui ont été déclassées des espèces invasives suite à la nouvelle hiérarchisation en 2017 :



Amarante hybride
(*Amaranthus hybridus*)



Bident feuillé
(*Bidens frondosa*)



Conyze du Canada
(*Erigeron canadensis*)

Bien qu'elles ne soient plus classifiées comme invasives, il faut néanmoins leur porter une attention particulière afin d'éviter qu'elles se répandent et ne redeviennent une menace pour la biodiversité locale.

IV.2. L'inventaire de la faune

En tout, 148 espèces animales ont été contactées dans le cadre de cet IBC dont 78 espèces d'oiseaux, trois espèces d'amphibiens, une espèce de reptile, trois espèces de mammifères, 49 espèces d'insectes et 14 espèces de poissons.

IV.2.1. Les Oiseaux

Les données antérieures aux données de 2020 proviennent d'observations faites par les ornithologues bénévoles de l'association ces 10 dernières années et de l'INPN. 59 espèces sont connues sur la commune, notamment sur les prairies de Luisant. Des espèces peu communes en contexte urbain y ont été observées rendant ce secteur intéressant : le **Râle d'eau**, la **Bécassine des marais**, le **Bruant des roseaux**, le **Phragmite des joncs** et la **Rousserolle verderolle**.

D'autres espèces ont également été aperçus sur la commune comme le **Balbuzard pêcheur**, la **Sterne pierregarin**, le **Milan royal**, l'**Aigrette garzette**, le **Héron bihoreau**, tous migrateurs et protégés par la Directive Oiseaux, mais également le **Pic épeichette**, la **Linotte mélodieuse** et la **Chouette effraie**, tous les trois classés « Quasi-menacé » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs et probablement nicheurs sur la commune.

Lors de cet IBC, 78 espèces ont été recensées dont 67 sont nicheuses sur la commune (Annexe 6). Sur l'ensemble des espèces recensées, 58 sont classées selon la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs en « Préoccupation mineure », 6 en « Quasi-menacé », 5 en « Vulnérable », 3 en « En danger » d'extinction et 2 en « En danger critique » d'extinction. Les 5 % restants sont des espèces non évaluées ou pour lesquels les critères d'évaluation ne sont pas applicables (Fig. 9).

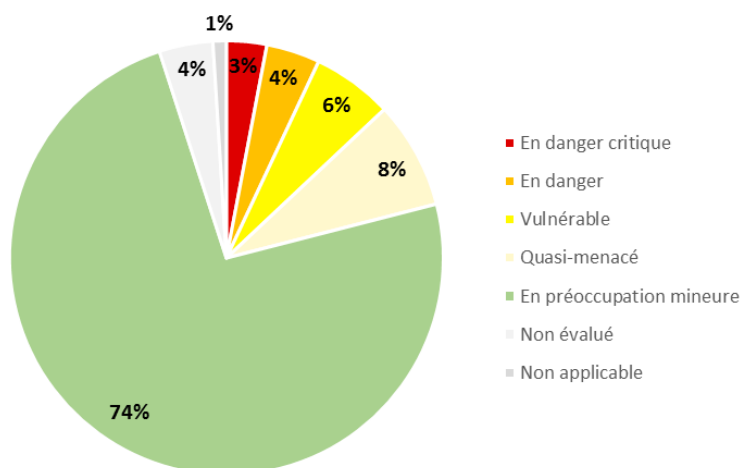


FIGURE 9 : PROPORTIONS DES ESPECES D'OISEAUX RECENSEES CLASSEES SUR LA LISTE ROUGE REGIONALE DES OISEAUX NICHEURS

Sur les 78 espèces recensées, 28 se sont avérées patrimoniales (Tab. 6) :

- Toutes sont **protégées à l'échelle nationale** sauf la Râle d'eau qui est une espèce chassable en France ;
- Six espèces sont **inscrites à la Directive Oiseaux** : le Balbuzard pêcheur, le Bondrée apivore, le Martin-pêcheur d'Europe, le Milan royal, le Pic mar et la Sterne pierregarin ;
- 15 sont **déterminantes ZNIEFF** : le Balbuzard pêcheur, la Bouscarle de Cetti, le Bruant des roseaux, le Chevalier guignette, la Fauvette babillarde, l'Hirondelle de rivage, la Mouette rieuse, le Phragmite des joncs, le Pic épeichette, le Pipit farlouse, le Pouillot fitis, la Râle d'eau, la Rousserolle verderolle, la Sterne pierregarin et le Verdier d'Europe ;
- 20 ont **un statut sur la Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs** « Quasi-menacé » à « Vulnérable » ;
- 14 ont **un statut sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs** « Quasi-menacé » à « En Danger critique » ;
- Toutes sont nicheuses sauf le Balbuzard pêcheur, le Bondrée apivore, le Chevalier guignette, l'Hirondelle de rivage, le Milan royal, la Mouette rieuse et la Sterne pierregarin.

Leurs localisations sont présentées sur la figure 10 et 11.

TABEAU 6 : LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES D'OISEAUX RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des oiseaux nicheurs		Statut juridique		Présence	
		France	Région	Europe	France	Département	Commune
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	VU	EN	CDO1	ZDet PN	M R	M
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC	LC	CDO1	PN	MN PC	M

Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	NT	NT	-	ZDet PN	NH R	N
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	NT	VU	-	ZDet PN	MNH PC	N
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	LC	-	PN	MNH C	N
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	NT	EN	-	ZDet PN	M PC	M
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	LC	-	PN	MNH C	N
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	LC	VU	-	ZDet PN	MH PC	N
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	NT	LC	-	PN	MN C	N
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NT	LC	-	PN	MN C	N
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT	LC	-	PN	MN C	N
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	LC	LC	-	ZDet PN	MN PC	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	LC	-	PN	MN PC	N
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	VU	NT	-	PN	MNH C	N
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT	LC	-	PN	MN C	N
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	VU	LC	CDO1	PN	MNH PC	N
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	VU	CR	CDO1	PN	M R	M
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	NT	EN	-	ZDet PN	MHN PC	MH
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	LC	VU	-	ZDet PN	MN R	N
Pic épeichette	<i>Dendrocopus minor</i>	VU	NT	-	ZDet PN	NH PC	N
Pic mar	<i>Dendrocopus medius</i>	LC	LC	CDO1	PN	NH PC	N
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	VU	-	ZDet PN	MNH C	N
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	NT	-	ZDet PN	MN PC	N
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	NT	VU	-	ZDet Chassable	MNH R	N
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	NT	LC	-	PN	MNH C	N
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC	CR	-	ZDet PN	MN R	N
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirunda</i>	LC	NT	CDO1	ZDet PN	MN PC	M
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	VU	LC	-	ZDet PN	MNH C	N

Légende

Liste rouge nationale et régionale des oiseaux nicheurs → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Statut juridique → CDO1 : inscrit sur l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ; ZDet : espèce déterminante ZNIEFF ; PN : Protection nationale.

Indice de présence → M : Migrateur, N : Nicheur, H : Hivernant ; C : Commun, PC : Peu Commun, R : Rare.

A noter également la présence d'espèces qui ne sont pas considérées comme patrimoniales dans cette étude (non nicheuses sur la commune ou avec un statut en préoccupation mineure) mais néanmoins en régression à l'échelle nationale ou régionale :

- Le **Grand Cormoran** (*Phalacrocorax carbo*) : non nicheur sur la commune mais classé « Quasi-menacé » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.
- La **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) : non nicheuse sur la commune mais classée « Quasi-menacée » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs et « Vulnérable » sur la Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs.

Présentation de quelques espèces patrimoniales

Le **Balbuzard pêcheur** (*Pandion haliaetus*) est un rapace piscivore de taille moyenne de la famille des aigles. Il est très reconnaissable par son corps brun foncé contrasté avec sa tête et sa poitrine blanches. Il séjourne à proximité d'une large gamme de milieux aquatiques : les bords des lacs ou des étangs, les cours d'eau et parfois les côtes maritimes. C'est un oiseau migrateur, il part d'Europe vers l'Afrique subsaharienne. Classé « En danger critique » d'extinction en Centre-Val de Loire, il est protégé à l'échelle européenne et nationale. Il a été aperçu au niveau du bois des Perruches. Il utilise probablement également la rivière de l'Eure comme site de pêche sur son trajet migratoire.



Le **Bruant des roseaux** (*Emberiza schoeniclus*) est un petit passereau qui fréquente les roselières, les jonchaies et les broussailles des zones humides. En période nuptiale, il est facile à observer car il se perche sur un roseau ou sur un buisson pour chanter. Le mâle est facilement reconnaissable en période nuptiale par sa tête très noire avec un large collier blanc. Espèce déterminante ZNIEFF, elle est classée « Vulnérable » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. Sur la commune, il a été observé sur les prairies de Luisant.



Le **Chevalier guignette** (*Actitis hypoleucos*) est un limicole brun gris sur le dessus et blanc sur le ventre. Son bec est long et rectiligne et ses pattes sont grises à verdâtres. Il se trouve généralement sur les berges des étang et des cours d'eau. Migrateur sur la commune, cet oiseau est classé « En danger » d'extinction en Centre-Val de Loire. Il a été observé à deux reprises au niveau de l'étang communal.



Le **Milan royal** (*Milvus milvus*) est un rapace diurne, de couleur rousse et avec une queue très échancrée. Sa tête est grise avec plusieurs stries noires. Espèce migratrice, le Milan royal se dirige vers l'Espagne et le Sud de la France en automne. En hiver, il est opportuniste pour la recherche de nourriture et se mêle avec les autres espèces locales. Classé « En danger critique » d'extinction en région, il est protégé à l'échelle européenne et nationale. Sur Luisant, il a été contacté une fois à proximité des zones commerciales.



Le **Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*) est une espèce de passereaux, de couleur brun clair sur ses parties supérieures et jaune blanc sur ses parties inférieures. Son bec est long et teinté de jaune. Il fréquente les boisements frais et les broussailles. La reproduction et la nidification s'effectuent d'avril à juillet. Le nid est sous forme de boule caché au sol dans une touffe arbustive. Déterminante ZNIEFF, cette espèce est classée « Vulnérable » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. Trois individus ont été inventoriés sur la commune.



La **Rousserolle verderolle** (*Acrocephalus palustris*) est un passereau au dos brun et au ventre blanc brun. Sa tête est pointue et son bec est fin et allongé. Il fréquente les végétations hautes d'herbacées présentes le long des plans d'eau. La présence de petits buissons est également favorable à cette espèce car ils servent de refuge aux jeunes. Cette espèce est classée « En danger critique » d'extinction en Centre-Val de Loire. Il a été observé en 2020 sur une zone herbacée non fauchée au Nord de l'étang communal, juste à côté de l'Eure.



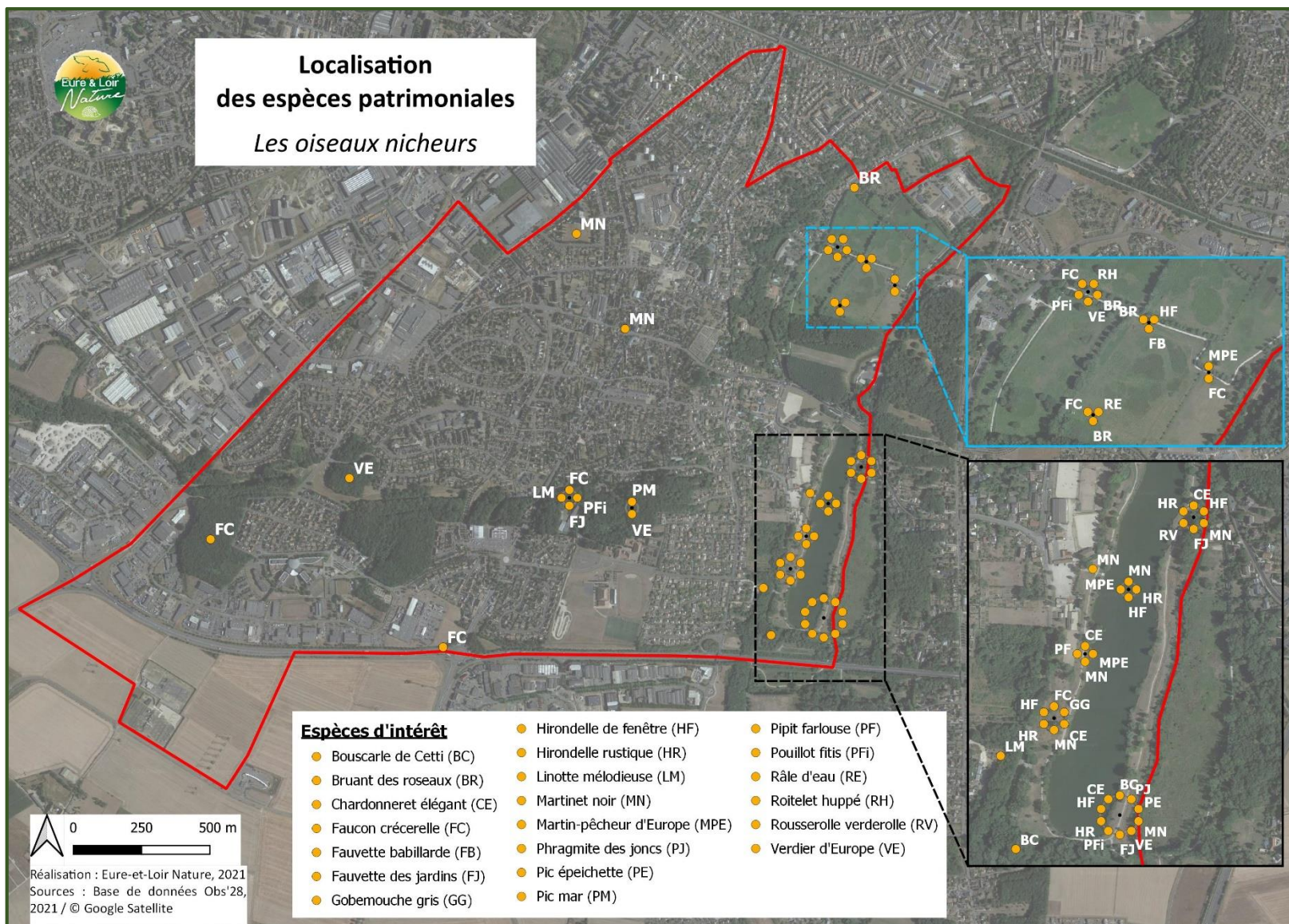


FIGURE 10 : LOCALISATION DES ESPECES PATRIMONIALES D'OISEAUX NICHEURS RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL



FIGURE 11 : LOCALISATION DES ESPECES PATRIMONIALES D'OISEAUX MIGRATEURS RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

IV.2.2. Les Amphibiens

Les anciennes données proviennent des inventaires effectués par le CEN Centre-Val de Loire sur l'étang communal. Deux espèces étaient connues précédemment : la **Grenouille verte** (Article 4 de la liste des amphibiens protégés sur le territoire national) et la **Grenouille agile** (Annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore et Article 2 de la liste des amphibiens protégés sur le territoire national).

Lors de cet IBC, trois espèces ont été contactées (Tab. 7 et Fig. 12) : la **Grenouille rieuse**, la **Grenouille verte** et le **Crapaud commun**. Ces espèces étant très communes dans le département, elles sont probablement présentes sur le secteur depuis de nombreuses années sans avoir été notées auparavant. Néanmoins, le Crapaud commun est la seule espèce indigène régionale. En effet, la Grenouille rieuse est originaire de l'Est de la France et n'est pas présente de manière naturelle dans nos régions. La Grenouille verte est issue d'une hybridogénèse³, elle n'est pas à proprement parler une espèce indigène de la région. Le Crapaud commun est classé en « Préoccupation mineure » en région et protégé à l'échelle nationale. Tous les amphibiens sont protégés à l'échelle nationale au titre de l'arrêté du 8 janvier 2021. De ce fait, sans être des espèces remarquables pour le département, les trois espèces contactées sont considérées comme patrimoniales d'un point de vue strictement réglementaire.

TABLEAU 7 : LISTE DES ESPECES D'AMPHIBIENS RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des Amphibiens		Statut juridique	
		France	Région	Europe	France
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	LC	-	Protection nationale (Article 3)
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	LC	NA	-	Protection nationale (Article 3)
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	NT	LC	CDH5	Protection nationale (Article 4)

Légende

Liste rouge → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Statut juridique → CDH5 : inscrit sur l'annexe 5 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

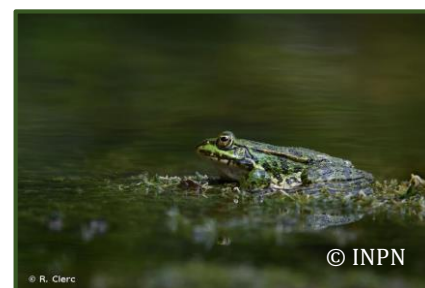
Présentation des espèces patrimoniales

³ Mode d'hybridation particulier incluant 3 espèces : Grenouille rieuse, Grenouille de Lessona et Grenouille verte. Une grenouille verte doit se reproduire avec une Grenouille de Lessona pour donner une nouvelle Grenouille verte. Si deux Grenouilles vertes se reproduisent, on obtiendra une Grenouille rieuse.

Le **Crapaud commun** (*Bufo bufo*) est le plus gros crapaud d'Europe. L'iris de ses yeux est rouge orange. Les protubérances derrière la tête (appelées glandes parotoïdes) sont très marquées. Sur son dos, sa peau est verruqueuse et porte de nombreuses glandes pouvant sécréter un liquide venimeux. Il présente une coloration variable, pouvant aller du jaune pâle au gris-brun. Ce crapaud fréquente les plaines et les forêts et apprécie les milieux humides. Un individu a été observé au Sud de l'étang communal.



La **Grenouille rieuse** (*Pelophylax ridibundus*) est une grenouille de couleur grise et vert olive. Son dos peut être lisse ou pustuleux. Elle fréquente les étangs, les mares, les cours d'eau et les fossés. Elle est généralement active aux heures les plus ensoleillées. En période d'hivernage, elle s'enfouit au niveau des berges ou au fond d'un plan d'eau. Un individu a été observé sur l'étang communal.



Les **Grenouilles vertes** (*Pelophylax sp.*) représentent plusieurs espèces difficiles à différencier entre elles. Elles sont de taille moyenne, l'aspect général est élancé. Elles présentent une coloration vert clair avec une pigmentation brun foncé à noirâtre. Elles sont largement répandues dans la moitié Nord de la France et possèdent une amplitude écologique large. Ces espèces sont citées dans l'annexe V de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elles sont protégées en France mais peuvent être pêchées en vue d'une consommation familiale. Sur la commune, la Grenouille verte a été vue au niveau des prairies de Luisant.



IV.2.3. Les Reptiles

Aucune ancienne donnée de reptile n'est connue sur la commune.

Lors de cet IBC, seule une espèce a été contactée, le **Lézard des murailles** (Tab. 8 et Fig. 12). Tous les Reptiles sont protégés au titre de l'arrêté du 8 janvier 2021. Sans être une espèce remarquable pour le département, le Lézard des murailles est considéré comme patrimonial d'un point de vue strictement réglementaire.

TABLEAU 8 : LISTE DES ESPECES DE REPTILES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des Reptiles		Statut juridique	
		France	Région	Europe	France
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	LC	CDH4	Protection nationale (Article 2)

Légende

Liste rouge → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Statut juridique → CDH4 : inscrit sur l'annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Présentation de l'espèce présente

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est un petit lézard à teinte grise ou marron, d'aspect relativement robuste. On peut le rencontrer aussi bien dans des milieux naturels tels que les haies, les bords de plans d'eau, les zones en friches, les buissons, les talus, les lisières de forêts, les éboulis que dans des zones urbanisées comme les jardins, les murs de pierres, les tas de bois, les cimetières, les carrières ou les talus de voie de communication. Il se nourrit d'araignées, de divers insectes (papillons, chenilles, criquets, grillons, mouches, hyménoptères, pucerons) ou de vers de terre. Une observation de cette espèce a été faite dans une pelouse à proximité des quartiers résidentiels.



IV.2.4. Les Mammifères

Les anciennes données sur les Mammifères proviennent de l'INPN ainsi que des inventaires effectués sur l'étang communal par le CEN Centre-Val de Loire. En tout, 11 espèces étaient déjà connues sur la commune. Parmi elles, quatre sont des espèces de chauve-souris : le **Noctule commune** (espèce classée « Quasi-menacé » en région, « Vulnérable » en France et déterminante ZNIEFF), la **Sérotine commune** (classée « Quasi-menacé » en région), la **Pipistrelle commune** (classée « Quasi-menacé » en région) et le **Murin de Daubenton** (espèce classée « Quasi-menacé » en région et déterminante ZNIEFF). Toutes les chauves-souris sont protégées à l'échelle nationale.

En plus des Chiroptères, plusieurs mammifères protégés à l'échelle européenne et nationale ont également été contactés : le **Cerf élaphe**, le **Lapin de Garenne**, la **Belette d'Europe**, le **Hérisson d'Europe** et l'**Écureuil roux**. Parmi toutes ces espèces, seul l'Écureuil roux a été vu en 2020. En plus de ces espèces d'intérêt, la présence de deux espèces exotiques envahissantes est également connue : le **Ragondin** et le **Rat musqué**. Elles n'ont cependant pas été revues en 2020 et 2021.

Lors de cet IBC, trois espèces ont été contactées : l'**Écureuil roux**, le **Lièvre d'Europe** et la **Taupe d'Europe** (Tab. 9 et Fig. 12). Seul l'Écureuil roux, protégé à l'échelle nationale, est considéré comme patrimonial d'un point de vue strictement réglementaire.

TABLEAU 9 : LISTE DES ESPECES DE MAMMIFERES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Famille	Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des Mammifères		Statut juridique		Autre
			France	Région	Europe	France	

Scuridés	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	LC	Convention de Berne	Protection nationale	-
Erinacéidés	Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	LC	LC	-	-	-
Léporidés	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC	LC	-	Chassable	-

Légende

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Présentation de l'espèce patrimoniale

L'**Ecureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) est un rongeur diurne arboricole. Son pelage est roux avec des variations de brun foncé à noir. En hiver, ses oreilles portent un pinceau de poil, très caractéristique de ce petit mammifère. Cette espèce est inféodée aux forêts mixtes et se retrouve également dans les jardins et les parcs. Un individu a été observé dans un bois à proximité de l'étang communal.



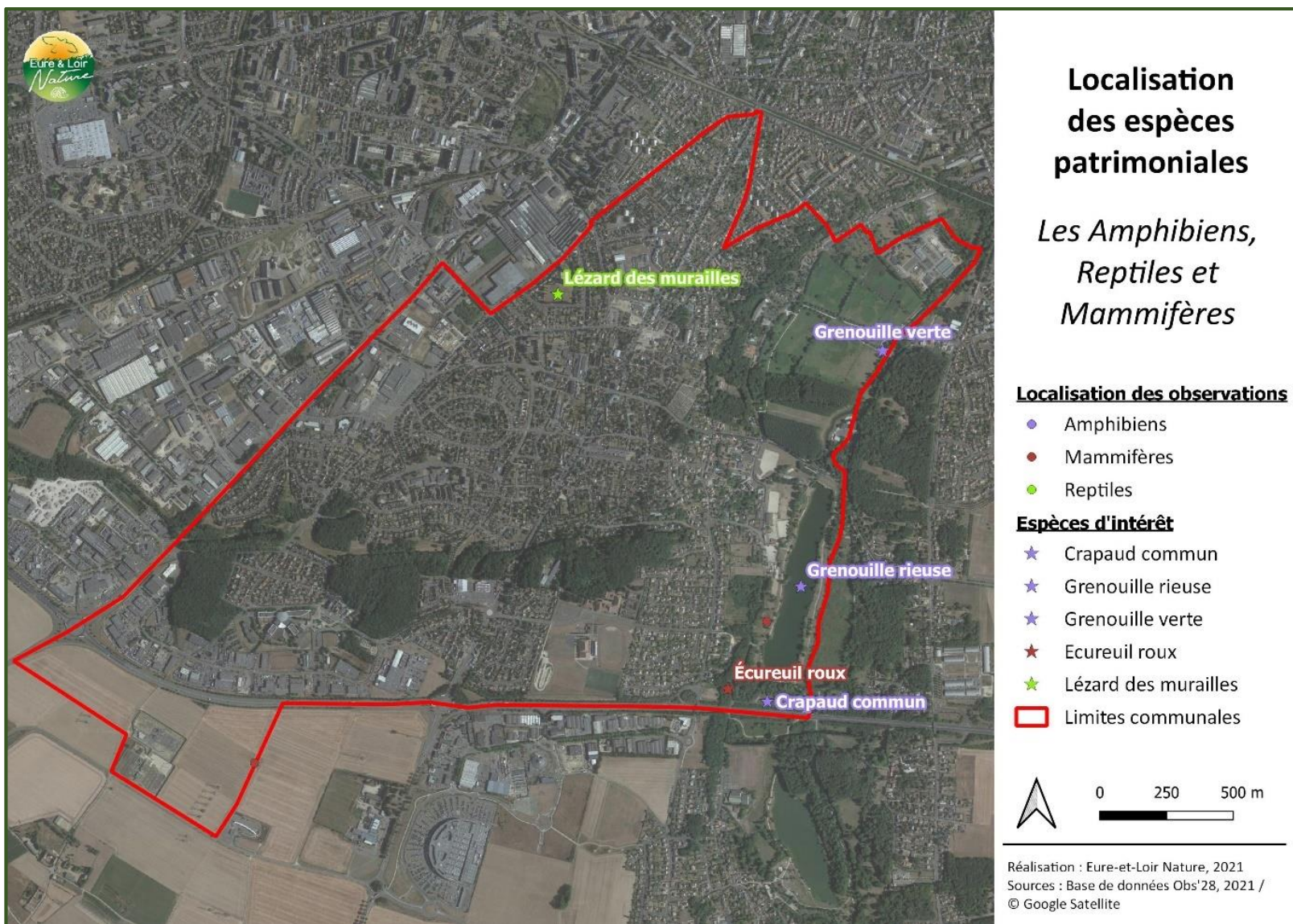


FIGURE 12 : LOCALISATION DES ESPECES PATRIMONIALES D'AMPHIBIENS, DE REPTILES ET DE MAMMIFERES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

IV.2.5. Les Insectes

En 2021 et 2021, 49 espèces d'insectes ont été recensées. Parmi elles, 16 espèces de papillons, 15 espèces de libellules et 18 espèces d'orthoptères. Parmi ces espèces, trois sont patrimoniales : un papillon (la **Petite tortue**), deux libellules (l'**Anax napolitain** et la **Grande Aeschne**) et deux orthoptères (le **Criquet des roseaux** et le **Méconème fragile**).

IV.2.5.1. Les Lépidoptères

Les anciennes données sur les Lépidoptères proviennent de l'INPN ainsi que des inventaires fait par le CEN Centre-Val de Loire. En tout, 24 espèces sont déjà connues sur la commune. Parmi elles, on retrouve quelques espèces d'intérêt comme le **Gazé**, protégé à l'échelle nationale et espèce déterminante ZNIEFF, et la **Petite tortue**, classée « Quasi-menacé » en région Centre-Val de Loire.

En ce qui concerne les prairies de Luisant, le CEN Centre-Val de Loire a recensé 14 espèces de papillons dont une espèce patrimoniale, la **Petite tortue** (Annexe 7).

Lors de cet IBC, 16 espèces de papillons ont été contactées. Parmi elles, une s'est avérée patrimoniale, la **Petite tortue** (Tab. 10 et Fig. 13).

TABLEAU 10 : LISTE DES ESPECES DE LEPIDOPTERES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des Lépidoptères	
		France	Région
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC	LC
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	LC
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	LC
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	LC	LC
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC	LC
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC	LC
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	LC	NE
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	LC
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC	NT
Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	LC
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>	LC	LC
Souci	<i>Colias crocea</i>	LC	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	LC

Légende

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge nationale et régionale des Lépidoptères → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Présentation de l'espèce patrimoniale

La **Petite tortue** (*Aglais urticae*) est un papillon de couleur rouge orangé avec des tâches noires et jaunes et un alignement de petites tâches bleues sur les bords extérieurs des ailes. Ce papillon fréquente les lieux où poussent les orties, plantes nourricières des larves, notamment dans les zones rurales près des habitations et des pâtures. C'est une espèce qui hiberne à l'état adulte souvent dans les granges ou les cabanons et qui peut ressortir en hiver à la faveur d'un redoux. On peut donc la voir voler de février à octobre. Ce papillon est classé « Quasi-menacé » en Centre-Val de Loire. Il a été observé à proximité de l'ancien cimetière.



IV.2.5.2. Les Odonates

Les anciennes données sur les Odonates proviennent de l'INPN, des inventaires fait par le CEN Centre-Val de Loire et des anciennes données des bénévoles extraites de SIRFF. En tout, 17 espèces sont déjà connues sur la commune. Parmi elles, trois sont patrimoniales : l'Agrion nain (« Vulnérable » en région), l'**Anax napolitain** (« Quasi-menacé » en région) et la **Grande Aeschne** (« En danger critique » en région et déterminante ZNIEFF). Bien que la Grande Aeschne soit en danger critique d'extinction en région, elle est bien représentée en Eure-et-Loir. En effet, le département se trouve à la limite sud de son aire de répartition, c'est pourquoi elle est très présente en Eure-et-Loir et peu dans les autres départements de la région.

En ce qui concerne les prairies de Luisant, le CEN Centre-Val de Loire a recensé 11 espèces d'odonates dont trois espèces patrimoniales : l'**Agrion nain**, l'**Anax napolitain** et la **Grande Aeschne** (Annexe 7).

Lors de cet IBC, 15 espèces ont été recensées (Tab. 11 et Fig. 13). L'**Anax napolitain** et la **Grande Aeschne**, deux espèces patrimoniales, ont notamment été contactées.

TABLEAU 11 : LISTE DES ESPECES D'ODONATES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des Odonates		Statut juridique	
		France	Région	Europe	France
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	LC	LC	-	-
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>	LC	LC	-	-
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC	LC	-	-

Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC	LC	-	-
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	LC	LC	-	-
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC	LC	-	-
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	LC	NT	-	Rang 3 au PRAO
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC	LC	-	-
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC	LC	-	-
Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	LC	LC	-	-
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC	LC	-	-
Grande Aesche	<i>Aeshna grandis</i>	LC	CR	-	ZDet Rang 2a au PRAO
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC	LC	-	-
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	LC	LC	-	-
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	LC	-	-

Légende

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge nationale et régionale des Odonates → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Statut juridique → PRAO : Plan Régional d'Action des Odonates ; ZDet : espèce déterminante ZNIEFF.

Présentation des espèces patrimoniales

L'**Anax napolitain** (*Anax parthenope*) est une grande libellule de la famille des Aeschnidés. Son thorax et son abdomen sont bruns, à l'exception d'une bande bleue bien visible sur le haut de l'abdomen chez les mâles. Il fréquente les eaux stagnantes ensoleillées, non eutrophisées, avec beaucoup de végétaux immergés et sur les rives. Il a un vol puissant et s'éloigne souvent de plusieurs kilomètres de son site de reproduction. Au sein de la commune, un individu a été observé au niveau de l'étang communal.



La **Grande Aeschna** (*Aeshna grandis*) est une libellule de grande taille facilement identifiable par sa couleur brune avec de petites taches sur l'abdomen (bleues pour les mâles et jaunes pour les femelles) et ses ailes très fumées. Elle apprécie les eaux stagnantes et faiblement courantes, riches en végétation aquatique et rivulaire (mares, étangs, anciennes gravières, tourbières, lacs, parties calmes des rivières). Elle vole de fin mai à début octobre mais elle est plus abondante fin juillet et août. Elle a été observée à deux reprises : une sur l'étang communal et une à proximité des prairies de Luisant. Il est probable qu'elle utilise également la rivière de l'Eure comme lieu de chasse.



IV.2.5.3. Les Orthoptères

Les anciennes données connues proviennent uniquement des inventaires effectués par le CEN Centre-Val de Loire sur les prairies de Luisant. Huit espèces ont été recensées sur la commune dont deux espèces patrimoniales : le **Criquet de la Palène** (« Quasi-menacé » en région) et le **Criquet ensanglanté** (espèce déterminante ZNIEFF) (Annexe 7).

Le groupe des Orthoptères est un taxon encore peu étudié en Eure-et-Loir (peu de naturalistes intéressés, groupe complexe composé d'espèces aux mœurs diverses, nécessitant des compétences et pratiques de terrain variées pour repérer et identifier les espèces), ce qui explique la très faible quantité de données existantes. De plus, la Liste rouge nationale des Orthoptères n'est pas présente ci-dessous car cette dernière n'a pas encore été validée par l'UICN.

Lors de cet IBC, 18 espèces ont été contactées dont deux patrimoniales : le **Criquet des roseaux** et le **Méconème fragile**, espèces déterminantes ZNIEFF (Tab. 12 et Fig. 13).

TABLEAU 12 : LISTE DES ESPECES D'ORTHOPTERES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées	Liste rouge des Orthoptères	Statut juridique
		Europe	Région	
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LC	LC	
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	LC	LC	
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	LC	NE	
Criquet des Roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i>	LC	NE	Déterminante ZNIEFF
Criquet gaulois	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	LC	LC	
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	LC	NE	
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	LC	NE	
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	LC	LC	

Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	LC	LC	
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	LC	LC	
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	LC	
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	LC	LC	
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	LC	LC	
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	LC	LC	
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	LC	LC	Déterminante ZNIEFF
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	LC	LC	
Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	LC	NE	
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	LC	LC	

Légende

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Présentation des espèces patrimoniales

Le **Criquet des Roseaux** (*Mecostethus parapleurus*) est un criquet de grande taille reconnaissable à sa couleur verte éclatante et ses stries noires très marquées entre les yeux et la base des ailes. Il fréquente surtout les hautes herbes des milieux humides telles que les prairies hygrophiles, les bords de lac et de rivière ou encore les roselières. Il est par conséquent menacé par les travaux d'assèchement et de drainage. Il peut également se retrouver sur des milieux plus secs mais toujours parmi les hautes herbes. Deux individus ont été observés dans une prairie humide au sud de l'étang communal.



Le **Méconème fragile** (*Meconema meridionale*) est une sauterelle de petite taille reconnaissable par sa couleur verte, ses deux taches brunes à la base de la tête et ses élytres très courtes. C'est une espèce arboricole que l'on retrouve notamment dans les feuillus, plutôt en ville. Sur la commune, il a été retrouvé à deux reprises au niveau de la coulée verte.



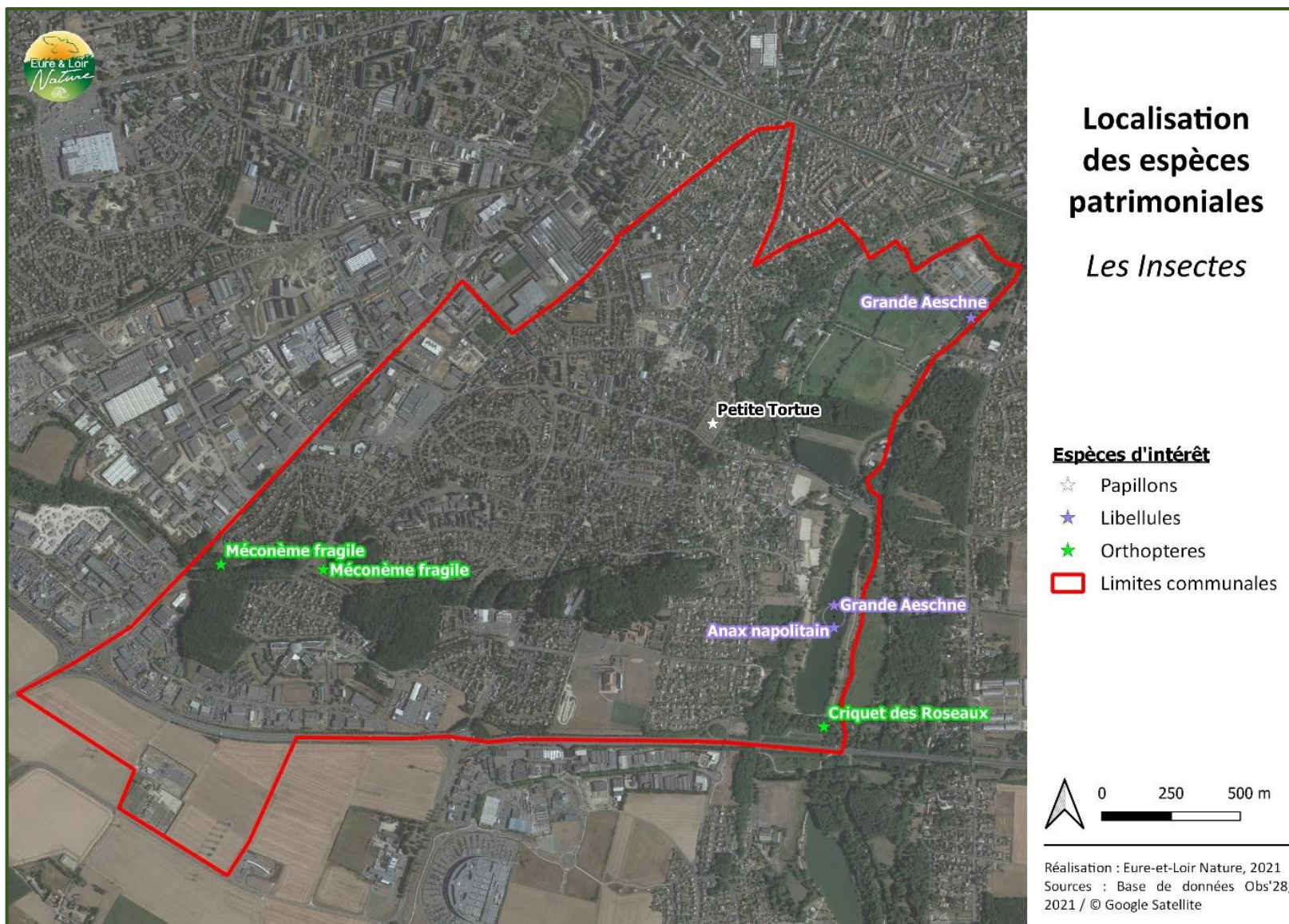


FIGURE 13 : LOCALISATION DES AUTRES ESPECES PATRIMONIALES D'INSECTES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

IV.2.6. Les Poissons

La pêche électrique réalisée sur un tronçon de l'Eure au Nord de l'étang communal par la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir en 2020 a permis de recenser 14 espèces de poissons dont quatre sont considérées comme patrimoniales (Tab. 13).

TABEAU 13 : LISTE DES ESPECES DE POISSONS RECENSEES SUR UN TRONÇON DE L'EURE (SOURCE : FEDERATION DE PECHE D'EURE-ET-LOIR)

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des Poissons		Statut juridique
		France	Région	
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	LC	LC	-
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	CR	VU	Espèce déterminante ZNIEFF
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	LC	LC	-
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	LC	LC	Espèce déterminante ZNIEFF
Brème	<i>Abramis brama</i>	LC	LC	-
Brochet	<i>Esox lucius</i>	VU	VU	Espèce déterminante ZNIEFF Protection nationale
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	LC	DD	Espèce déterminante ZNIEFF
Chevaine	<i>Squalius cephalus</i>	LC	LC	-
Gardons	<i>Rutilus rutilus</i>	LC	LC	-
Goujon	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	LC	LC	-
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LC	LC	-
Perche	<i>Libellula depressa</i>	NA	NA	-
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	LC	LC	-
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	LC	LC	-

Légende

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Présentation de quelques espèces patrimoniales

L'**Anguille** (*Anguilla anguilla*) est un poisson pouvant mesurer jusqu'à 150 cm de longueur. Ce poisson migrateur vit en eau douce mais se reproduit en mer. Victime de surpêche, l'Anguille est en danger critique d'extinction en France et vulnérable en Centre-Val de Loire. Cette espèce est également fortement menacée par les modifications des réseaux hydrographiques, notamment la présence des barrages hydroélectrique.



Le **Brochet** (*Esox lucius*) est une espèce de poisson prédateur, plutôt commune dans les eaux douces et saumâtres⁴. C'est un gros poisson pouvant mesurer jusqu'à 1m10 et peser jusqu'à 10kg. Il affectionne les eaux à courant lent, les bras morts, les étangs ou les lacs riches en végétation. C'est une espèce dont l'habitat est souvent dégradé par les activités humaines : pollution, surpêche, eutrophisation⁵, artificialisation des berges, etc. Il est généralement sédentaire et solitaire mais il arrive qu'il vive temporairement en groupe de deux ou trois individus. Étant très opportuniste, son régime alimentaire est très varié : poissons, écrevisses, amphibiens, canetons, rongeurs, etc. C'est une espèce qui pratique à certains moments le cannibalisme. Déterminante ZNIEFF, cette espèce est classée « Vulnérable » en région Centre-Val de Loire.



⁴ Eau ayant une salinité inférieure à celle des eaux de mer mais supérieure à celles des eaux douces (exemple : en estuaire).

⁵ Accumulation de matière organique dans les eaux.

V. Les zones d'intérêt et les préconisations de gestion

Ces zones, identifiées au cours de l'étude menée par Eure-et-Loir Nature, correspondent à des zones où plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées ou à des milieux pouvant accueillir une grande diversité d'espèces mais qui pour le moment ne sont pas intégrés dans un périmètre réglementaire et pour lesquels il n'existe aucune obligation de conservation (Fig. 14). Pour préserver les milieux et les espèces patrimoniales qui s'y rencontrent, il apparaît nécessaire de faire en sorte que ces secteurs soient conservés et fassent l'objet d'une gestion adaptée.

- Le premier secteur correspond aux **berges et pourtours de l'étang communal**. A l'interface entre deux milieux, les berges jouent un véritable rôle de corridor écologique en facilitant le déplacement des espèces. En raison de son caractère humide, elles favorisent le développement d'une végétation aquatique et amphibie. La présence d'une telle végétation permet à certaines espèces animales, telles que les Amphibiens et les Odonates, de réaliser partiellement ou entièrement leur cycle de vie. L'**Anax napolitain** et la **Grande Aeschne**, classées respectivement « Quasi-menacé » et « En danger critique » d'extinction en région, sont deux espèces patrimoniales d'odonates qui ont trouvé refuge au niveau de l'étang communal. Ces milieux accueillent également de nombreuses espèces d'oiseaux et leur permettent de se reproduire, se nourrir et se reposer. Quatre espèces utilisent l'étang communal comme lieu de chasse : le **Martin pêcheur d'Europe**, la **Bondrée apivore**, le **Héron cendré** et la **Mouette rieuse**. L'étang sert également de site d'hivernage pour plusieurs espèces dont le **Grand Cormoran** et la **Bergeronnette des ruisseaux**. De plus, les zones herbacées, gérées de manière extensive, en pourtour d'étang sont de véritables refuges pour la faune. La **Rousserole verderolle**, nicheur rarissime dans le département et classée « En danger critique » d'extinction en Centre-Val de Loire, a notamment été recensée sur une de ces zones au Nord-Est de l'étang. Cette espèce apprécie les formations végétales hautes, généralement dominées par l'Ortie dioïque, pour établir son nid. Le maintien d'une gestion extensive permettrait de préserver ces refuges de biodiversité.
 - *Fiches action n° 3, 4, 5, 6, 8, 9, 12*
- Le second secteur d'intérêt correspond à l'**ensemble des boisements** présents sur la commune et plus particulièrement la coulée verte, au Sud de Luisant. Véritable corridor écologique, ce linéaire de boisement permet d'assurer le déplacement des espèces entre les différents réservoirs de biodiversité et de maintenir une biodiversité jusqu'au cœur des zones urbaines. Plusieurs espèces végétales patrimoniales ont été recensées sur ce secteur, comme le **Mélilot blanc** et le **Torilis à fleurs glomérulées**. La coulée verte abrite également un cortège d'oiseaux assez communs mais quelques espèces plus rares ont été observées comme le **Faucon crécerelle**, le **Pic mar** et le **Roitelet à triple bandeau**. Particulièrement menacées par l'urbanisation, il est nécessaire de préserver et restaurer ces continuités écologiques.
 - *Fiches action n° 1, 2, 3, 10, 13, 14*
- L'ensemble des **bords de l'Eure** présents sur la commune forme le troisième secteur d'intérêt. Les bords de cours d'eau sont des milieux de transition entre eau et terre favorisant de nombreuses espèces dont les Amphibiens et les Odonates. La **Grande**

Aeschne a notamment été recensée sur les bords de l'Eure au Nord de la commune. Ces milieux fragiles abritent également une flore typique comme le **Rubanier émergé** et le **Bident penché**, deux espèces patrimoniales retrouvées au Sud de Luisant. De plus, la ripisylve est un élément paysager compris dans la trame bleue assurant le déplacement de la faune aquatique mais aussi de la faune terrestre. Ces corridors rivulaires remplissent aussi de nombreuses fonctions, telles que l'amélioration de la qualité de l'eau, la stabilisation des berges et l'atténuation d'évènements météorologiques exceptionnels. Ces milieux sont de plus en plus menacés, notamment par la pollution et l'urbanisation, il est donc nécessaire de mettre en place une gestion adaptée pour protéger ces milieux et la biodiversité qu'ils abritent.

➤ *Fiche action n° 4*

- Les **prairies de Luisant** représentent le quatrième secteur d'intérêt. Du fait de sa mosaïque d'habitats, elles accueillent une grande diversité d'espèces végétales et animales. Comme dit précédemment, ces prairies sont gérées par le CEN Centre-Val de Loire, aucune fiche action n'a donc été formulée.

Par ailleurs, en plus de ces zones à enjeux, la commune de Luisant possède de nombreux espaces favorables à une biodiversité plus commune, comme les interstices des trottoirs, les pieds des arbres, etc. Souvent oubliée, cette flore ordinaire représente néanmoins une part importante de l'abondance totale des espèces végétales. L'installation spontanée de ces espèces dans nos villes joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des écosystèmes. Pour que cette nature urbaine perdure, des actions de préservation peuvent être menées.

➤ *Fiches action 6, 7, 12*

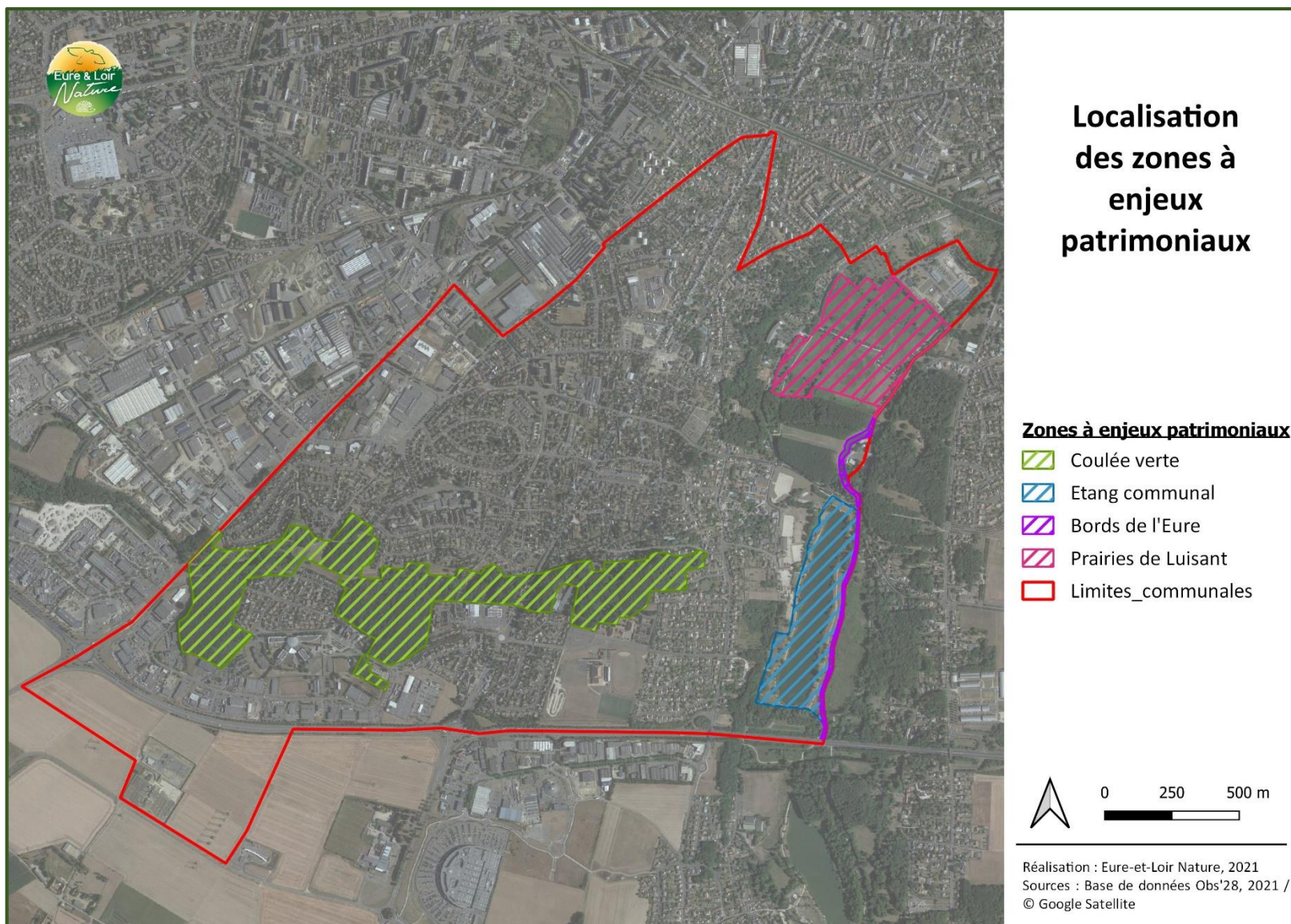


FIGURE 14 : LOCALISATION DES ZONES A ENJEUX PATRIMONIAUX SUR LA COMMUNE DE LUISANT

FICHE ACTION n° 1 : Gestion des boisements favorables pour la biodiversité



Sites concernés

L'ensemble des boisements présents au sein de la commune, et plus particulièrement les boisements de la coulée verte.

Etat des lieux

Les boisements présents sur le territoire communal sont des corridors écologiques assurant le déplacement des espèces entre les réservoirs de biodiversité. Ils permettent le maintien d'une biodiversité jusqu'au cœur des zones urbaines.

Il est nécessaire alors de favoriser la mise en œuvre d'une **gestion forestière durable**. Cette gestion a pour but « *d'utiliser et de gérer des forêts d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes.* » (Conférence européenne intergouvernementale, Helsinki, 1993).

Préconisations de gestion

- **Avoir connaissance de la biodiversité existante** dans son boisement. Étudier le milieu, l'histoire du site et l'objectif de production de chaque peuplement.
- **Mélanger les essences** : le mélange des essences (hors espèces invasives et conifères) au sein d'un peuplement semble améliorer sa stabilité lorsqu'il touche toutes les strates de végétation. Il diminue la sensibilité aux maladies, produit un humus de meilleure qualité et peut faciliter son adaptation au changement climatique.
- **Privilégier la présence de tous les stades de développement**, des jeunes pousses aux individus matures, dans les strates arbustives et arborescentes. Cela permet d'augmenter

la capacité d'accueil d'un espace en offrant aux espèces animales et végétales une multitude de conditions pour se nourrir, se réfugier et se reproduire.

- **Conserver les vieux peuplements à très gros bois** : ces peuplements participent au bon fonctionnement de l'écosystème. C'est le stade final de la dynamique d'un cycle forestier. Ils abritent une multitude d'espèces particulières comme les espèces xylophages⁶ qui se développent sur les vieux arbres. Ces espèces sont également présentes dans le bois mort qui doit être conservé.
- **Favoriser la régénération naturelle** : une régénération naturelle en sous-bois permet de conserver le potentiel génétique et spécifique du peuplement et lui garantit une bonne capacité de survie face aux fortes perturbations ainsi qu'une capacité d'adaptation optimale dans le cadre d'un changement du climat.
- **Préserver les micro-habitats** : les bois à cavités forment des milieux qui abritent une très grande diversité d'espèces. Ces cavités servent pour la nidification d'oiseaux, pour l'hivernage et la reproduction des chauves-souris forestières, etc. De plus, la présence de lierre et de plantes épiphytes comme les fougères ou les mousses sur les troncs crée des habitats favorables pour certains oiseaux et petits animaux.
- **Favoriser les lisières** : les lisières bien étagées fournissent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité biologique. Ces ourlets sont des indicateurs de milieux qui tendent à se fermer. Pour préserver ces milieux ouverts, une fauche tardive tous les 2 ans de la strate herbacée et des tailles annuelles ou bisannuelles de la strate arbustive doivent être réalisées. Il est préférable d'exporter les résidus de fauche et de taille pour ne pas enrichir le milieu en matière organique.
- **Conserver les milieux qui sont associés à la forêt** comme les clairières, plans d'eau, cours d'eau, zones rocheuses et cavités car ce sont des sources importantes de biodiversité lorsqu'ils sont fonctionnels.

Préconisations lors de l'exploitation et de l'entretien du boisement

- **Préserver la diversité des essences** à travers un marquage sélectif. Lors du marquage d'une coupe en éclaircie sélective, il faut préserver la diversité des essences, en gardant certaines essences minoritaires au détriment parfois d'un arbre d'une essence objective⁷. Un arbre minoritaire peut être conservé en tant que semencier. La conservation des arbres à micro-habitats peut concerner uniquement les gros individus qui n'ont pas de valeur économique. Les arbres et arbustes fruitiers seront conservés.
- **L'exploitation doit se faire avec précaution.** Il faut éviter le passage d'engins quand le sol est détrempe. Pour préserver la végétation arbustive et herbacée, prévoir la création et l'utilisation d'un cloisonnement d'exploitation pour le débardage des bois. L'abandon sur place des rémanents est préférable à leur incinération ou leur exploitation. Il convient

⁶ Se nourrissant de bois.

⁷ Essence prioritaire pour la production de bois.

de tenir compte de la période de reproduction de la faune et proscrire toute intervention au printemps et en été.

- **Les travaux d'entretien doivent considérer les cycles de vie des espèces**, en réalisant les travaux à partir du 15 août et avant mars afin de respecter les périodes de floraison, fructification, mise-bas, éclosion et nidification. Lors des travaux pendant les périodes de froid (automne/hiver) vérifier que les arbres creux ou présentant des cavités n'abritent pas de chauves-souris en hibernation car un réveil leur serait fatal.

FICHE ACTION n° 2 : Gestion écologique des plantations de peupliers

Sites concernés

L'ensemble des peupleraies présentes sur la commune.

Etats des lieux

La populiculture en système alluvial peut engendrer une disparition des prairies humides, une uniformisation des peuplements, une diminution de l'hydromorphie voire de l'inondabilité liée au drainage, une destruction de la végétation arborée et arbustive des sous-bois, la déstabilisation des berges des cours d'eau et une détérioration de la qualité de l'eau. Au sein de la commune, les peupleraies sont de deux types : des plus anciennes au niveau de la coulée verte et des plus récentes au Sud des prairies de Luisant.

Préconisations de gestion

Restaurer un habitat herbacé

- Avant tous travaux, faire une demande d'autorisation de défrichage auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ;
- Réaliser une coupe à blanc des peupliers, en hiver, en période sèche, en limitant l'impact sur les strates arbustives et herbacées ;
- Rogner les souches et exporter les résidus de coupe ;
- Couper les rejets de souche tous les ans ou favoriser les attaques extérieures (champignons, insectes xylophages) en fendant les souches à l'aide d'une dent Becker montée sur pelle ;
- Si cela est nécessaire, réaliser des aménagements de restauration du fonctionnement hydrologique en créant des barrages ou des seuils dans les fossés qui ne devront plus faire l'objet d'entretien ;

Restaurer un boisement humide

- Couper à blanc les peupliers en limitant l'impact sur les strates arbustives et herbacées. Les résidus de coupe seront exportés ;
- Rogner les souches ;
- Laisser la dynamique forestière spontanée agir en surveillant les éventuels rejets de peupliers qui devront faire l'objet d'une coupe pour permettre aux espèces comme le Frêne commun et l'Aulne glutineux de se développer ;
- Maintenir une strate herbacée et arbustive et les entretenir de manière extensive : une fauche tardive tous les 2 ans de la strate herbacée et des tailles annuelles ou bisannuelles de la strate arbustive ;

Conversion de la peupleraie en forêt alluviale

- Conserver les peupliers bien portants pour assurer une ambiance forestière favorable à la croissance des feuillus spontanés ;
- Couper les peupliers dépérissant ;
- Valoriser la strate arbustive en réalisant une éclaircie tous les quatre ans de manière à

conserver entre 40 et 50 perches par hectare pour le peuplement définitif tous en favorisant les essences minoritaires ;

- Réaliser quelques trouées en coupant trois ou quatre peupliers ;
- Couper les derniers peupliers environ 45 ans après leur plantation.

Recommandations

- Vérifier que la peupleraie ne soit pas classée Espace Boisé Classé (EBC) dans les documents d'urbanisme. Si c'est le cas, une demande d'autorisation d'abattage sera nécessaire sauf si le propriétaire privé dispose d'un plan simple de gestion.
- Etablir un plan d'abattage et de débardage pour réduire les déplacements sur la zone et aussi éviter le tassement du sol ou de trop grandes perturbations.
- Utiliser des engins de débardage avec des pneus larges, basses pressions ou des chenilles.
- Une attention particulière sera portée sur les espèces exotiques envahissantes : l'utilisation d'équipement et d'engins de chantier peut favoriser leur dissémination.

FICHE ACTION n° 3 : Gestion des prairies mésophiles



Sites concernés

L'ensemble des prairies présentes sur le territoire communal, notamment celles bordant les boisements de la coulée verte.

Etat des lieux

Les prairies présentes au sein de la commune jouent un rôle important pour la biodiversité. Sans entretien, elles se ferment progressivement, colonisées par les arbustes et les arbres pour, à terme, devenir des boisements. C'est pourquoi, afin de contenir la dynamique naturelle de la végétation, maintenir le milieu ouvert et favoriser la faune et la flore, une gestion adaptée doit être mise en place.

Préconisations de gestion

Entretien par fauche tardive

- **Idéalement une seule fauche d'entretien, tous les ans ou les deux ans** selon la dynamique de la végétation.
- **À l'automne** lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction.
- **Manuellement** si possible, à l'aide d'une débroussailleuse thermique à fil ou mécaniquement avec du matériel adapté. En cas d'utilisation de tracteur avec barre de fauche, il est conseillé de respecter les principes de la « fauche sympa » (Fig. 15) :
 - Pour permettre aux animaux de s'enfuir lors des travaux d'entretien, il est recommandé de faucher de manière centrifuge ou « en planche », d'équiper les engins de coupe d'une barre d'effarouchement, de ne pas rouler à plus 10 km/heure, de ralentir dans les virages et de ne pas faucher à moins de 10 cm du sol.

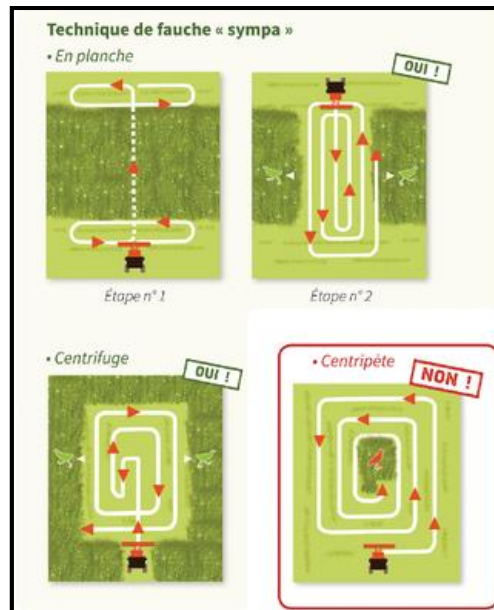


FIGURE 15 : SCHEMA DE LA TECHNIQUE DE LA "FAUCHE SYMPA" (SOURCE : PROGRAMME LIFE + NATURE)

- **Mise en place des bandes refuges non fauchées** autour des parcelles fauchées, **d'environ 3 mètres de large** servant à modérer l'impact d'une fauche estivale, à la fois pour la faune associée (insectes, oiseaux insectivores et granivores) mais également en tant que réservoir de graines (notamment les plantes à fleurs) pour la saison suivante. Ces bandes devront dans l'idéal être **d'une surface comprise entre 10% et 30% du terrain concerné**. Elles pourront changer d'emplacement chaque année et être **entretenu par fauche très tardive, après le 1^{er} octobre**, afin d'éviter un embroussaillage progressif par le développement de ligneux.
- **Exportation des résidus de fauche un à deux jours après la fauche** manuellement ou de façon mécanique. Cette étape permet d'éviter l'enrichissement du milieu en matière organique qui conduirait à une banalisation du cortège floristique. Une partie ou la totalité du foin pourra être entassée en un ou plusieurs tas régulièrement alimentés chaque année. Ils constitueront des refuges appréciés par la faune (orvet, oiseaux, insectes, hérisson, etc.).
- **Si une exploitation de regain de type fauche** (une seconde fauche de la prairie en fin de saison) est souhaitée alors il est conseillé de la pratiquée **après le 1^{er} septembre**.

S'il y a un souhait de semer dans une prairie, il vaut mieux utiliser des espèces indigènes. L'idée est de favoriser les espèces mellifères favorables aux insectes. Pour cela, des associations existent pour vous accompagner dans le choix de vos espèces à semer ou à planter, comme l'association Pariciflore. Pour plus d'informations : <https://pariciflore.fr/catalogue/>

FICHE ACTION n° 4 : Gestion des berges de cours d'eau



Sites concernés

Les bords de l'Eure présents sur la commune.

Etat des lieux

Les cours d'eau de l'Eure et leurs habitats associés sont des éléments constitutifs de la trame bleue. Ces milieux sont menacés par la perte de biodiversité et le développement des espèces invasives, la densification de la végétation des berges pouvant amener une fermeture du milieu et des perturbations dans l'écoulement de l'eau. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée pour les préserver.

Préconisations d'entretien de la végétation des berges

La végétation des berges est importante. C'est une zone refuge, de nourrissage et de reproduction pour la faune. Elle procure de l'ombre qui permet de garder une température des eaux fraîches et régule la quantité de lumière en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation. Elle évite l'érosion des berges. Elle joue le rôle de filtre par rapport aux apports sédimentaires et participe à l'élimination des pollutions diffuses.

L'entretien de la végétation des berges doit se faire uniquement si cela est nécessaire, entre **novembre et mars**, hors période de végétation et de nidification des oiseaux. Seuls les arbres posant un problème feront l'objet d'un entretien.

L'entretien consiste à :

- **Élaguer les branches basses d'un diamètre supérieur à 5 cm** afin d'empêcher tout obstacle à l'écoulement des eaux et pour procéder à des éclaircies propices à la diversification des plantes.
- **Recéper⁸ les arbres vieillissants ou malades.**

⁸ Couper, tailler un arbuste près du sol pour que ses nouvelles pousses deviennent plus fortes.

- **Abattre les arbres morts pouvant déstabiliser les berges.** Les souches seront conservées pour fixer les berges et les bois évacués. Il est également conseillé d'abattre et de dessoucher les peupliers présents sur les berges. Ces arbres ont un enracinement superficiel favorisant l'érosion des berges. Un contact préalable avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) est nécessaire.
- **Débroussailler ponctuellement** pour faciliter l'accès aux arbres à entretenir ou au cours d'eau et pour éviter une explosion de végétation difficile à maîtriser par la suite.

Préconisations pour la plantation des berges

- La plantation des berges si nécessaire (par exemple, si une partie de la berge est soumise à érosion) doit se faire au **printemps** afin de limiter les dégâts engendrés par les crues hivernales.
- Planter des **essences locales et adaptées** (Aulnes, Frênes, hélrophytes, etc.) dont les systèmes racinaires permettent de fixer les berges et d'éviter leur érosion.
- **Favoriser la diversité des essences** pour une meilleure résistance aux maladies.
- **Alterner des zones d'ombres et de lumière** pour répondre aux exigences des différentes espèces présentes.

Préconisations de gestion des embâcles et atterrissements

- Les **embâcles** sont des accumulations de bois morts ou autres débris flottants. Ils permettent de diversifier et complexifier le milieu et sont donc des habitats privilégiés pour la faune aquatique. Seuls les embâcles qui perturbent la circulation de l'eau et des sédiments et qui créent un danger pour les biens et les personnes doivent être retirés ou fixés aux berges. L'intervention d'engins dans le lit du cours d'eau pour retirer les embâcles nécessite une autorisation préalable de la DDT.
- Les **atterrissements** sont des dépôts de vase, de sable et de graviers en bord des berges ou dans le lit des cours d'eau. Ils participent à la dynamique naturelle du cours d'eau. Pour éviter l'envasement et le mauvais écoulement du cours d'eau, une gestion raisonnée doit être mise en place. Seuls les atterrissements gênant le bon fonctionnement du cours d'eau seront retirés, de préférence sans mécanisation. L'arasement ou le déplacement des atterrissements ainsi que l'intervention d'engins dans le lit du cours d'eau nécessite une autorisation préalable de la DDT.

FICHE ACTION n° 5 : L'étang communal



Sites concernés

Les berges et les pourtours de l'étang communal.

Etat des lieux

De nombreuses espèces patrimoniales de faune et de flore ont été observées sur l'étang. Une zone herbacée jouxtant l'Eure au Nord-Est de l'étang abrite notamment une espèce d'oiseaux rarissime dans le département, la Rousserole verderolle. C'est un endroit ayant un intérêt paysager, touristique et naturel important. Il doit rester un espace semi-naturel dans lequel il s'agit de trouver un équilibre entre l'accueil du public et le respect de la faune et flore sauvages.

L'étang communal de Luisant est compris dans le Plan de gestion de l'ENS de la Vallée de l'Eure (2019 – 2028) mené par le CEN Centre-Val de Loire. Un diagnostic écologique a été réalisé et des préconisations de gestion ont été proposées.

Préconisations de gestion

Il est important de définir les usages, la fréquentation et l'intérêt écologique de chaque zone de l'étang afin d'adapter au mieux les méthodes d'entretien. Les préconisations de gestion proposées ci-dessous sont en lien avec celles proposées par le CEN Centre-Val de Loire.

- Les berges de l'étang : maintenir une **bande non fauchée d'1,5 mètres** favorisant une végétation aquatique et ainsi des micro-habitats pour les Amphibiens, les insectes aquatiques, etc.
- Les zones herbacées jouxtant l'Eure : créer des **zones refuges non fauchées** ou fauchées une fois fin septembre tous les deux ans renforçant le rôle de réservoir de biodiversité.
- Les autres zones herbacées : réaliser une **fauche tardive supérieure à 10 cm avec export** des produits de fauche limitant les impacts sur la flore et la faune. Des retours d'expérience ont montré qu'une fauche **fin juin** est préférable car plus favorable à la flore, aux libellules et aux papillons. Afin de faciliter le passage des visiteurs et montrer qu'il n'y

a pas de défaut d'entretien, des bandes d'un mètre de tonte sur les bords des chemins ainsi que des cheminements de tonte au milieu des zones fauchées peuvent être réalisés.

FICHE ACTION n° 6 : Gestion différenciée des espaces verts publics

Sites concernés

Tous les espaces verts présents sur le territoire communal.

Etat des lieux

Les petites parcelles au milieu des quartiers urbains participent à la Trame verte et bleue et peuvent servir de refuge à certaines espèces végétales ou animales. Par ailleurs, certains espaces non dédiés à la nature, comme les interstices de trottoirs et les pieds d'arbres, peuvent constituer des zones de biodiversité. Les pratiques de gestion appliquées à ces espaces conditionnent le potentiel d'accueil de la biodiversité : une gestion extensive favorisera les continuités écologiques et permettra la connexion entre les différents patches de verdure au sein de la commune.

Préconisations de gestion

La **gestion différenciée** est une manière de gérer les espaces verts consistant à ne pas appliquer la même intensité, ni la même nature d'entretien selon la fonction de l'espace. Elle assure un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la protection des ressources naturelles. La gestion des espaces verts est ainsi réalisée dans un souci écologique engendrant souvent par ailleurs des économies.

Cette gestion peut se faire selon deux méthodes :

- **Pour les espaces verts très fréquentés**, réaliser **une tonte régulière** à une hauteur de coupe supérieure à 8 centimètres. La tonte ultérieure interviendra lorsque l'herbe aura suffisamment poussé (pas de tonte systématique car en fonction des conditions climatiques, la pousse sera plus ou moins rapide).
- **Pour les zones moins fréquentées**, réaliser **une fauche tardive**. Elle aura lieu si possible en automne (septembre – octobre) au moment où les espèces présentes ont pu terminer leur cycle de reproduction. Si possible, la fauche s'effectuera de manière centrifuge, du centre vers la périphérie pour permettre la fuite de la faune. Les produits de fauche seront exportés pour favoriser la germination des graines et limiter l'appauvrissement du sol.

Selon l'utilisation et l'aspect de ces zones, un cheminement enherbé tondu et des espaces semés avec des espèces favorables aux insectes pollinisateurs, aux papillons ou encore aux oiseaux peuvent être envisagés (Cf. Fiche action n°12). Des aménagements supplémentaires (hôtels à insectes, nichoirs, etc.) pouvant avoir une dimension pédagogique peuvent être également installés (Cf. Fiche action n°14).

La loi dite « Labbé », modifiée par arrêté du 15 janvier 2021, interdira l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de synthèse au **1^{er} janvier 2022** dans tous les lieux de vie accessibles au public. Plusieurs alternatives regroupées en deux catégories sont possibles.

LES METHODES PREVENTIVES

Elles permettent de limiter la pousse des plantes spontanées et donc de diminuer le désherbage. Deux méthodes préventives existent :

- Le **paillage** permet d'obstruer la luminosité sur le sol et donc empêche les graines de germer. Il existe des feutres de paillages écologiques 100% biodégradables qui peuvent être une alternative aux géotextiles, la marque Sotextho est un exemple de marque proposant de tels paillages.
- Les **plantes couvre-sol** ont le même effet en agissant sur la luminosité. Si certaines plantes spontanées parviennent à germer, elles auront beaucoup de mal à se développer par manque de place ou de nutriments.

Ces méthodes ont d'autres avantages. Elles permettent de diminuer l'évaporation de l'eau dans le sol, ce qui permet un arrosage moins régulier. Elles protègent le sol de l'érosion et du ruissellement et permettent l'amélioration de sa structure. Pour finir, elles favorisent l'activité biologique du sol ce qui va permettre au cycle pédologique de se faire convenablement.

LES METHODES CURATIVES

Ces méthodes interviennent lorsque la végétation spontanée s'est installée. Deux méthodes permettent de remplacer les herbicides pouvant classiquement être utilisés.

- Le **désherbage thermique** qui consiste à appliquer un choc thermique sur la plante entraînant un éclatement des cellules végétales et donc la mort du spécimen.
- Le **désherbage mécanique** qui consiste à déraciner la plante de manière manuelle ou avec une machine permettant de creuser sur quelques centimètres le sol, déracinant ainsi la plante qui peut ensuite être laissée à sécher au soleil.

Pour plus d'information sur les substituts des phytosanitaires : <https://www.eln28.org/actions-partenariats/objectif-zero-pesticide/alternatives/>

Par ailleurs, la gestion différenciée ne s'applique pas uniquement aux espaces verts mais également aux espaces non dédiés à la nature, comme les trottoirs, les pieds d'arbres, les cimetières, etc. Une grande part des espèces végétales recensées trouve refuge sur ces zones, il est donc important de mettre en place une gestion raisonnée.

Les nombreux alignements d'arbres présents sur la commune de Luisant, notamment sur le Boulevard d'Hochstadt, l'avenue de la République, l'avenue Maurice Maunoury et la rue du Maréchal Leclerc, offrent de petits refuges pour la flore et la faune et assurent une continuité écologique avec le reste des espaces verts. Ces rôles sont assurés par la présence de végétation aux pieds des arbres et par une certaine connectivité entre chaque arbre.

Plusieurs types d'entretien peuvent être favorisés :

- Laisser la **végétation spontanée** se développer et appliquer une fauche fin juin en veillant à exporter les résidus de fauche.

- Réaliser des **semis de prairies fleuries** ou des plantations de **plantes couvre-sols**. Les semis de prairies fleuries doivent être composés d'espèces végétales locales, plus résistantes aux conditions climatiques locales et aux maladies et parasites (Cf. Fiche action n° 12). Une fauche fin juin sera réalisée avec export des produits de fauche. En ce qui concerne les plantes couvre-sols, elles ne nécessitent que très peu d'entretien. Le choix des espèces se portera sur des espèces locales et devra être adapté selon les conditions d'ensoleillement.

FICHE ACTION n° 7 : Gestion différenciée des bords de route

Sites concernés

L'ensemble des bords de route présents sur la commune.

Etat des lieux

Les bords de route sont de véritables corridors écologiques permettant le déplacement des espèces entre différents réservoirs de biodiversité. Pour maintenir, voire accroître, la richesse biologique de ces milieux, un entretien raisonné et adapté à la flore locale est primordial.

Préconisations de gestion

La gestion différenciée des bords consiste à prendre en compte la faune et la flore tout en assurant la sécurité des usagers de la route.

- **Bande de sécurité** d'un mètre fauchée au printemps. Cette bande peut se voir élargir au niveau des virages dangereux, des carrefours et aux abords des panneaux de signalisation.
- **Fauche tardive** à l'automne du reste de l'accotement, du fossé et du talus. A cette saison, la majorité des plantes ont terminé leur floraison et leur fructification. Selon la hauteur et le type de végétation, cette fauche peut se faire tous les 2 ans.

La **hauteur de fauche doit être de minimum 8 cm**. Une hauteur de fauche trop basse favorise les plantes annuelles et peut détruire les rosettes de feuilles (comme celles des orchidées). Cela engendre également souvent une mise à nu et une érosion des sols, propices notamment à la prolifération des espèces exotiques envahissantes. Elle peut aussi provoquer une usure plus rapide du matériel de fauche.

L'**export des produits de fauche** doit également être réalisé pour tendre vers des accotements plus maigres. Les milieux maigres sont plus riches en espèces, avec une hauteur de végétation plus basse et donc nécessitent un entretien moins fréquent.

Pour une meilleure acceptation des changements de pratique de gestion auprès des habitants, il est conseillé de communiquer et sensibiliser sur le sujet de la gestion différenciée. La pause de panneaux « Fauchage raisonné pour plus de biodiversité » peut notamment être réalisée.

FICHE ACTION n° 8 : Gestion des Asters américains



Identification

Plusieurs espèces sont concernées : *Aster lanceolatus*, *Aster novi-belgii* et *Aster salignus*. Les Asters américains sont des plantes vivaces sous forme de massifs denses, d'une hauteur comprise entre 90 et 150 cm. Composées de fleurs tubulaires jaunes et de fleurs ligulaires blanches, rosées, bleutées ou violacées. Leurs feuilles sont alternes, lancéolées et légèrement dentées. Ces plantes se développent préférentiellement dans des milieux ensoleillés et humides.

Sites concernés

Une station d'Aster des jardins a été recensée au Sud de l'étang communal.

Menaces

En plus de leurs impacts sur l'économie, les Asters américains sont une réelle menace pour la biodiversité locale car ce sont des plantes particulièrement compétitrices, avec une croissance rapide conduisant ainsi à des communautés végétales monospécifiques.

Préconisations de gestion

Plus l'intervention est précoce, plus celle-ci est efficace à faibles moyens.

Il est conseillé de réaliser une **fauche deux fois par an** (fin mai et mi-août) pendant **plusieurs années** pour épuiser la plante et, à terme, éliminer les massifs d'Asters. Il est également primordial de réaliser un **suivi régulier** des stations pour avoir des résultats efficaces et durables.

La lutte chimique est à proscrire car elle est inefficace sur le long terme et à des effets néfastes sur l'environnement et la santé. La vente de ces plantes invasives n'étant pas encore réglementée, il est fortement déconseillé d'encourager leur dispersion. Pour de l'ornement, privilégier des plantes locales, plus adaptées aux conditions climatiques locales et plus résistantes aux parasites et maladies.

FICHE ACTION n° 9 : Gestion de l'Orpin de Helms



Identification

L'Orpin de Helms est une plante grasse de couleur vert clair formant des tapis très denses. Sa morphologie est souvent variable : ses tiges sont parfois rougeâtres, ses feuilles sont opposées, plus ou moins pointues et plus ou moins longues selon le niveau d'eau et la couleur de ses inflorescences varie du blanc au rosé. Cette plante ubiquiste colonise préférentiellement des sols humides à inondables comme des berges d'étangs et de cours d'eau.

Sites concernés

Sur la commune, elle a été observée au Sud de l'étang communal, sous forme de tapis étendus, dans les fossés reliés à l'Eure et sur une berge de la rivière elle-même.

Menaces

L'Orpin de Helms est une réelle menace pour la biodiversité locale car il s'agit d'une plante particulièrement compétitrice, avec une croissance rapide conduisant ainsi à des communautés végétales monospécifiques. De plus, il est capable de se disséminer à partir d'un fragment de tige renforçant son pouvoir colonisateur.

Préconisations de gestion

Plus l'intervention est précoce, plus celle-ci est efficace, nécessitant ainsi de faibles moyens.

L'**arrachage mécanique et manuel** sont les deux techniques les plus souvent mises en place. Dans le cas de tapis très denses et très étendus, un arrachage mécanique peut d'abord être réalisé. Un arrachage manuel peut ensuite être effectué **en plusieurs passages** afin de récolter les plus petits plants et les fragments. Dans le cas d'un plan d'eau, cette arrachage manuel doit se faire du milieu du plan d'eau vers les berges limitant ainsi le risque de fragmentation et de dispersion. Enfin, il est primordial de réaliser un **suivi régulier** des stations pour avoir des résultats efficaces et durables.

FICHE ACTION n° 10 : Gestion de la Renouée du Japon



Identification

La Renouée du Japon est une plante vivace à rhizomes, formant des fourrés denses pouvant atteindre 3 à 4 mètres de haut. Ses tiges sont creuses, cassantes et tachetées de rouge. Les feuilles en forme de cœur portent de minuscules grappes de fleurs blanches. Elle colonise les milieux perturbés, frais et ensoleillés comme les remblais, les bords de routes, les friches, les fossés, etc. Sa germination est stimulée par la présence d'aluminium et de métaux lourds (plomb, cadmium, etc.).

Sites concernés

Sur le territoire communal, elle a été observée à deux reprises aux alentours de l'étang. À la suite d'une information transmise par la commune fin 2020, une troisième station de grande superficie a été repérée sur le coteau boisé à l'Ouest de l'étang communal.

Menaces

Cette plante a une grande capacité de propagation via ses rhizomes, profondément enterrés dans le sol (plusieurs mètres). La principale menace est une prolifération de l'espèce aux dépens des espèces indigènes, ce qui engendre une perte de biodiversité.

Préconisations de gestion

L'élimination totale de grandes stations de renouées est souvent très difficile. Il faut donc intervenir dès que la station est connue.

Il existe différentes techniques pour gérer une invasion de renouées asiatiques :

- Une **fauche répétée** sous le premier nœud 5 à 7 fois par an (d'avril à octobre) pendant au moins 5 ans. Cette fauche permet une diminution de la biomasse souterraine et un arrêt de la progression latérale des massifs de renouées. Pour éviter les risques de dispersion, les engins mécaniques (broyeur, épareuse) sont à proscrire. Les résidus de fauche doivent

être exportés, séchés puis brûlés. L'ensemble des outils utilisés doivent être nettoyés pour ne pas disperser les rhizomes.

- La fauche répétée peut être couplée à la **plantation d'espèces compétitrices** comme les saules. Ces plantations d'espèces à croissance rapide ont pour objectif de limiter la vigueur des massifs de renouées.

L'arrachage est inutile car les rhizomes sont longs, profonds et traçants. Il favorise la formation de fragments augmentant ainsi la propagation de la plante. Les traitements chimiques sont à proscrire car inefficaces et interdits en zones humides. Par ailleurs, les traitements aux herbicides stimulent la croissance des renouées.

FICHE ACTION n°11 : Gestion du Robinier faux-acacia



Identification

Le Robinier faux-acacia est un arbre portant des rameaux épineux et pouvant atteindre 30 mètres de hauteur. L'écorce est crevassée, les feuilles sont composées et les fleurs sont des grappes blanches et parfumées. Il affectionne les milieux ensoleillés et secs comme les zones urbaines, les pelouses, les lisières forestières et les clairières. Pionnier, il est capable de coloniser des milieux pauvres. Il se propage essentiellement par drageonnement ou par rejet de souche, ce qui lui permet de s'étendre rapidement sur une zone.

Sites concernés

Il a été recensé à deux reprises dans une peupleraie, à proximité du quartier du Vauparfond.

Menaces

La prolifération de cette espèce se fait au détriment des espèces indigènes et risque, à terme, d'engendrer une perte de biodiversité.

Préconisations de gestion

Une intervention rapide sur les milieux encore peu colonisés permet de limiter l'énergie et les ressources financières à mobiliser pour sa gestion. Il est important de se concentrer sur la gestion des foyers de colonisation de l'espèce (milieux ouverts, lisières forestières).

Plusieurs techniques peuvent être employées pour gérer cette espèce :

- La **fauche ou l'arrachage manuel des jeunes plants** 5 à 7 fois par an, entre avril et septembre, pendant au moins 5 ans.
- **L'écorçage de la tige** sur des plants de plus de 10 cm de diamètre à hauteur d'homme et sur une largeur d'au moins 20 cm, généralement entre avril et octobre. Il est important de ne pas retirer l'écorce sur toute la circonférence de l'arbre car l'arbre peut réagir en produisant une grande quantité de drageons. Cette technique est peu coûteuse mais est

réalisable seulement dans des lieux peu fréquentés pour éviter tout accident lié à la chute de l'arbre.

- Dans les zones où l'écorçage n'est pas possible, l'**abattage** peut être employé. La coupe doit se faire en dehors de la période de floraison, idéalement en hiver. L'ensemble des rejets doivent être arrachés et dessouchés. Les résidus de coupe doivent être exportés et brûlés. Le Robinier faux-acacia est une plante pionnière qui pousse dans les milieux ensoleillés. Pour éviter une recolonisation, la meilleure manière est de créer des zones d'ombre en revégétalisant les zones déboisées avec des espèces indigènes.

FICHE ACTION n° 12 : Planter local

Les espèces locales sont plus adaptées aux conditions climatiques locales et sont plus résistantes aux changements globaux, aux maladies et aux parasites. Le **label Végétal local** assure la traçabilité des graines par région biogéographique (pour plus d'informations, <https://www.vegetal-local.fr/>).

Cette fiche présente quelques alternatives indigènes aux espèces exotiques classées par strates (herbacée, arbustive et arborescente). Pour favoriser l'implantation de ces espèces locales, il est conseillé de privilégier des jeunes plants.

Espèces herbacées

L'**Origan commun** (*Origanum vulgare*) est une plante aromatique vivace, pouvant atteindre 30 à 80cm, à inflorescence composée de petites fleurs roses. Il aura une préférence pour les sols secs, plutôt neutres à calcaires et a une résistance moyenne à la dessiccation. C'est une plante de pleine lumière à mi-ombre. Elle fleurira entre mai et septembre. Cette espèce est assez mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Naturellement, elle se retrouvera au niveau des lisières forestières, des pelouses, des prairies, des friches et des talus. Elle est commune en Eure-et-Loir.



Le **Bleuet** (*Cyanus segetum*) est une plante annuelle, pouvant atteindre 20 à 90cm, formant des capitules composés de fleurs bleu foncé en forme de tube. Il aura une préférence pour les sols frais, généralement proches des cultures. C'est une plante de pleine lumière à mi-ombre. Elle fleurira entre mai et août. Cette espèce est très mellifère attirant ainsi de nombreux insectes. Naturellement, elle se retrouvera au milieu des cultures et des friches et des talus. Elle est assez rare en Eure-et-Loir, en particulier dans la Beauce.



La **Mauve musquée** (*Malva moscata*) est une plante vivace pouvant atteindre 40 à 90 cm, formant de grandes fleurs roses. Elle aura une préférence pour les sols secs à peu frais, plutôt riches en azote. C'est une plante de pleine lumière à mi-ombre. Elle fleurira entre juin et septembre. Cette espèce est très peu mellifère mais très intéressante pour son pollen. Naturellement, elle se retrouvera dans les prairies, les accotements herbeux, les lisières forestières et les friches. Elle est commune en Eure-et-Loir.



La **Petite rhinante** (*Rhinanthus minor*) est une plante annuelle pouvant atteindre 10 à 50 cm, formant de petites fleurs jaunes. Il aura une préférence pour les sols frais et pauvres en éléments nutritifs. C'est une plante de mi-ombre. Elle fleurira entre mai et juin. Naturellement, elle se retrouvera au niveau des pelouses, des prairies, des talus, des accotements herbeux et des friches. Elle est assez commune en Eure-et-Loir.



Le **Gaillet vrai** (*Galium verum*) est une plante vivace pouvant atteindre 20 à 70 cm, formant de petites fleurs jaunes vifs. Il aura une préférence pour les sols secs parfois temporairement humides. C'est une plante de pleine lumière à mi-ombre. Elle fleurira entre juin et septembre. Naturellement, elle se retrouvera au niveau des pelouses, des prairies, des talus et des accotements herbeux. Elle est commune en Eure-et-Loir.



Espèces arbustives

Le **Cornouiller sanguin** (*Cornus sanguinea*) est un arbuste pouvant atteindre 4 mètres de haut, avec une inflorescence composée de petites fleurs blanches et aux rameaux rouges. Il aura une préférence pour les sols secs à assez humides, plutôt neutres à calcaires. C'est une plante de pleine lumière à mi-ombre. Elle fleurira entre mai et juillet. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Ses fruits sont comestibles à maturité notamment pour faire des confitures. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements, les lisières forestières, les haies, les fourrés ou les friches. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbuste est idéal pour faire une plantation de haie, en bord de cours d'eau, de mare ou d'étang ou pour repeupler un boisement.



Le **Noisetier** (*Corylus avellana*) est un arbuste pouvant atteindre 6 mètres de haut, formant une inflorescence particulière, un chaton¹². Il aura une préférence pour les sols secs à assez humides, plutôt faiblement acides à neutres. C'est une plante de mi-ombre à ombre. Elle fleurira entre janvier et mars. Ses fruits sont comestibles. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements, les haies et les friches. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbuste est idéal pour faire une plantation de haie, pour repeupler un boisement ou pour planter en bord de cours d'eau, de mares ou d'étangs.



Le **Buis** (*Buxus sempervirens*) est un arbuste pouvant atteindre 5 mètres de haut, formant des petites fleurs sans pétales à l'aisselle des feuilles. Il aura une préférence pour les sols secs, faiblement acides à calcaires. C'est une plante de mi-ombre. Il fleurira entre mars et avril. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Cependant, il est toxique pour l'Homme. Naturellement, il se retrouvera sur les pelouses sèches calcaires. Il est assez commun en Eure-et-Loir. Cet arbuste est idéal pour faire une plantation de haie.



Le **Genêt à balais** (*Cytisus scoparius*) est un arbuste pouvant atteindre 2 mètres de haut, sous forme de buisson et formant des grappes de fleurs jaunes tout au long de la tige. Il aura une préférence pour les sols assez secs à frais, plutôt acides. C'est une plante de pleine lumière. Il fleurira entre mai et juillet. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Cependant, il est toxique pour l'Homme. Naturellement, il se retrouvera en lisière forestière, dans des landes, des haies bocagères ou des fiches. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbuste est idéal pour faire une plantation de haie.



Attention : une sous-espèce horticole existe, la sous-espèce *reverchonii*, avec laquelle il ne faut pas le confondre.

Le **Troëne commun** (*Ligustrum vulgare*) est un arbuste pouvant atteindre 4 mètres de haut, formant des panicules de fleurs blanches. Il aura une préférence pour les sols secs à frais, plutôt neutres à calcaires. C'est une plante de mi-ombre à pleine lumière. Il fleurira entre mai et juin. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Ses fruits également sont comestibles pour la faune. Cependant, il est toxique pour l'Homme. Naturellement, il se retrouvera au niveau des boisements, des lisières forestières, des haies ou des fourrés. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbuste est idéal pour faire une plantation de haie ou pour repeupler un boisement.



Espèces arborescentes

L'**Erable champêtre** (*Acer campestre*) est un arbre pouvant atteindre 20 mètres de haut, formant des panicules de fleurs dressés. Il aura une préférence pour les sols secs et frais, faiblement acides à calcaires. C'est une plante de mi-ombre à pleine lumière. Il fleurira entre avril et mai. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements et les haies. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbre est idéal pour faire une plantation de haie ou repeupler des boisements.



L'**Alisier torminal** (*Sorbus torminalis*) est un arbre pouvant atteindre 25 mètres de haut, formant des corymbes lâche de fleurs blanches. Il aura une préférence pour les sols assez secs à frais, sans préférences pour un pH de sol. C'est une plante de pleine lumière. Il fleurira en mai. Cette espèce est un peu mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Ses fruits sont comestibles pour la faune. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements et les haies. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbre est idéal pour faire une plantation de haie ou repeupler des boisements.



Le **Merisier** (*Prunus avium*) est un arbre pouvant atteindre 25 mètres de haut, formant des grappes lâches de fleurs blanches. Il aura une préférence pour les sols assez secs à frais, faiblement acides à neutre. C'est une plante de mi-ombre. Il fleurira entre avril et mai. Cette espèce est assez mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Ses fruits également sont comestibles pour la faune. Les merises sont parfois distillées. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements et les haies. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbre est idéal pour faire une plantation de haie, repeupler des boisements ou planter en bord de cours d'eau, de mares ou d'étangs.



L'**Orme champêtre** (*Ulmus minor*) est un arbre pouvant atteindre 30 à 35 mètres de haut, formant de toutes petites fleurs vertes. Il aura une préférence pour les sols assez secs à très humides, faiblement acides à calcaires. C'est une plante de pleine lumière. Il fleurira entre mars et avril. Naturellement, il se retrouvera dans les boisements, les haies, les fourrés ou les friches. Il est très commun en Eure-et-Loir. Cet arbre est idéal pour faire une plantation de haie, repeupler des boisements ou planter en bord de cours d'eau, de mares ou d'étangs.



Le **Tilleul à grandes feuilles** (*Tilia platyphyllos*) est un arbre pouvant atteindre 20 à 35 mètres de haut, formant des fleurs verdâtres. Il aura une préférence pour les sols secs, faiblement acides à calcaires. C'est une plante de d'ombre à mi-ombre. Il fleurira entre juin et juillet. Cette espèce est très mellifère, permettant alors d'attirer de nombreux insectes. Les fleurs peuvent servir pour des infusions. Naturellement, il se retrouve dans les boisements, les haies et sur les berges de cours d'eau. Il est assez commun en Eure-et-Loir. Cet arbre est idéal pour repeupler des boisements.



Pour les espèces herbacées, des mélanges de graines existent dans certaines associations comme Pariciflore. Pour plus d'informations : <https://pariciflore.fr/catalogue/>

FICHE ACTION n° 13 : Accueillir et protéger les chauves-souris



Sites concernés

Les habitations, les ponts et les jardins.

Etat des lieux

En France, la grande majorité des chauves-souris accomplit tout ou partie de leur cycle de vie dans les éléments bâtis. Les combles, quel que soit leur volume, mais aussi les caves ou les interstices des murs sont des endroits appréciés par ces mammifères pour mettre bas, hiberner ou simplement pour séjourner une ou plusieurs journées. Les jardins, petits ou grands, ainsi que les arbres peuvent héberger des chauves-souris. Ces milieux constituent des terrains de chasse privilégiés, notamment dans les zones gagnées par l'urbanisation.

Il est possible, en adoptant quelques mesures simples, de favoriser l'installation des Chiroptères chez soi ou de conforter la présence d'individus qui peuvent avoir déjà élu domicile dans une habitation.

Menaces

La destruction des gîtes (arbres creux, vieux greniers, etc.), la condamnation des accès aux parties inutilisées des habitations, la diminution des habitats et des insectes, proies principales des chauves-souris, ont entraîné une forte régression de leurs populations.

Préconisations de gestion

- **Réaliser les différents travaux d'entretien du bâti et des jardins aux bonnes périodes** : éviter les travaux l'hiver car cela pourrait nuire à leur hibernation et donc pourrait entraîner leur mort.
- **Adapter ou créer des passages** (portes, tabatières, chiroptières, etc.) favorables aux chauves-souris dans le bâti.
- Lors du traitement des charpentes, **ne pas utiliser des produits à base de sel de Bore**, toxique pour les chauves-souris.
- **Conserver les gîtes et les cavités** favorables dans les constructions et les arbres.

- **Prévoir des aménagements spécifiques** pour les chauves-souris dans le bâti lors de la construction (charpente, toiture, maçonnerie, etc.).
- **Gérer de manière extensive votre jardin** : proscrire l'utilisation des pesticides, conserver les arbres creux et les cavités du bois, maintenir ou créer un couvert végétal de feuillus ainsi que des haies et des allées boisées, créer des mares, laisser des zones herbacées non tondues, etc.
- **Installer des gîtes artificiels** (nichoirs).

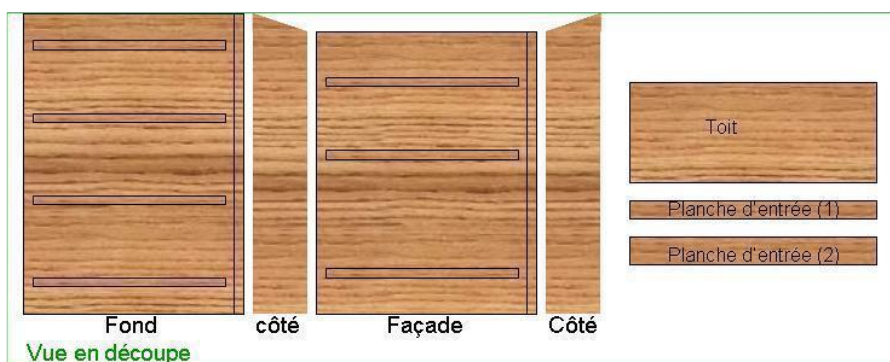
Construction d'un gîte à chauves-souris

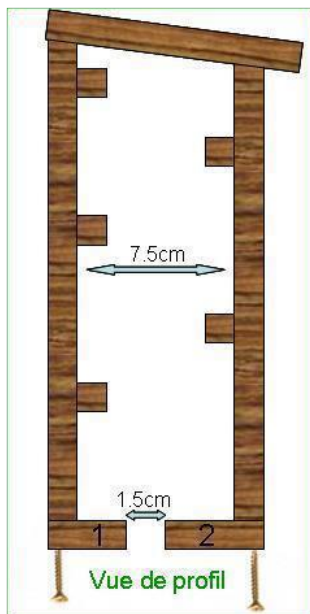
De moins en moins de lieux en ville peuvent offrir le gîte aux chauves-souris. Construire un nichoir pour les accueillir est donc un geste vital pour assurer la pérennité de ce mammifère volant. Alors à vos outils et bon bricolage !

Éléments nécessaires

- ✓ **Deux planches du fond et de la façade** (épaisseur de 2 cm) :
 - 1 planche pour la façade : H 43 cm x L 30 cm ;
 - 1 planche pour le fond : H 45 cm x L 30 cm ;
- ✓ **Deux planches de côtés** (épaisseur de 2 cm) : H 45 cm x L 11,5 cm, biseautée en haut ;
- ✓ **Une planche de toit** (épaisseur de 2 cm) : H 14 cm x L 34 cm ;
- ✓ **Cinq tasseaux** (épaisseur de 2 cm x 2 cm) : L 26 cm ;
- ✓ **Deux planches de l'entrée du nichoir** (épaisseur de 2 cm) :
 - 1 planche : H 4 cm x L 30 cm ;
 - 1 planche : H 6 cm x L 30 cm ;

Plans





Recommandations

- **Type de bois** : épais et résistant car il doit permettre au nichoir d'être étanche et isolant aux variations de température.
- **Règles à respecter pour le bois** : ne jamais peindre ou vernir le bois (intérieur et extérieur) car les solvants et le vernis sont nocifs pour les occupants.
- **Orientation** : en règle générale, il est conseillé de placer le nichoir direction Sud / Sud-Est, à l'abri de la pluie, d'un soleil direct trop puissant et du vent.
- **Hauteur minimale du nichoir par rapport au sol** : 4 à 5 mètres.
- **Ouverture** : l'ouverture doit se situer sur le bas du nichoir et ne doit pas dépasser 1,5 à 2 cm de large. Si l'ouverture est trop grande, le nichoir sera délaissé.

FICHE ACTION n° 14 : Installer des nichoirs à oiseaux

Sites concernés

Sur les pourtours de l'étang communal.

Etat des lieux

Dans un contexte où les activités humaines sont à l'origine de multiples modifications paysagères, l'urbanisation, la modernisation des bâtiments et l'homogénéisation des paysages réduisent le nombre de sites favorables à la nidification des oiseaux. Les nichoirs représentent de véritables refuges pour les oiseaux, notamment en période de nidification, et permettent le retour progressif des oiseaux en ville.

Menaces

La destruction des sites favorables à la nidification des oiseaux entraîne une raréfaction des oiseaux en milieu urbain. D'après le bilan 2021 du STOC, 28 % des oiseaux ont disparu depuis 1989 dans les villes et les villages.

Préconisations de gestion

L'installation de nichoirs permettrait d'accueillir et de pérenniser les espèces d'oiseaux présentes au sein des zones urbaines.

Selon les espèces, il existe différents types de nichoirs avec des trous d'envol plus moins hauts et larges (Fig. 16) :

- Le **nichoir « boîte aux lettres »** convient à une grande majorité d'espèces cavernicoles comme les Mésanges, le Rouge queue à front blanc et la Sittelle torchepot.
- Le **nichoir semi-ouvert et ouvert**, avec un trou d'envol beaucoup plus large, est favorable à des espèces telles que la Bergeronnette grise et le Rougegorge familier.
- Certaines espèces ont besoin d'un **nichoir plus spécifique**, comme le Martinet noir et les Hirondelles.



FIGURE 16 : LES DIFFERENTS TYPES DE NICHOKS A OISEAUX (© REFUGES LPO)

Plusieurs critères sont à prendre en compte lors de la pose d'un nichoir :

- L'**emplacement** du nichoir doit être orienter *Est ou Sud-Est*, jamais en plein soleil ou à l'ombre totale et à l'abri des vents dominants. Le nichoir doit être également à l'abri des prédateurs (éviter que le nichoir soit à proximité de branche horizontale).
- La **période d'installation** se situe préférentiellement à l'*automne*. La pose peut également se faire au début du printemps.
- La **fixation** du nichoir sur un arbre doit se faire grâce à un fil de fer, en prenant soin de glisser un morceau de bois entre le fil et l'arbre pour éviter de blesser ce dernier. Les arbres au tronc trop humide, tels que le Hêtre, ou les arbres aux branches fragiles, comme le Peuplier, sont à éviter.

Une fois le nichoir installé, des précautions sont à prendre. Il est nécessaire d'éviter d'ouvrir les nichoirs, surtout en période de nichage. Le nettoyage du nichoir doit se faire une fois par an pour éviter la formation de moisissures et de parasites. Il doit s'effectuer en automne ou en hiver, au plus tard en février.

Pour plus d'informations sur la construction et la pose d'un nichoir : **Refuges LPO**, « *Livret Nichoirs* » <https://occitanie.lpo.fr/nichoirs/>

Récapitulatif : favoriser la biodiversité et préserver l'environnement

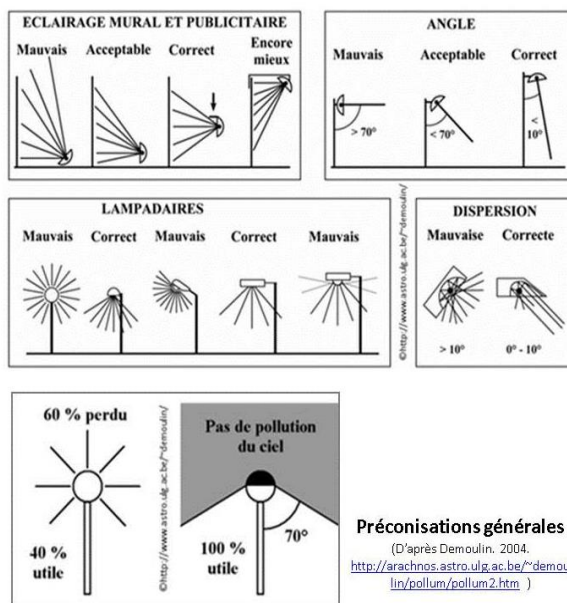
Bien choisir les essences plantées

Choisir des **espèces adaptées aux conditions du site** (sol, exposition, climat, etc.) : faire attention aux espèces pouvant être envahissantes et privilégier l'utilisation d'espèces locales. Pour les massifs, il est conseillé de privilégier les plantes vivaces pour économiser l'usage des intrants et minimiser le coût des achats de plantes annuelles.

S'il est nécessaire de planter des plantes annuelles, favoriser les espèces à intérêt écologique, comme le Souci, la Bourrache, le Bleuet, le Cosmos, le Lin, la Nigelle, la Matricaire, la Camomille ou la Capucine, qui sont des espèces susceptibles de favoriser la venue d'autres espèces, comme les papillons, et ainsi enrichir la biodiversité du site.

Réduire la pollution lumineuse

L'éclairage a un impact non négligeable sur la faune sauvage. Il affecte les parcours migratoires et engendre le dérèglement des rythmes biologiques des oiseaux. L'éclairage des lieux publics impacte également la perception du paysage, notamment du ciel nocturne. Il augmente également considérablement le taux de mortalité chez les insectes.



Il est nécessaire d'**adapter l'éclairage public en fonction de nos réels besoins**. Il a été montré que l'éclairage des lieux publics entre minuit et 5h du matin était peu nécessaire. Pour des raisons de sécurité, il est préférable de laisser un éclairage au niveau des carrefours et des passages piétons toute la nuit.

Les lampadaires qui ne sont pas indispensables peuvent être remplacés par des **dispositifs réfléchissants**. Pour limiter les impacts sur la faune, les ampoules ne doivent pas émettre d'ultra-violets (attirent les insectes), la température doit être inférieure à 3000 Kelvin et le spectre de lumière doit être le plus restreint possible. Les **ampoules à sodium basse**

pression sont pour l'instant les plus favorables pour la faune.

Pour une meilleure acceptation par la population, la diminution de la durée de l'éclairage peut se faire progressivement, par périodes tests, sans oublier de sensibiliser sur le sujet de la pollution lumineuse.

A noter que depuis le 1^{er} juillet 2013 (arrêté du 25 janvier 2013), l'éclairage des façades doit être éteint au plus tard à 1h du matin et il ne doit pas être allumé avant le coucher du soleil.

Favoriser la lutte biologique

Utiliser des **auxiliaires**⁹ en favorisant leur colonisation spontanée : par exemple, l'installation de coccinelles permettra de lutter contre les pucerons qui causent des dégâts sur un massif d'arbustes ou des rosiers. L'installation de gîtes à insectes et de nichoirs à oiseaux pourrait être favoriser cette lutte biologique.

Attention à ne pas utiliser des espèces invasives, comme la coccinelle asiatique.

Valoriser les déchets verts

Valoriser les déchets verts **en produisant du compost**, soit directement sur site, soit au sein d'une plateforme de compostage. Les rémanents peuvent être réutilisés pour faire du paillage.

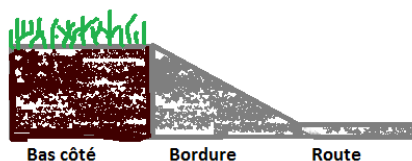
Faire du paillage

Utiliser les produits de fauche et de tonte ainsi que les branches broyées issues d'élagage pour **pailler les massifs** afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes, protéger les sols contre l'érosion, conserver l'humidité du sol et l'enrichir en matières organiques.

Faciliter l'installation de la petite faune sur la chaussée

Les bordures à parois verticales et lisses d'une hauteur supérieure à 5 cm (bordures, caniveaux, etc.) peuvent constituer des barrières difficilement franchissables pour certains petits animaux terrestres tels que les Amphibiens ou les Reptiles. L'espace vital de ces espèces est fréquemment restreint et morcelé à cause de ces bordures.

Pour éviter cela, il convient d'utiliser des **éléments de transition** plans ou faiblement inclinés entre les voiries et les abords.



Faciliter l'installation de la petite faune à travers les clôtures

Les clôtures à maillage fin contribuent à limiter les déplacements et à réduire l'espace vital de nombreux animaux. Ils constituent des obstacles difficilement franchissables voire insurmontables. C'est notamment le cas pour les hérissons.

Parfois choisir un **maillage de clôture plus large ou des ouvertures à intervalles réguliers** pour les clôtures existantes suffit à éviter ce problème.



⁹ Faune « utile » : prédateurs des ravageurs et des parasites.

Faciliter l'installation de la petite faune dans les aménagements urbains

Des **murs ou murets** sont parfois présents au sein des entreprises (décoratifs, protecteurs autour des stocks...). Constitués de manière "classique" (en parpaing et béton), ils sont stériles pour la faune et la flore.

On peut cependant construire ces murs différemment avec des matériaux naturels (pierres) et sans cimentage (joints meubles ou absence de joints). Ils permettent l'installation d'une flore spécifique (fougères, orpins, etc.) de divers invertébrés (araignées, abeilles, fourmis, etc.) et de reptiles (orvets, lézards, etc.).

Semer une prairie fleurie

C'est un excellent mode de fleurissement alternatif. Il faut cependant veiller à ce que le **mélange de fleurs soit indigène** afin que l'intérêt de telles zones soit double, esthétique et écologique. En effet, les espèces indigènes constituent des habitats, des sources de nourriture et des refuges pour la faune, en particulier pour les insectes, alors que les espèces horticoles ne présentent pas ou peu d'intérêt pour l'entomofaune locale.

Le coût de l'installation d'une prairie fleurie peut être légèrement supérieur à celui d'un gazon mais son entretien est beaucoup moins chronophage et onéreux. Enfin, les zones engazonnées ont un très faible intérêt écologique.

Conseils aux particuliers pour favoriser la biodiversité dans leur jardin

- **Déssherbez à la main ou à l'eau chaude** (notamment l'eau de cuisson des pommes de terre) est tout aussi efficace que les intrants chimiques et surtout moins nocifs pour vous et votre voisinage.
- Pour l'arrosage des plantes, **récupérez les eaux de pluies** dans des bacs couverts afin d'éviter la noyade des insectes ou des petits animaux ainsi que la prolifération des moustiques (notamment du Moustique tigre).
- **Faites votre propre compost** pour avoir du bon terreau maison tout en recyclant vos déchets organiques.
- **Épargnez un espace de pelouse de votre tondeuse** : vous aurez une magnifique prairie fleurie avec des marguerites, centaurées, sainfoins qui feront le bonheur de nombreux insectes pollinisateurs.
- **Laissez de petites ouvertures dans les clôtures ou les grillages** pour permettre à la petite faune comme le Hérisson de circuler sans difficulté entre les jardins.
- **Privilégiez les essences locales** plutôt qu'exotiques.
- **Installez des nichoirs et/ou mangeoires** pour accueillir les oiseaux du coin. Attention, le diamètre du trou d'envol déterminera l'espèce que vous accueillerez.
- **Fabriquez des abris pour accueillir vos alliés du jardinage** comme la coccinelle, le bourdon, l'abeille, le perce-oreille, etc.
- **Installez une planchette sous les nids d'Hirondelles ou de Martinet noir** pour éviter les salissures sur le mur de votre maison.

Pour plus de conseils et d'informations contactez l'association Eure-et-Loir Nature (www.eln28.org, rubrique « Jardin au naturel »).

Bibliographie

- Arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (J.O. du 19/05/1981) modifié par l'arrêté du 3 mai 2007 (J.O. du 16/05/2007).
- Arrêté ministériel du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale (J.O. du 14/07/1993).
- Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (J.O. du 06/05/2007).
- Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. (J.O. du 10/05/2007).
- Arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitaine (J.O. du 22/02/2018).
- Arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 11/02/2021).
- Arthur L. & Lemaire M. (2015). *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Editions Biotope, Coll. 2^{ème} édition. Parthénope. 544 p.
- Barrioz, M., Cochard, P.-O., & Voeltzel, V. (2015). *Amphibiens et reptiles de Normandie*. URCPPIE de Basse-Normandie. 288 p.
- Berthelot M.H. (2017). *Zones humides – Faire avec les peupliers*. Espaces Naturels. (60). file:///C:/Users/UTILIS~1/AppData/Local/Temp/en60-gestion_patrimoniale.pdf
- Bibby C.J., Burgess N.D., Hill D.A., Mustoe S.H. 2000. *Bird Census Techniques*. Second Edition. Ecoscope. Birdlife International. RSPB. British Trust for Ornithology. 302 p.
- Bruxelles Environnement, Centre d'écologie urbain, Natagora. (s.d.). *Fleurs de trottoirs – Carnet de plantes*. 60 p. https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/20200423_carnet_plantes_fr-web.pdf
- Chantereau, M., & Pelsy, F. (coord.) (2013). Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 397-427). Nature Centre.
- Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe : articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV.
- Convention de Washington du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction : articles, annexe I, annexe II, annexe III.
- Conservatoire Botanique National de Bailleul. (2020). *Plantes exotiques envahissantes des Hauts-de-France*. 156p. <https://www.cbnbl.org/plantes-exotiques-envahissantes-hauts-france-edition-2020>
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien. (s.d.). *Observatoire des collectivités territoriales – Commune de Luisant*. Consulté le 22 février 2022. <https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=28220>

- Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire. (2016). *Documents de gestion 2017/2026 – Prairies de Luisant – Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure*. 78 p.
- Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire. (2019). *Plan de gestion 2019/2028 de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure*. 180 p.
- Cordier, J. (coord.) (2013). Liste rouge des plantes vasculaires de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 97-171). Nature Centre.
- Desmoulins, F., & Emeriau, T. (2017). *Liste des espèces végétales invasives du Centre-Val de Loire* (Version 3.0). Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire.
- Dijkstra, K.-D. B. (2015). *Guide des libellules de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé. 320p.
- Directive 79/409/CEE dite « Oiseaux » du Conseil, du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JOCE du 25/04/1979) : articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV, annexe V.
- Directive 92/43/CEE dite « Habitats » du Conseil, du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) : articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV, annexe V, annexe IV.
- Dohogne, R. (coord.) (2013). Liste rouge des amphibiens de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 371-383). Nature Centre.
- Dohogne, R. (coord.) (2013). Liste rouge des reptiles de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 385-395). Nature Centre.
- DREAL Centre-Val de Loire. (2018). *Habitats et espèces déterminantes*. <http://www.Centre-Val de Loire.developpement-durable.gouv.fr/habitats-et-especes-determinantes-r828.html>
- Duguet, R., & Melki, F. (2003). *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope. 480p.
- Dupré, R., Bourdier, P., Delahaye, P., Joly, M., Cordier, J., & Moret, J. (2009). *Atlas de la Flore sauvage du département d'Eure-et-Loir*. Muséum national d'Histoire naturelle, Biotope. 488p.
- Fitter, R., Fitter, A., & Blamey, M. (2009). *Guide des fleurs sauvages* (7ème édition). Delachaux et Niestlé. 352p.
- Grand, D., Boudot, J.-P., & Doucet, G. (2019). *Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* (2ème édition). Biotope. 152p.
- IUCN. (2016). *European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets*. Luxembourg : Publications Office of the European Union.
- Lafranchis, T. (2014). *Papillons de France : Guide de détermination des papillons diurnes*. Diatheo. 351p.
- Lambinon, J., & Verloove, F. (2012). *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines* (6ème édition). Jardin botanique national de Belgique. 1195p.

- Lett, J.-M., & Sansault, E. (2012). Liste rouge des odonates de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 275-293). Nature Centre.
- Lévêque, A., & Faucheu, F. (coord.) (2007). Liste rouge des lépidoptères de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 329-357). Nature Centre.
- LPO Loire Atlantique. (2009). *Municipalité et protection de la Nature*.
- LPO Occitanie. (s.d.). *Des nichoirs et abris dans vos refuges LPO*. Consulté le 22 février 2022. <https://occitanie.lpo.fr/nichoirs/>
- Muratet, J. (2008). *Identifier les amphibiens de France métropolitaine*. Association Ecodiv.
- Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. (2003-2020). *Inventaire national du patrimoine naturel*. Inventaire National du Patrimoine Naturel. <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- Pipet N., Dutartre A. (2012). *Synthèse des actions menées en 2011 et 2012 sur Crassula helmsii présente dans une mare des Deux-Sèvres*. IIBSN, Irstea. 19p.
- Pratz, J.-L. (coord.) (2012). Liste rouge des orthoptères de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 295-311). Nature Centre.
- Préfet de l'Aube. (s.d.). *Guide départemental d'entretien des cours d'eau*. 17p. Consulté le 22 février 2022. https://www.aube.gouv.fr/content/download/9863/72299/file/le%20guide%20aube%20-entretien%20des%20cours_d%27eau.pdf
- Ryelandt, J. (2015). *Clé d'identification des criquets (Orthoptères - Acrididae) de la région Centre* (Version 9.3).
- Sardet, E., & Defaut, B. (coord.) (2004). Les orthoptères menacés en France : Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Matériaux orthoptériques et entomocénologiques*, 9, 125-137p.
- Sardet, E., Roesti, C., & Braud, Y. (2015). *Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope. 304p.
- Svensson, L., Mullarney, K., & Zetterstrom, D. (2015). *Le guide Ornitho : Le guide le plus complet des oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Delachaux et Niestlé. 448p.
- Tanguy, A., & Gourdain, P. (2011). *Guide méthodologique pour les inventaires faunistiques des espèces métropolitaines « terrestres » (volet 2) - Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC)*. Muséum national d'Histoire naturelle, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.
- Thevenin, J.-P. (coord.) (2013). Liste rouge des mammifères (sauf Chauves-souris) de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 429-443). Nature Centre.
- Tolman, T., & Lewington, R. (2014). *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord : 440 espèces illustrées en 2 000 dessins en couleurs* (2ème édition). Delachaux et Niestlé. 384p.

- UICN France, FCBN, AFB, & MNHN. (2018). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre flore vasculaire de France métropolitaine.*
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF, & ONCFS. (2016). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre oiseaux de France métropolitaine.*
- UICN France, MNHN, OPIE, & SEF. (2014). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre papillons de jour de France métropolitaine.*
- UICN France, MNHN, OPIE, & SFO. (2016). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre libellules de France métropolitaine.*
- UICN France, MNHN, SFEPM, & ONCFS. (2017). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre mammifères de France métropolitaine.*
- UICN France, MNHN, & SHF. (2015). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine.*
- Vacher, J.-P., & Geniez, M. (2010). *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse.* Muséum national d'Histoire naturelle, Biotope. 544p.

Annexes

ANNEXE 1 : FICHE DESCRIPTIVE DE LA ZNIEFF CAVITES A CHIROPTERES DE LA BUSSIÈRE, DES GRANDS LARRIS ET DES CLOUS GAILLARDS (IDENTIFIANT NATIONAL : 240003927)



Date d'édition : 05/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240003927>



CAVITES A CHIROPTERES DE LA BUSSIÈRE, DES GRANDS LARRIS ET DES CLOUS GAILLARDS (Identifiant national : 240003927)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000310)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.), - 240003927, CAVITES A CHIROPTERES DE LA BUSSIÈRE, DES GRANDS LARRIS ET DES CLOUS GAILLARDS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240003927.pdf>

Région en charge de la zone : Centre
Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)
Centroïde calculé : 541397°-2389814°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Saint-Prest (INSEE : 28358)
- Commune : Jouy (INSEE : 28201)

1.2 Superficie

15,06 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 125
Maximale (mètre): 151

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF polynucléaire est localisée à proximité des bourgs de Jouy et de Saint-Prest. Le secteur le plus à l'Est se situe sur le coteau jouxtant à l'Est la gare de Jouy. Le second secteur se trouve au lieu-dit "la Bussière", sur la rive gauche de l'Eure, au Nord de la RD 340-5. Quant au troisième, il borde la RD 133 au lieu-dit "les Clous Gaillards", au Nord-Ouest du bourg de Saint-Prest. Ce dernier secteur inclut également une cavité plus au Sud.

Ces cavités à Chiroptères sont des anciennes marnières. Elles constituent la grande majorité des cavités de la vallée de l'Eure, au Nord de Chartres.

Ce réseau important de galeries abrite 7 espèces de chiroptères. Il faut par ailleurs noter que seules les cavités dont l'accès est possible sont régulièrement recensées ; les autres, dont l'accès reste difficile car fermé ou situé dans des propriétés privées, ne sont pas prospectées. Elles constituent néanmoins un potentiel qui resterait à explorer.

Il existe par ailleurs un réel risque de dérangements divers ou de dépôts en tous genres dans ces galeries.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Habitat dispersé
- Urbanisation discontinue, agglomération

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallon
- Grotte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Mammifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs 	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Il s'agit d'une ZNIEFF polynucléaire, divisée en 4 secteurs. Pour chacune d'elles, les contours englobent les cavités (signalées sur la carte topographique) et leurs abords. Dans la mesure du possible, les zones bâties ont été exclues même si les cavités sont souvent directement associées à une habitation proche.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances sonores	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Lichens - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Bryophytes - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes - Reptiles 		<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	88 <i>Mines et passages souterrains</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		2008

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		2008

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.2 <i>Villages</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		2008

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	79301	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Bechstein</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction Reproduction indéterminée	Informateur : LE BRAS E.	Faible	2	4	1998 - 2002
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Daubenton</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction Reproduction indéterminée	Informateur : LE BRAS E.	Moyen	5	15	1998 - 2002
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	<i>Murin à oreilles échancrées, Vespertillon à oreilles échancrées</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction Reproduction indéterminée	Informateur : LE BRAS E.	Faible	1	4	1998 - 2014
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction Reproduction indéterminée	Informateur : TRIBOULIN L.	Faible	2	8	1998 - 2014
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches, Vespertillon à moustaches</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction Reproduction indéterminée	Informateur : TILLON L.	Moyen	8	14	1998 - 2002
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer, Vespertillon de Natterer</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction indéterminée	Informateur : TILLON L.	Faible	2	5	1998 - 2002
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction indéterminée	Informateur : TILLON L.		2	5	1998 - 2002

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	LE BRAS E.		
	NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		
	TILLON L.		
	TRIBOULIN L.		

ANNEXE 2 : FICHE DESCRIPTIVE DE LA ZONE NATURA 2000 FR2400552 - VALLEE DE L'EURE DE MAINTENON A ANET ET VALLONS AFFLUENTS



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
 Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2400552 - Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site FR2400552 1.3 Appellation du site Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents

1.4 Date de compilation 31/08/1994 1.5 Date d'actualisation 13/09/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Centre	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.centre.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spc.mnhn.fr
en3.en.deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
 (Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 29/11/2011

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=08.dateJO=20111210&numTexte=118&pageDebut=20964&pageFin=20964

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,41333°

Latitude : 48,77417°

2.2 Superficie totale

751 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
28	Eure-et-Loir	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
28001	ABONDANT
28007	ANET
28013	AUNAY-SOUS-AUNEAU
28014	AUNAY-SOUS-CRECY
28015	AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
28023	BAILLEAU-ARMENONVILLE
28039	BEVILLE-LE-COMTE
28050	BONCOURT
28058	BRECHAMPS
28082	CHARPONT
28094	CHAUDON
28096	CHAUSSÉE-D'IVRY

28098	CHERISY
28113	COULOMBS
28116	CROISILLES
28134	DREUX
28136	ECLUZELLES
28171	GARNAY
28187	GUAINVILLE
28201	JOUY
28208	LEVAINVILLE
28213	LORMAYE
28220	LUISANT
28223	LURAY
28227	MAINTENON
28239	MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ
28251	MEZIERES-EN-DROUAIS
28267	MONTREUIL
28275	NERON
28279	NOGENT-LE-ROI
28285	OINVILLE-SOUS-AUNEAU
28292	OUERRE
28293	OULINS
28296	PIERRES
28317	ROINVILLE
28321	ROUVRES
28332	SAINTE-GEMME-MORONVAL

28347	SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE
28358	SAINT-PREST
28359	SAINT-REMY-SUR-AVRE
28369	SAULNIERES
28377	SOREL-MOUSSEL
28394	TREON
28405	VERT-EN-DROUAIS
28415	VILLEMEUX-SUR-EURE
28417	VILLIERS-LE-MORHIER

2.7 Région(s) biogéographique(s) Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIB/C/D			
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
4030 Landes sèches européennes		9,44 (1,26 %)		M	C	C	C	C
5120 Formations à Juniperus communes sur landes ou pelouses calcaires		32 (4,26 %)		M	B	C	C	C
8110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Ajaccio-Secdon abri	X	13,48 (1,79 %)		P	D			
8210 Pelouses sèches semi-naturelles et faibles d'embousonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)		121,3 (16,15 %)		M	A	C	C	B
8430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard à alpin		27,63 (3,66 %)		M	B	C	C	B
8510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alpeyrorum pratensis, Sanguisorba officinalis)		5,35 (0,71 %)		M	D			
91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padon, Alnion incanae, Salicion albae)	X	111 (14,78 %)		M	B	C	C	B
9120 Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et perfoliatus / Tarsus (Quercion robur-petraea ou Ilex-Fagetum)		8 (1,07 %)		M	D			
9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum		304 (40,48 %)		M	B	C	C	B

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Évaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	AIB/C/D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p	0	15	i	P	G	C	B	C	C
F	5339	<i>Rhinolophus amarus</i>	p			i	P	M	C	C	C	C
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	G	D			
F	1140	<i>Cobitis taenia</i>	p			i	P	M	C	C	C	C
A	1186	<i>Tribulus cristatus</i>	p	0	22	i	P	G	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	0	1	i	P	G	D			
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	0	1	i	P	G	D			
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w	40	50	i	P	G	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteini</i>	w	0	2	i	P	G	C	B	C	C

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², b females = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Évaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.			Autres catégories			
			Min	Max			CJR/VP	IV	V	A	B	C	D
A		Triturus helveticus			i	P							X
A		Triturus vulgaris			i	P							X
A		Bufo bufo			i	P				X		X	
A		Rana dalmatina			i	P	X			X		X	
I		Mantis religiosa			i	P							X
P		Flaegium elatum	1		i	V							X
P		Anacamptis pyramidalis	7		localities	C						X	X
P		Atropa belladonna	2		localities	V							X
P		Carex appropinquata	1		localities	V							X
P		Carex distans	1		localities	V							X
P		Carex humilis	3		localities	R							X
P		Carex nigra	2		localities	V							X
P		Cephalanthera damasonium	11		localities	C						X	X
P		Cephalanthera longifolia	1		localities	V						X	X
P		Cladium mariscus	1		localities	V							X
P		Dactylorhiza incarnata	1		localities	V						X	X
P		Dactylorhiza praetermissa	3		localities	R						X	X
P		Doronicum plantagineum	2		localities	V							X
P		Epipactis atrorubens	9		localities	C						X	X
P		Epipactis helleborine	3		localities	C						X	
P		Gentiana germanica	1		localities	V							X
P		Geranium sanguineum	3		localities	R							X
P		Gymnadenia conopsea	11		localities	C						X	
P		Himantoglossum hircinum	12		localities	C						X	
P		Iberis amara	3		localities	R							X
P		Koeleria vallsiana	3		localities	R							X
P		Limodorum abortivum	1		localities	V						X	X
P		Myriophyllum verticillatum	1		localities	V							X
P		Neottia nidus-avis	4		localities	C						X	
P		Neottia ovata	10		localities	C						X	
P		Ononis pusilla	2		localities	R							X
P		Ophrys apifera	5		localities	C						X	
P		Ophrys aranifera	5		localities	C						X	
P		Ophrys fuciflora	15		localities	C						X	X
P		Ophrys insectifera	13		localities	C						X	
P		Orchis mascula	4		localities	P						X	
P		Orchis purpurea	15		localities	C						X	
P		Orbanche alba	1		localities	V							X
P		Orbanche teucrii	3		localities	R							X
P		Platanthera bifolia	1		localities	R						X	
P		Platanthera chlorantha	11		localities	C						X	
P		Polystichum aculeatum	1		localities	V							X
P		Potamogeton coloratus	2		localities	V							X
P		Pulsatilla vulgaris	7		localities	P							X
P		Ruscus aculeatus	3			P		X					
P		Scilla bifolia	2		localities	V							X
P		Stachys germanica	1		localities	V							X
P		Thalictrum flavum	1		localities	V							X
P		Thelypteris palustris	2		localities	V							X
R		Anquas fragilis			i	P				X		X	
R		Natrix natrix			i	P				X		X	

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, omales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (Incluant les bassins de production de sel)	7 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	16 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	51 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
N23 : Autres terres (Incluant les Zones urbanisées et Industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %
N27 : Agriculture (en général)	5 %

Autres caractéristiques du site

La vallée de l'Eure et ses affluents constituent un ensemble écologique et paysager remarquable faisant une transition entre la Beauce et la basse vallée de la Seine. L'essentiel du bassin se localise sur des argiles à silex mais comporte de nombreuses enclaves de formations tertiaires : calcaires de Beauce, grès et sables stampliens. L'intérêt principal du site repose sur des pelouses calcicoles originales riches en orchidées, liées aux affleurements calcaires à flanc de coteau. Elles sont souvent associées à des chénales-charmales neutrophiles à neutrocalcicoles à flore diversifiée. Quelques boisements alluviaux de fond de vallon en mosaïque avec des mégaphorbiales sont disséminés le long du site. Certaines de ces zones humides présentent un fort intérêt, même si cet ensemble d'habitats occupe un second plan dans l'ensemble.

Vulnérabilité : Vulnérabilité faible pour la zone gérée par l'Office National des Forêts et pour la partie forestière, avec un classement en forêt de protection du massif de Dreux.

Dans les parties privées : fermeture des espaces herbacés par arrêt du pâturage.

Recul du pâturage dans les fonds de vallons également.

4.2 Qualité et importance

L'intérêt du site réside principalement dans des pelouses calcicoles abritant des espèces protégées au niveau régional et en limite d'aire de répartition, avec de nombreuses orchidées, dont l'Epipactis brun-rouge, mais aussi la Gentiane de l'Allemagne, la Koelerie du valais, le Fumana vulgaire et des papillons particuliers (Zygènes et Lyôènes).

Sur ces pentes en exposition chaude, les pelouses évoluent en des formations à Genévriers dont le Cornouiller mâle et le Chêne pubescent marquent l'évolution lente vers le pré-bois. Localement des formations à Buis persistent.

Sur les coteaux en exposition Nord, des boisements neutres à calcaires trouvent leur maturité sous forme de la chénales-charmale. Ils abritent une végétation printanière riche. Les espèces les plus caractéristiques appartiennent à des cortèges biogéographiques différents souvent en limite d'aire de répartition comme la Scille à deux feuilles et la Doronic à feuilles de plantain.

En fond de vallon, les forêts alluviales sont assez variées. Elles présentent régulièrement un cortège floristique riche en laïches (dont la Laïche paradoxale) et en Fougère des marais, protégée au niveau régional. Le site comporte un cortège riche en mousses dont une très rare, *Plagiomnium elatum*. Elles sont connexes à des prairies et des mégaphorbiales eutrophes, bien que devenues rares, qui abritent l'Orchis incarnat ou la Laïche à épis épars.

La rivière de l'Eure renferme des espèces de poissons visées à l'annexe II de la directive Habitats dont la Loche de rivière. Ce site est aussi ponctué de nombreuses mares (forestières, prairiales et en contexte plus rural). Elles accueillent un cortège d'espèces végétales (*Myriophyllum verticillé*, *Potamogeton coloré*) et animales faisant l'objet d'une protection réglementaire.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [(i o b)]
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
M	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [(i o b)]
L	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		I
M	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		O

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	62 %
Propriété d'une association, groupement ou société	5 %
Domaine public d'une collectivité territoriale	33 %

4.5 Documentation

Inventaire des richesses naturelles des forêts domaniales d'Eure-et-Loir (contrat vert 1996).

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	2 %
37	Réserve naturelle volontaire	2 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
37	LA COTE DU PRIEUR	*	2%
38	Mares à crapauds sonneurs d'Ecluzelles	/	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Des extensions ont été proposées au niveau de la rivière de l'Eure (Loche de rivière) et de cavités à chauves-souris suite au séminaire biogéographique atlantique de Kelkee.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Association Hommes et territoires

Adresse : 10 rue Dieudonné Coste 28000 Chartres

Courriel :

Organisation : Cen Centre val de Loire

Adresse : 21 rue de Loigny la Bataille 28000 Chartres

Courriel : antenne28@cen-centrevaldeloire

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB du site Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet
Tome 1 et 2
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODRJOTOP/1756_docob_fr2400552.pdf

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

ANNEXE 3 : LISTE DES ESPÈCES FLORISTIQUES RECENSEES SUR LES PRAIRIES DE LUISANT DE 2009 A 2016 (SOURCE : CEN CENTRE-VAL DE LOIRE, 2016)

Document de gestion 2017-2026 – Prairie de Luisant – Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière observation	Commentaire
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable négundo	2009	
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	2015	
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	2016	
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	2016	
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire	2016	
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	2016	
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	2015	
<i>Alliaria plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau	2016	
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	2015	
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	2016	
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	2016	
<i>Amaranthus</i> L., 1753	Amarante	2009	
<i>Anemone sylvestris</i> L., 1753	Anémone saussaie	2016	
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Fleuve odorante	2009	
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Corfueil des bois	2016	
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	2016	
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes	2015	
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentilla des sias	2016	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élavé	2016	
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	2015	
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Goutte tacheté	2015	
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle	2016	
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	2016	
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode ramoux	2015	
<i>Bromus arvensis</i> L., 1753	Brome des champs	2015	
<i>Bromus racemosa</i> L., 1762	Brome en grappe	2016	
<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	Brome stérile	2009	
<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	Racine-niarque	2015	
<i>Callitriche</i> L., 1753	Callitriche	2016	
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	Callitriche des marais	2016	
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais	2016	
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	Liseris, Liseron des haies	2016	
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	2015	
<i>Carex acuta</i> L., 1753	Laïche aiguë	2015	A confirmer
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais	2016	
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Naudt. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée	2016	
<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laïche distique	2016	
<i>Carex elata</i> All., 1785	Laïche élevée	2015	A confirmer
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	2016	
<i>Carex lasiocarpa</i> Sm., 1800	Laïche lisse	2015	A confirmer
<i>Carex rostrata</i> L., 1755	Laïche espacée	2015	
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	2015	
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laïche en épis	2009	
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	2016	
<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche aquatique	2016	
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centauree jaccée	2015	
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centauree noire	2015	
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste des sources	2016	
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle panché	2015	
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine	2015	
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	2015	

<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirsé des champs	2016	
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirsé laineux	2016	
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirsé des marais	2016	
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirsé commun	2016	
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clematite des haies	2016	
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	2015	
<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller mâle	2016	
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	2016	
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier	2016	
<i>Crotagrus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	2016	
<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle	2009	
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	2016	
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabarat des ciseaux	2016	
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	2015	
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	2016	
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi	2016	
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Épilobe cilié	2015	
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hirsuté	2016	
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	2016	
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à longues feuilles	2015	
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	2015	
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des eaux	2016	
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais	2015	
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre	2016	
<i>Eranymus europaeus</i> L.	Bennet-d'évêque	2015	
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	2009	
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	2015	
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figier d'Europe	2016	
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Raine des prés	2016	
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	2015	
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	2016	
<i>Galopais tetrahit</i> L., 1753	Galéopais tétrahit	2015	
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillat gratteron	2016	
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillat des marais	2016	
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Geranium des colombes	2015	
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Geranium découpé	2016	
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Geranium à feuilles molles	2016	
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Geranium des Pyrénées	2015	
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	2016	
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	2015	
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	2016	
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante	2016	
<i>Glyceria maxima</i> (Hortm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique	2009	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	2016	
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	2016	
<i>Hieracium sphondylium</i> L., 1753	Barce commune	2016	
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlique laineux	2015	
<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlique molle	2016	
<i>Hordeum scaberrimum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle	2016	
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	2016	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	2015	
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	2016	
<i>Impatiens balfœvi</i> Hook.f., 1903	Impatiens de Balfœv	2015	
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore	2016	
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun	2016	
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc acutiflore	2016	

<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc à tiges comprimées	2016
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	2016
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épané, Jonc diffus	2016
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	2016
<i>Lactuca scariola</i> L., 1756	Laitue scariole	2015
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	2015
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	2016
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lamprose commune	2016
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Patite lentille d'eau	2016
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	2016
<i>Linaria vulgaris</i> Hill., 1768	Linaires commune	2015
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Lyraie vivace	2015
<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies	2015
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	2009
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais	2016
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycopo d'Europe	2016
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	2015
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	2016
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	2016
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	2016
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Patite mauve	2015
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage	2015
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille	2015
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	2016
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	2015
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Mentha aquatique	2016
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Mentha des champs	2009
<i>Mentha spicata</i> L., 1753	Mentha en épi	2009
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis discolor	2009
<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis des marais	2016
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique	2016
<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson officinal	2016
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune	2015
<i>Panicaria amphibia</i> (L.) Delarbec, 1800	Panicaire flottante	2016
<i>Panicaria hydrophycear</i> (L.) Speach, 1841	Ronouée Pairra d'eau	2015
<i>Panicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbec, 1800	Ronouée à feuilles de patience	2015
<i>Panicaria maculosa</i> Gray, 1821	Ronouée Panicaire	2016
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-nouéau	2016
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	Fléole fausse Fléole	2015
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	2015
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau	2016
<i>Pieris eschiioides</i> L., 1753	Pieride fausse Yipérine	2015
<i>Pieris hieracioides</i> L., 1753	Pieride éperviaire	2016
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	2016
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	2016
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	2016
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	2016
<i>Polygonum amphibium</i> L., 1753	Panicaire flottante	2009
<i>Polygonum aviculare</i> L. var. <i>minimum</i> Murith	Nona	2015
<i>Polygonum panicaria</i> L., 1753	Ronouée Panicaire	2009
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Pouplier noir	2015
<i>Potentilla anserina</i> L., 1753	Potentille des oies	2016
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coeueu	2015
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois	2015
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Corisier	2016

<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Barnh., 1800	Pulicaire dysentérique	201.6
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	2009
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or	201.6
<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753	Ranoncle aquatique	2009
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Ranoncle rampant	201.6
<i>Rosa lutea</i> L., 1753	Roséola jaune	201.5
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	201.6
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	201.6
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune	201.5
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	201.6
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Pâtience agglomérée	201.6
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	201.6
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Pâtience à feuilles obtuses	201.6
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	201.6
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	201.6
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	201.6
<i>Sambucus obtusa</i> L., 1753	Sureau yable	201.6
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	201.6
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois	2009
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrophulaire aquatique	201.6
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	201.5
<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	Herbe de saint Jacques	201.6
<i>Silene latifolia</i> (Mill.) Britton & Rendle, 1907	Tapette	201.5
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Moutarde	201.5
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Deuca amère	201.6
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Merelle noire	201.6
<i>Sanctus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs	201.6
<i>Sanctus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	201.5
<i>Sanctus ultracoccus</i> L., 1753	Laiteron potager	201.5
<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubaniar dressé	201.6
<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Epiaire des marais	201.5
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Epiaire des bois	201.5
<i>Stellaria graminca</i> L., 1753	Stellaire graminée	201.5
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	201.6
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	201.5
<i>Tanaxacum</i> F.H.Wigg.	Pissenlit	201.6
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune	201.6
<i>Tarlis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Tarlis faux-carfoeil	201.6
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs	201.6
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	201.6
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	201.6
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	201.6
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	201.5
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	201.6
<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale	2009
<i>Veronica agrestis</i> L., 1753	Véronique agreste	201.5
<i>Veronica anagallis-aquatilis</i> L., 1753	Véronique meunier-d'eau	201.6
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	201.5
<i>Veronica boreabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval	201.6
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne	201.5
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Persie	201.5
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viburne obier	201.5
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Voaca cracca	2009
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Voaca cultivée	201.5
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violetta odorante	201.5
<i>Viola riviniana</i> Rebh., 1823	Violetta de rivin	201.5
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	201.6

ANNEXE 4 : LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES RECENSEES EN 1998 SUR LES PRAIRIES DE LUISANT (SOURCE : CEN CENTRE-VAL DE LOIRE, 2016)

Document de gestion 2017-2024 - Parc de Luïtant - Réserve Naturelle Classée de la Vallée de l'Ère

Annexe 2 : Liste des espèces floristiques (District de Chartres, 1998)

PRAIRIE DE LUISANT : RELEVÉ BOTANIQUE - 1997/98

Equisetaceae	<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des eaux
Equisetaceae	<i>Equisetum palustre</i> L.	Prêle des marais
Aceraceae	<i>Acer campestre</i> L. s.l.	Erable champêtre
Adoxaceae	<i>Adoxa moschatellina</i>	Moscatelline
Apiaceae	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage
Apiaceae	<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag. s.l.	Ache faux-cresson
Apiaceae	<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicle d'Europe
Apiaceae	<i>Torilis arvensis</i> (Hudson) Link subsp. <i>arvensis</i>	Torilis des champs
Aquifoliaceae	<i>Ilex aquifolium</i> L. var. <i>aquifolium</i>	Houx
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant
Asteraceae	<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane
Asteraceae	<i>Arctium minus</i> (J. Hill) Barnh.	Petite bardane
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette
Asteraceae	<i>Bidens tripartita</i> L.	Bident tripartit
Asteraceae	<i>Centaurea nigra</i> L.	Centaurye noire
Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. s.l.	Cirse des champs
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i> (Saw) Ten.	Cirse commun
Asteraceae	<i>Coryzopsis canadensis</i> (L.) Cronq.	Erigéron du Canada
Asteraceae	<i>Crepis biennis</i> L.	Crépis des prés
Asteraceae	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine
Asteraceae	<i>Galinoga quadrivalata</i> Ruz & Pavon	Galinoga velu
Asteraceae	<i>Lactuca scariola</i> L.	Laitue scarole
Asteraceae	<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune
Asteraceae	<i>Matricaria perforata</i> Mdrat	Matricaire inodore
Asteraceae	<i>Pulsatilla dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique
Asteraceae	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Sénéçon jacobée
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris</i> (L.) subsp. <i>vulgaris</i>	Sénéçon commun
Asteraceae	<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs
Asteraceae	<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraicher
Asteraceae	<i>Taraxacum</i> gr. <i>officinale</i>	Pissenit
Asteraceae	<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage pas d'âne
Betulaceae	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aune glutineux
Boraginaceae	<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais
Boraginaceae	<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bast.) Boreau	Pulmonaire à longues feuilles
Boraginaceae	<i>Symphitum officinale</i> L.	Consoude-officinale
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale
Brassicaceae	<i>Barbarea vulgaris</i> R. Br.	Barbarea commune
Brassicaceae	<i>Cardamine pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Cardamine des prés
Brassicaceae	<i>Nasturtium officinale</i> (L.) Scop.	Cresson de fontaine
Brassicaceae	<i>Raphanus raphanistrum</i> L. subsp. <i>raphanistrum</i>	Ravenelle
Brassicaceae	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Sisymbre officinale
Callitricheae	<i>Callitriche</i> sp.	Callitriche toutes espèces
Campanulaceae	<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raponze
Cannabaceae	<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon
Caprifoliaceae	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Caménster
Caprifoliaceae	<i>Sambucus nigra</i> L. var. <i>nigra</i>	Sureau noir
Caprifoliaceae	<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine
Caprifoliaceae	<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier
Caryophyllaceae	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.)	Céraiste commun
Caryophyllaceae	<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Céaiste aquatique
Caryophyllaceae	<i>Silene flax-coccu</i> L. Greuter & Burdet	Silène fleur-de-cocou
Caryophyllaceae	<i>Silene alyfolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Möller)	Compagnon blanc
Caryophyllaceae	<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire ho lostée
Caryophyllaceae	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux
Caryophyllaceae	<i>Stellaria palustris</i> Retz	Stellaire glauque
Celastraceae	<i>Euroyimus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe
Chenopodiaceae	<i>Atriplex prostrata</i> DC. s.l.	Arroche haillée
Chenopodiaceae	<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc
Convolvulaceae	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des haies
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs
Comaceae	<i>Comus sanguinea</i> L.	Comouille sanguin
Corylaceae	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme

Corylaceae	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier
Cressulaceae	<i>Sedum telephium</i> L. subsp. <i>telephium</i>	Orpin repné
Cucurbitaceae	<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque
Dipsacaceae	<i>Dipsacus fulvarum</i> L.	Cabaret des oiseaux
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe épurge
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé
Fabaceae	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des fanges
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant
Fabaceae	<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce en épi
Fagaceae	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé
Geraniaceae	<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium ocolombin
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert
Grossulariaceae	<i>Rosauva-crispa</i> L.	Groseller épineux
Haloragaceae	<i>Myriophyllum verticillatum</i> L.	Myriophylle verticillé
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L. subsp. <i>perforatum</i>	Millepertuis perforé
Hypericaceae	<i>Hypericum tetrapetrum</i> Fries	Millepertuis à quatre ailes
Juglandaceae	<i>Juglans regia</i>	Noyer
Lamiaceae	<i>Agrostis reptans</i> L.	Bugle rampante
Lamiaceae	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galeopsis tétrahit
Lamiaceae	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Liège terrestre
Lamiaceae	<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc
Lamiaceae	<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycopée d'Europe
Lamiaceae	<i>Mentha aquatica</i> L. s.l.	Menthe aquatique
Lamiaceae	<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs
Lamiaceae	<i>Mentha spicata</i>	Menthe en épis
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune
Lamiaceae	<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés
Lamiaceae	<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire toque
Lamiaceae	<i>Stachys germanica</i> L.	Epiaire d'Allemagne
Lamiaceae	<i>Stachys palustris</i> L.	Epiaire des marais
Lamiaceae	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois
Lythraceae	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune
Nymphaeaceae	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Nénuphar jaune
Oenotheraceae	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris
Oenotheraceae	<i>Epiobium hirsutum</i> L.	Epiobe hérissé
Oenotheraceae	<i>Epiobium parviflorum</i> Schreber	Epiobe à petites fleurs
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun
Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun
Papaveraceae	<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L. s.l.	Plantain à larges feuilles
Polygonaceae	<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie
Polygonaceae	<i>Polygonum hydropiper</i> L.	Renouée poivre-d'eau
Polygonaceae	<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire
Polygonaceae	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue
Polygonaceae	<i>Rumex maritimus</i> L.	Patience maritime
Primulaceae	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimachie nummulaire
Primulaceae	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimachie commune
Ranunculaceae	<i>Calla palustris</i> L.	Populage des marais
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies
Ranunculaceae	<i>Ranunculus ficaria</i> L. s.f.	Ficelle fausse-renouée
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renouée rampante
Ranunculaceae	<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renouée scélérate
Ranunculaceae	<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune
Rhamnaceae	<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style
Rosaceae	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. var. <i>ulmaria</i>	Reine-des-prés
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune
Rosaceae	<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies
Rosaceae	<i>Prunus avium</i> L. var. <i>avium</i>	Merisier
Rosaceae	<i>Prunus mahaleb</i> L.	Prunier de Sainte-Lucie

Rosaceae	Rosa canina L.	Eglantier commun
Rosaceae	Rubus caesius L.	Ronce bleuâtre
Rosaceae	Sorbus tormalis (L.) Crantz	Aisier torminal
Rubiaceae	Galium aparine L.	Gaillet gratteron
Rubiaceae	Galium mollugo L. s.l.	Galie-lait blanc
Rubiaceae	Galium palustre L. subsp. palustre	Gaillet des marais
Salicaceae	Populus nigra L.	Peuplier noir
Salicaceae	Populus (cultivar)	Peuplier hybride
Salicaceae	Salix alba L. subsp. alba	Saule blanc
Salicaceae	Salix caprea L.	Saule marsault
Salicaceae	Salix cinerea L.	Saule cendré
Scrophulariaceae	Linaria vulgaris Miller	Linane commune
Scrophulariaceae	Scrophularia auriculata L.	Scrofulaire aquatique
Scrophulariaceae	Veronica anagallis-aquatica	Véronique mouron-d'eau
Scrophulariaceae	Veronica chamaedrys L.	Véronique petit-chêne
Scrophulariaceae	Veronica filiformis Sm.	Véronique filiforme
Solanaceae	Solanum dulcamara L.	Morelle douce-amère
Tiliaceae	Tilia cordata Miller	Tilleul à petites feuilles
Ulmaceae	Ulmus minor Miller s.l.	Orme champêtre
Urticaceae	Urtica dioica L.	Grande ortie
Violaceae	Viola odorata L.	Violette odorante
Viscaceae	Viscum album	Gui
Alismaceae	Sagittaria sagittifolia L.	Sagittaire
Cyperaceae	Carex acutiformis Ehrh.	Laïche des marais
Cyperaceae	Carex cupress (Sandor ex Heuff.) Nordwich ex A. Kern	Laïche cuivrée
Cyperaceae	Carex disticha Hudson	Laïche distique
Cyperaceae	Carex hirta L.	Laïche hérissée
Cyperaceae	Carex paniculata L.	Laïche paniculée
Cyperaceae	Carex riparia Curtis	Laïche des rives
Cyperaceae	Carex spicata Hudson	Laïche en épi
Cyperaceae	Carex sylvatica Hudson	Laïche des bois
Cyperaceae	Eleocharis palustris (L.) Roemer & Schultes s.l.	Scirpe des marais
Dioscoreaceae	Tamus communis L.	Tamier commun
Hydrocharitaceae	Elodea canadensis Michx.	Elodée du Canada
Iridaceae	Iris pseudacorus L.	Iris jaune
Juncaceae	Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm.	Jonc à tépales aigus
Juncaceae	Juncus articulatus L.	Jonc à fruits luisants
Juncaceae	Juncus effusus L. s.l.	Jonc épers
Juncaceae	Juncus inflexus L.	Jonc glauque
Lemnaceae	Lemna minor L.	Petite lentille d'eau
Ochridaceae	Epipactis helleborina (L.) Crantz	Epipactis à larges feuilles
Poaceae	Agrostis gigantea Roth	Agrostis géant
Poaceae	Agrostis stolonifera L. s.l.	Agrostis stolonifère
Poaceae	Alopecurus pratensis L.	Vulpin des prés
Poaceae	Deschampsia cespitosa (L.) P. Beauv. s.l.	Canche cespitueuse
Poaceae	Festuca arundinacea Schreber	Fétuque roseau
Poaceae	Glyceria fluitans (L.) R. Br.	Glycérie flottante
Poaceae	Holcus lanatus L.	Houque laineuse
Poaceae	Phalaris arundinacea L.	Baldingère faux-roseau
Poaceae	Phleum pratense L. subsp. pratense	Fléole des prés
Poaceae	Phragmites australis (Cav.) Steudal	Roseau commun
Poaceae	Poa trivialis L. s.l.	Paturin commun
Potamogetonaceae	Potamogeton natans L.	Potamol nageant
Typhaceae	Typha latifolia L.	Massette à larges feuilles

ANNEXE 5 : LISTE TOTALE DES ESPECES VEGETALES RECENSEES SUR LA COMMUNE DE LUISANT EN 2020 ET 2021

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge de la flore vasculaire		Indice de rareté		Statut juridique
		France	Région	Région	Département	
Ache nodiflore	<i>Helosciadium nodiflorum</i>	LC	DD	AR	C	
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	LC	LC	CCC	CC	
Agrostide capillaire	<i>Agrotis capillaris</i>	LC	LC	C	C	
Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>	LC	LC	CC	CC	
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>	LC	LC	CCC	CC	
Ail des vignes	<i>Allium vineale</i>	LC	LC	C	CC	
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	LC	LC	C	CC	
Alisier des bois	<i>Sorbus torminalis</i>	LC	LC	CC	CC	
Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i>	LC	LC	CC	CC	
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i>	NA	NA	C	C	
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i>	NA	NA	AR	AC	
Angélique sauvage	<i>Angelica sylvestris</i>	LC	LC	C	C	
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	LC	LC	CCC	CC	
Arroche hastée	<i>Atriplex prostrata</i>	LC	DD	AR	AC	
Aster des jardins	<i>Symphyotrichum novi-belgii</i>	NA	NA	-	-	
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	LC	LC	CCC	CC	
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	LC	LC	C	C	
Avoine folle	<i>Avena fatua</i>	LC	LC	C	CC	
Baldingère faux-roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>	LC	LC	CC	CC	
Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i>	LC	LC	C	C	
Bardane à petites têtes	<i>Arctium minus</i>	LC	LC	AC	C	
Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>	LC	LC	CCC	CC	
Bident feuillé	<i>Bidens frondosa</i>	NA	NA	AR	RR	
Bident penché	<i>Bidens cernua</i>	LC	LC	R	R	
Bident trifolié	<i>Bidens tripartita</i>	LC	LC	C	C	
Bleuet	<i>Cyanus segetum</i>	LC	LC	R	AR	
Bonnet-d'évêque	<i>Euonymus europaeus</i>	LC	LC	CCC	CC	
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	LC	LC	C	CC	
Bouton d'or	<i>Ranunculus acris</i>	LC	LC	CCC	CCC	
Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	LC	LC	CCC	CC	
Brome érigé	<i>Bromopsis erecta</i>	LC	LC	AC	C	

Brome faux Uniola	<i>Ceratochloa cathartica</i>	NA	NA	RR	-	
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>	LC	LC	CCC	CC	
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis</i>	LC	LC	CCC	CC	
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	LC	LC	CCC	CC	
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	LC	LC	CC	CC	
Cabaret des oiseaux	<i>Dipsacus fullonum</i>	LC	LC	CC	CC	
Callitriche des marais	<i>Callitriche stagnalis</i>	LC	DD	AR	AC	
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>	LC	LC	CC	CC	
Canche cespiteuse	<i>Deschampsia cespitosa</i>	LC	LC	C	C	
Canche printanière	<i>Aira praecox</i>	LC	LC	R	AC	
Cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>	LC	DD	CC	CC	
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i>	LC	LC	CC	CC	
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	LC	LC	CCC	CC	
Centaurée de Debeaux	<i>Centaurea decipiens</i>	LC	DD	AR	CC	
Céraiste à pétales courts	<i>Cerastium brachypetalum</i>	LC	LC	AC	AC	
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>	LC	LC	CC	CC	
Céraiste commune	<i>Cerastium fontanum</i>	LC	LC	CCC	CC	
Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	LC	LC	AC	C	
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	LC	LC	CCC	CC	
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	LC	NA	CC	CC	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	LC	LC	CCC	CC	
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	LC	LC	-	CC	
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	LC	LC	CCC	CC	
Chérophylle penché	<i>Chaerophyllum temulum</i>	LC	LC	C	CC	
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	LC	LC	CCC	CC	
Chèvrefeuille des haies	<i>Lonicera xylosteum</i>	LC	LC	AR	AC	
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i>	LC	LC	CCC	CC	
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	LC	DD	CCC	CC	
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>	LC	LC	CC	C	
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>	LC	NA	CCC	CC	
Conyze du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	NA	NA	CCC	CC	
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	LC	LC	CC	CC	

Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	LC	LC	CCC	CC	
Coucou	<i>Primula veris</i>	LC	LC	CCC	CC	
Cucubale couchée	<i>Silene baccifera</i>	LC	LC	C	C	
Cymbalaire	<i>Cymbalaria muralis</i>	LC	NA	AR	C	
Doradille rue des murailles	<i>Asplenium ruta-muraria</i>	LC	LC	AR	C	
Douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i>	LC	LC	CCC	CC	
Échinochloé Pied-de-coq	<i>Echinochloa crus-galli</i>	LC	LC	CC	C	
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	LC	DD	-	CC	
Épiaire des bois	<i>Stachys sylvatica</i>	LC	LC	C	CC	
Épilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>	LC	LC	AC	C	
Épilobe à tige carrée	<i>Epilobium tetragonum</i>	LC	LC	CC	AC	
Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>	LC	LC	CC	CC	
Épine noire	<i>Prunus spinosa</i>	LC	LC	CCC	CC	
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>	LC	DD	CC	CC	
Érable plane	<i>Acer platanoides</i>	LC	NA	AR	C	
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	LC	NA	C	CC	
Érodium à feuilles de cigue	<i>Erodium cicutarium</i>	LC	LC	CC	C	
Eupatoire à feuilles de chanvre	<i>Eupatorium cannabinum</i>	LC	LC	CC	CC	
Euphorbe épurge	<i>Euphorbia lathyris</i>	LC	NA	AR	AC	
Euphorbe omblette	<i>Euphorbia peplus</i>	LC	LC	C	CC	
Euphorbe petit-cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>	LC	LC	C	AC	
Fétuque hétérophylle	<i>Festuca heterophylla</i>	LC	LC	AR	C	
Fétuque Roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i>	LC	LC	CC	C	
Ficaire à bulbilles	<i>Ficaria verna</i>	LC	DD	CC	CC	
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	LC	DD	CC	CC	
Foin tortueux	<i>Ayrella flexuosa</i>	NE	LC	AC	CC	
Fougère femelle	<i>Athyrium filix-femina</i>	LC	LC	AC	AC	
Fraisier sauvage	<i>Fragaria vesca</i>	LC	LC	CCC	CC	
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>	LC	LC	CCC	CC	
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i>	LC	LC	CCC	CC	
Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>	LC	DD	-	CC	
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i>	LC	LC	CC	-	

Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	LC	LC	CCC	CC	
Galéopsis tétrahit	<i>Galeopsis tetrahit</i>	LC	LC	C	C	
Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>	LC	LC	CCC	CC	
Géranium à feuilles molles	<i>Geranium molle</i>	LC	LC	CC	CC	
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>	LC	LC	CCC	CC	
Géranium des colombes	<i>Geranium columbinum</i>	LC	LC	CC	CC	
Géranium des Pyrénées	<i>Geranium pyrenaicum</i>	LC	LC	AR	C	
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>	LC	DD	CC	C	
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>	LC	LC	CC	CC	
Grande Berce	<i>Heracleum sphondylium</i>	LC	LC	CCC	CC	
Grande chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>	LC	DD	C	CC	
Grande consoude	<i>Symphytum officinale</i>	LC	LC	AC	CC	
Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	LC	DD	CCC	CC	
Herbe aux chantres	<i>Sisymbrium officinale</i>	LC	LC	C	C	
Herbe de saint Jean	<i>Hylotelephium telephium</i>	LC	LC	AR	C	
Houblon grimpant	<i>Humulus lupulus</i>	LC	LC	AC	C	
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	LC	LC	CCC	CC	
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	LC	LC	C	CC	
If à baies	<i>Taxus baccata</i>	LC	NA	-	-	
Iris faux acore	<i>Iris pseudacorus</i>	LC	LC	CCC	CC	
Iris fétide	<i>Iris foetidissima</i>	LC	LC	AR	C	
Ivraie vivace	<i>Lolium perenne</i>	LC	LC	CCC	CC	
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>	LC	DD	CCC	CC	
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i>	LC	LC	CC	CC	
Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>	LC	LC	C	CC	
Laïche à épis pendants	<i>Carex pendula</i>	LC	LC	RR	R	Déterminante ZNIEFF
Laïche cuivrée	<i>Carex otrubae</i>	LC	DD	AR	AC	
Laïche des bois	<i>Carex sylvatica</i>	LC	LC	CC	CC	
Laïche des marais	<i>Carex acutiformis</i>	LC	LC	AR	C	
Laïche des rives	<i>Carex riparia</i>	LC	LC	AC	C	
Laïche écartée	<i>Carex divulsa</i>	LC	LC	AR	C	
Laïche faux-souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>	LC	LC	AR	AC	
Laïche hérissée	<i>Carex hirta</i>	LC	LC	CC	CC	

Laîche paniculée	<i>Carex paniculata</i>	LC	LC	R	AC	
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>	LC	LC	AC	C	
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>	LC	LC	CC	CC	
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>	LC	LC	CCC	CC	
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>	LC	LC	CC	CC	
Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa</i>	LC	LC	AR	AC	
Lamier blanc	<i>Lamium album</i>	LC	LC	AR	CC	
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	LC	LC	CC	CC	
Lampsane commune	<i>Lapsana communis</i>	LC	LC	CCC	CC	
Lavande officinale	<i>Lavandula angustifolia</i>	LC	NA	-	-	
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	LC	LC	CCC	CC	
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	LC	LC	CCC	CC	
Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i>	LC	LC	CC	CC	
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	LC	LC	CCC	CC	
Liset	<i>Convolvulus sepium</i>	LC	DD	CCC	CC	
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	LC	LC	CCC	CC	
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i>	LC	LC	C	-	
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>	LC	LC	CCC	CC	
Luzerne tachetée	<i>Medicago arabica</i>	LC	LC	C	C	
Lychnis Nielle	<i>Agrostemma githago</i>	LC	CR	RRR	RRR	
Lycopée d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	LC	LC	CCC	CC	
Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>	LC	LC	CC	C	
Lysimaque nummulaire	<i>Lysimachia nummularia</i>	LC	LC	CC	C	
Mache doucette	<i>Valerianella locusta</i>	LC	LC	AC	C	
Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>	DD	DD	-	CC	
Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>	NA	NA	-	-	
Massette à larges feuilles	<i>Typha latifolia</i>	LC	LC	AC	C	
Matricaire Camomille	<i>Matricaria chamomilla</i>	LC	LC	AR	CC	
Matricaire fausse-camomille	<i>Matricaria discoidea</i>	NA	NA	AC	CC	
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i>	LC	LC	AR	C	
Mauve sauvage	<i>Malva sylvestris</i>	LC	LC	AR	C	
Mélilot blanc	<i>Melilotus olbus</i>	LC	LC	AR	AR	

Mélique uniflore	<i>Melica uniflora</i>	LC	LC	AC	C	
Mélicse officinale	<i>Melissa officinalis</i>	LC	NA	R	-	
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	LC	DD	CC	C	
Merisier vrai	<i>Prunus avium</i>	LC	LC	CC	CC	
Millepertuis maculé	<i>Hypericum maculatum</i>	LC	LC	RR	AC	
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	LC	LC	CCC	CC	
Millepertuis velu	<i>Hypericum hirsutum</i>	LC	LC	AR	C	
Mouron aquatique	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	LC	LC	AR	AC	
Mouron rouge	<i>Lysimachia arvensis</i>	LC	LC	CCC	CC	
Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>	LC	LC	C	CC	
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	LC	LC	CC	CC	
Myosotis des marais	<i>Myosotis scorpioides</i>	LC	DD	-	C	
Néflier	<i>Crataegus germanica</i>	LC	LC	AR	C	
Nigelle de Damas	<i>Nigella damascena</i>	LC	NA	-	-	
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	LC	LC	CCC	CC	
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>	NA	NA	AC	-	
Odontite rouge	<i>Odontites vernus</i>	LC	LC	AC	C	
Œil-de-perdrix	<i>Lychnis flos-cuculi</i>	NE	LC	C	C	
Œillet velu	<i>Dianthus armeria</i>	LC	LC	C	C	
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	LC	LC	R	AC	
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>	LC	LC	AC	C	
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	LC	LC	R	AR	Protection régionale (Article 1)
Orge sauvage	<i>Hordeum murinum</i>	LC	LC	AC	C	
Origan commun	<i>Origanum vulgare</i>	LC	LC	C	C	
Orpin blanc	<i>Sedum album</i>	LC	DD	AR	AC	
Orpin de Forster	<i>Sedum forsterianum</i>	LC	DD	RRR	R	
Orpin de Helms	<i>Crassula helmsii</i>	NA	NA	-	-	
Orpin rougeâtre	<i>Sedum rubens</i>	LC	LC	AR	AR	
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	LC	LC	CCC	CC	
Oseille des prés	<i>Rumex acetosa</i>	LC	LC	CCC	CC	
Osier blanc	<i>Salix viminalis</i>	LC	LC	RR	R	
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	LC	LC	CCC	CC	
Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa</i>	LC	LC	C	C	

Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	LC	LC	CC	CC	
Patience agglomérée	<i>Rumex conglomeratus</i>	LC	LC	C	C	
Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>	LC	LC	CCC	CC	
Patience sanguine	<i>Rumex sanguineus</i>	LC	LC	CC	CC	
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	LC	LC	CCC	CC	
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	LC	LC	CC	CC	
Pâturin des bois	<i>Poa nemoralis</i>	LC	LC	C	CC	
Pâturin des près	<i>Poa pratensis</i>	LC	LC	CC	CC	
Pâturin rigide	<i>Catapodium rigidum</i>	LC	LC	AR	AC	
Pavot de Californie	<i>Eschscholzia californica</i>	NA	NA	-	-	
Petit orme	<i>Ulmus minor</i>	LC	DD	CCC	CC	
Petite lentille d'eau	<i>Lemna minor</i>	LC	LC	C	C	
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	LC	DD	CC	CC	
Petite pervenche	<i>Vinca minor</i>	LC	LC	C	C	
Peuplier Tremble	<i>Populus tremula</i>	LC	LC	CC	CC	
Picride éperviaire	<i>Picris hieracioides</i>	LC	LC	CCC	CC	
Picride fausse Vipérine	<i>Helminthotheca echioides</i>	LC	LC	C	C	
Piloselle	<i>Pilosella officinarum</i>	LC	LC	CCC	C	
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	LC	NE	-	-	
Plantain Corne-de-cerf	<i>Plantago coronopus</i>	LC	LC	C	AC	
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	LC	DD	CCC	CC	
Plantain majeur	<i>Plantago major</i>	LC	LC	CCC	CC	
Plantain moyen	<i>Plantago media</i>	LC	LC	AR	C	
Poivre de muraille	<i>Sedum acre</i>	LC	LC	AC	CC	
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	LC	LC	AR	AC	
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	LC	DD	CCC	CC	
Potentille des oies	<i>Argentina anserina</i>	LC	LC	AR	AC	
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	LC	LC	CCC	CC	
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>	LC	LC	C	CC	
Primevère acaule	<i>Primula vulgaris</i>	LC	DD	R	AC	
Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>	LC	LC	C	C	

Réglisse des bois	<i>Polypodium vulgare</i>	LC	LC	-	AC	
Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	LC	LC	C	C	
Renoncule à tête d'or	<i>Ranunculus auricomus</i>	LC	LC	AC	CC	
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	LC	DD	CC	CC	
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	LC	LC	CCC	CC	
Renoncule scélérate	<i>Ranunculus sceleratus</i>	LC	LC	AC	C	
Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>	LC	LC	CCC	CC	
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	NA	NA	AR	AC	
Renouée liseron	<i>Fallopia convolvulus</i>	LC	LC	C	CC	
Renouée Persicaire	<i>Persicaria maculosa</i>	LC	LC	CC	CC	
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	NA	NA	CC	CC	
Ronce de Bertram	<i>Rubus fruticosus</i>	LC	DD	RR	CC	
Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia</i>	LC	LC	C	AC	
Rose trémière	<i>Alcea rosea</i>	LC	NA	-	-	
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>	LC	LC	CC	CC	
Rubanier émergé	<i>Sparganium emersum</i>	LC	LC	R	AR	
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	LC	LC	CCC	C	
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>	LC	LC	C	C	
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>	LC	NA	-	-	
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	LC	DD	C	C	
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>	LC	LC	C	CC	
Saule fragile	<i>Salix fragilis</i>	LC	LC	RR	AC	
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	LC	LC	AC	CC	
Saule pleureur	<i>Salix x sepulcralis</i>	NA	NA	-	-	
Sceau de Salomon multiflore	<i>Polygonatum multiflorum</i>	LC	LC	CC	CC	
Scirpe des bois	<i>Scirpus sylvaticus</i>	LC	LC	AR	AC	
Scrofulaire aquatique	<i>Scrophularia auriculata</i>	LC	LC	C	AC	
Scutellaire casquée	<i>Scutellaria galericulata</i>	LC	LC	AC	C	
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>	LC	LC	CCC	CC	
Séneçon de Jacob	<i>Jacobaea vulgaris</i>	LC	LC	CCC	CC	
Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>	LC	LC	CC	CC	
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	LC	NA	CCC	CC	
Sureau yèble	<i>Sambucus ebulus</i>	LC	LC	AR	AC	

Tanaisie commune	<i>Tanacetum vulgare</i>	LC	LC	AR	C	
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	LC	LC	R	AC	
Tordyle majeur	<i>Tordylium maximum</i>	LC	LC	AR	AC	
Torilis à fleurs glomérulées	<i>Torilis nodosa</i>	LC	LC	R	AR	
Torilis des champs	<i>Torilis arvensis</i>	LC	LC	AR	AC	
Torilis faux-cerfeuil	<i>Torilis japonica</i>	LC	LC	C	CC	
Trèfle champêtre	<i>Trifolium campestre</i>	LC	DD	CC	CC	
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	LC	LC	CCC	CC	
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i>	LC	LC	C	CC	
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	LC	LC	CCC	CC	
Troëne	<i>Ligustrum vulgare</i>	LC	LC	CCC	CC	
Tussilage	<i>Tussilago farfara</i>	LC	LC	R	C	
Véronique à feuilles de serpolet	<i>Veronica serpyllifolia</i>	LC	LC	C	CC	
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	NA	NA	CCC	CC	
Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i>	LC	LC	CCC	CC	
Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>	LC	LC	CCC	CC	
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>	LC	LC	CCC	CC	
Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>	LC	LC	AC	C	
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>	NA	NA	CC	CC	
Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>	LC	LC	C	C	
Vesce hérissée	<i>Ervilia hirsuta</i>	LC	LC	C	C	
Vigne-vierge à cinq feuilles	<i>Partheocissus quinquefolia</i>	NA	NA	-	-	
Violette de Rivinus	<i>Viola riviniana</i>	NE	DD	C	-	
Violette des bois	<i>Viola riviniana</i>	LC	LC	C	C	
Viorne mancienne	<i>Viburnum lantana</i>	LC	LC	AC	CC	
Vulpie queue-d'écureuil	<i>Vulpia bromoides</i>	LC	LC	AC	AC	
Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>	LC	LC	AC	C	

Légende

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge nationale et régionale de la flore vasculaire → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Indice de rareté → CC : Très commune, C : Commune, AC : Assez commune, AR : Assez Rare, R : Rare, RR : Très Rare, RRR : Extrêmement Rare, ? : Disparu.

ANNEXE 6 : LISTE TOTALE DES ESPECES D'OISEAUX RECENSEES SUR LA COMMUNE DE LUISANT EN 2020 ET 2021

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge des oiseaux nicheurs		Statut juridique		Présence	
		France	Région	Europe	France	Département	Commune
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	VU	EN	CDO1	ZDet PN	M R	M
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	LC	-	PN	MNH P	N
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC	LC	CDO1	PN	MN PC	M
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	NT	NT	-	ZDet PN	NH R	N
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	NT	VU	-	ZDet PN	MNH P	N
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	LC	-	PN	MNH C	N
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	NE	NE	-	PN	MH PC	M
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	NT	EN	-	ZDet PN	M P	M
Corneille noire	<i>Coryus corone</i>	LC	LC	-	Chassable	NH C	N
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	LC	-	PN	N C	N
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	NE	-	Chassable	NH C	N
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	LC	-	PN	MNH C	N
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	LC	-	PN	MN C	N
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	LC	VU	-	ZDet PN	MH PC	N
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	NT	LC	-	PN	MN C	N
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	LC	-	PN	MN C	N
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NT	LC	-	PN	MN C	N
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	LC	NA	-	PN	M R	M

Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	NT	-	PN	MH C	MH
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC	LC	-	PN	-	N
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	LC	-	PN	MNH	N
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT	LC	-	PN	MN C	N
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	LC	LC	-	ZDet PN	MN P	M
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	LC	-	PN	MN P	N
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	LC	LC	-	ZDet PN	MN R	N
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC	LC	-	PN	MN C	N
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	VU	NT	-	PN	MNH C	N
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT	LC	-	PN	MN C	N
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	VU	LC	CDO1	PN	MNH P	N
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Mésange à longue queue	<i>Aegithalas caudatus</i>	LC	LC	-	PN	NH C	N
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	LC	-	PN	NH C	N
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	LC	-	PN	NH C	N
Mésange huppée	<i>Laphophanes cristatus</i>	LC	LC	-	PN	MNH PC	N
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC	LC	-	PN	NH C	N
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	VU	CR	CDO1	PN	M R	M
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	LC	-	PN	NH C	N
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	NT	EN	-	ZDet PN	MHN PC	MH
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	LC	VU	-	ZDet PN	MN R	N
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	LC	-	PN	NH C	N
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU	NT	-	ZDet PN	NH P	N
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	LC	LC	CDO1	PN	NH PC	N
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	LC	-	PN	NH C	N
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	LC	-	Chassable	NH C	N

Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	DD	NE	-	PN	NH C	N
Pigeon colombin	<i>Columba aenas</i>	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	LC	-	Chassable	MNH C	N
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	VU	-	ZDet PN	MNH C	N
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	NT	-	ZDet PN	MN PC	N
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	LC	-	PN	MN C	N
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	NT	VU	-	ZDet Chassable	MNH R	N
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC	LC	-	PN	MNH P	M
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	NT	LC	-	PN	MNH C	N
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	LC	-	PN	MN C	N
Rouge gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	LC	-	PN	MN P	N
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	LC	-	PN	MN C	N
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC	LC	-	PN	MN P	N
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC	CR	-	ZDet PN	MN R	N
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	LC	-	PN	NH C	N
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirunda</i>	LC	NT	CDO1	ZDet PN	MN P	M
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	LC	-	Chassable	NH C	N
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	LC	-	PN	MNH C	N
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	VU	LC	-	ZDet PN	MNH C	N

Légende

En gras sont représentées les espèces patrimoniales.

Liste rouge nationale et régionale des oiseaux nicheurs → LC « Préoccupation mineure », NT « Quasi-menacé », VU « Vulnérable », EN « En danger », CR « En danger critique », DD « Données insuffisantes », NA « Non applicable », NE « Non évalué ».

Statut juridique → CDO1 : inscrit sur l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ; ZDet : espèce déterminante ZNIEFF ; PN : Protection nationale.

Indices de présence → M : Migrateur, N : Nicheur, H : Hivernant ; C : Commun, PC : Peu Commun, R : Rare.

ANNEXE 7 : LISTE DES ESPÈCES FAUNISTIQUES RECENSEES SUR LES PRAIRIES DE LUISANT DE 2009 A 2016 (SOURCE : CEN CENTRE-VAL DE LOIRE, 2016)

Document de gestion 2017-2026 – Prairie de Luisant – Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure

Annexe 3 : Liste des espèces faunistiques

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière observation
Amphibiens	<i>Pedophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouilles vertes	2016
Coléoptères	<i>Cantharis rustica</i> Fallén, 1807	Téléphore moine	2016
Lépidoptères	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	2016
	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Papillon Tortue	2016
	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Papil Mars changeant	2016
	<i>Coccyzus pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun	2016
	<i>Epimac altornata</i> (O.F. Müller, 1764)	Altornée	2009
	<i>Macdonoughia confusa</i> (Stephens, 1850)	Goutte d'Argent	2016
	<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Mara-Sphinx	2015
	<i>Maniola jurina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	2016
	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	2016
	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet	2016
	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave	2016
	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis	2016
	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	2016
	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	2016
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Cervin	2016
	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	2016
	<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	Rat musqué	2016
	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe	2016
Mollusques	<i>Antona arbustorum</i> (Linnaeus, 1758)	Hélice des bois	2016
Odonates	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande aeshne	2016
	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur	2015
	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain	2015
	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Calopteryx éclatant	2015
	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jeune-fille	2016
	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	2016
	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain	2012
	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	2015
	<i>Platycnemis pennipes</i> (Fallax, 1771)	Agrion à longues pattes	2016
	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Papillon nymphe à corps de feu	2015
	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympetrum saumon	2016
Oiseaux	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	2016
	<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Reussarella verdoyante	2016
	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Reussarella effarvée	2016
	<i>Acridothera tristis</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	2002
	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	2016
	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	2016
	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farouche	2016
	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	2016
	<i>Athya nectus</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche	1996
	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	2009
	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	2002
	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	2016
	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corbeau noir	2016
	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	2015
	<i>Delichon urbica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	2002
	<i>Dendrocygna major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épiche	2002
	<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer	2009
	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	2016
	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rouge-gorge familier	2016
	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Falco crécerelle	2003

	<i>Fringilla coelebs</i> Linnacus, 1758	Pigeon des arbres	2016
	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnacus, 1758)	Bécassine des marais	2016
	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnacus, 1758)	Poule-d'eau	2016
	<i>Gamulus glandarius</i> (Linnacus, 1758)	Geai des chênes	2002
	<i>Larus ridibundus</i> Linnacus, 1766	Mouette rieuse	2002
	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée	2016
	<i>Motacilla alba</i> Linnacus, 1758	Banquarquette grise	2005
	<i>Motacilla alba yarellii</i> Gould, 1837	Banquarquette de Yarell	2005
	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Banquarquette des ruisseaux	2002
	<i>Parus caeruleus</i> Linnacus, 1758	Mésange bleue	2003
	<i>Parus major</i> Linnacus, 1758	Mésange charbonnière	2003
	<i>Passer montanus</i> (Linnacus, 1758)	Moineau friquet	2009
	<i>Phasianus colchicus</i> Linnacus, 1758	Faisan de Colchide	2016
	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pauillot véloce	2016
	<i>Picus viridis</i> Linnacus, 1758	Pic vert, Pivert	2003
	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnacus, 1758)	Pic épeichette	2016
	<i>Fruscula modularis</i> (Linnacus, 1758)	Accenteur mauchot	2003
	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnacus, 1758)	Bouvreuil pivain	2009
	<i>Rallus aquaticus</i> Linnacus, 1758	Râle d'eau	2016
	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnacus, 1758)	Tarier des prés	2009
	<i>Saxicola torquatus</i> (Linnacus, 1766)	Tarier pâle	2016
	<i>Sitta europaea</i> Linnacus, 1758	Sittelle torchepot	2003
	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnacus, 1758	Étourneau sansonnat	2016
	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnacus, 1758)	Fauvette à tête noire	2016
	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	2016
	<i>Tringa ochropus</i> Linnacus, 1758	Chevalier culblanc	2014
	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnacus, 1758)	Troglodyte mignon	2016
	<i>Turdus merula</i> Linnacus, 1758	Merle noir	2016
Orthoptères	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâturés	2016
	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocephale bigarré	2016
	<i>Euchorthippus elegantulus</i> Zencr, 1940	Criquet glauque	2016
	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéroptère commun	2016
	<i>Roccellana roscili</i> (Hagenbach, 1822)	Doctricelle bariolée	2016
	<i>Stenobothrus lineatus lineatus</i> (Panzar, 1796)	Sténobothre de la Palène	2011
	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnacus, 1758)	Criquet orangeanté	2016
	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnacus, 1758)	Grande Sauterelle verte	2011
Poissons	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnacus, 1758)	Ablotte	2005
	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnacus, 1758)	Anguille européenne	2005
	<i>Barbatula barbatula</i> (Linnacus, 1758)	Leche franche	2005
	<i>Blicca blicca</i> (Linnacus, 1758)	Brème bardelière	2005
	<i>Cottus gobio</i> Linnacus, 1758	Chabot	2005
	<i>Esox lucius</i> Linnacus, 1758	Brochet	2005
	<i>Gasterosteus aculeatus</i> Linnacus, 1758	Épinoche	2005
	<i>Gobio gobio</i> (Linnacus, 1758)	Goujon	2005
	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnacus, 1758)	Vandoise	2005
	<i>Perca fluviatilis</i> Linnacus, 1758	Perche	2005
	<i>Pungitius pungitius</i> (Linnacus, 1758)	Épinochette	2005
	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnacus, 1758)	Gardon	2005
	<i>Squalus cephalus</i> (Linnacus, 1758)	Chevaine	2005